**SEPTEMBRE 2003**

**Rapport de la commission chargée de contrôler la gestion
du Conseil d'Etat du Canton de Vaud
Année 2002**

RAPPORT GENERAL	7
Préambule.....	7
Objectifs transversaux	8
1 ^{re} observation	8
2 ^e observation	10
3 ^e observation	11
Mandats du Grand Conseil	12
Mandats confiés par la COGES.....	12
Contrôle cantonal des finances (CCF).....	13
Conclusion.....	13
DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE)	15
Introduction	15
Secrétariat général (SG-DSE).....	16
Police cantonale (POLCANT).....	17
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).....	18
Service des automobiles et de la navigation (SAN)	19
Service des eaux, sols et assainissement (SESA)	21
1 ^{re} observation	23
Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN).....	24
2 ^e observation	25
Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN).....	25
Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires (LC)	26

Service pénitentiaire (SPEN).....	28
Conclusion.....	30
DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE (DFJ)	31
Préambule.....	31
Secrétariat général (SG-DFJ)	32
Service de protection de la jeunesse (SPJ)	32
1 ^{re} observation	35
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).....	36
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)	38
2 ^e observation	39
Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).....	39
3 ^e observation	40
Service de la formation professionnelle (SFP)	40
4 ^e observation	42
Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation (SESSFO)	43
5 ^e observation	45
Conclusion.....	46
DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DIRE)	47
Préambule.....	47
Chancellerie.....	48
Secrétariat du Grand Conseil (SGC)	49
Secrétariat général (SG- DIRE).....	50
Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJIC)	51
1 ^{re} observation	53
2 ^e observation	53

Service des affaires culturelles (SERAC).....	54
3 ^e observation	55
Direction, Planification et Stratégie Informatique (DPSI).....	55
Service de la population (SPOP)	56
Préfectures	59
4 ^e observation (observation commune COGES-DIRE - COGES-DSE) 60	
ORDRE JUDICIAIRE (OJ)	61
Tribunal cantonal (TC).....	61
Tribunal administratif (TA).....	63
Fondation pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS).....	63
5 ^e observation	65
6 ^e observation	65
Conclusion.....	66
DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS) ..	67
Secrétariat général (SG-DSAS).....	68
1 ^{re} observation	69
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).....	69
2 ^e observation	73
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)	74
Service de la santé publique (SSP).....	75
3 ^e observation	76
Hospices cantonaux (HC).....	77
Centrale d'achats des Hôpitaux universitaires VD/GE (CAHU)	
Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)	79
4 ^e observation	82
5 ^e observation	86
Sujets qui ont fait l'objet d'un mandat spécifique de suivi de la part du	
Grand Conseil.....	86
6 ^e observation	88

Conclusion.....	92
DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE (DEC).....	93
Secrétariat général (SG-DEC)	93
Service de l'économie et du tourisme (SET).....	94
1 ^{re} observation	96
Service vétérinaire (SVET)	97
2 ^e observation	98
3 ^e observation	99
Service de l'agriculture (SAGR)	99
Service de l'emploi (SDE).....	101
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS).....	103
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)	105
Service du logement (SLOG)	105
Conclusion.....	106
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DINF).....	107
Préambule.....	107
Secrétariat général (SG-DINF).....	107
Service des améliorations foncières (SAF).....	108
1 ^{re} observation	109
Service de l'aménagement du territoire (SAT).....	109
2 ^e observation	110
Service des bâtiments (SB).....	111
Service de l'information du territoire (SIT).....	112
Service des routes (SR)	114
3 ^e observation	115
Service des transports (ST).....	116
Objectifs transversaux	117
Conclusion.....	117

DEPARTEMENT DES FINANCES (DFIN)	118
Préambule.....	118
Secrétariat général (SG-DFIN).....	119
Unité informatique départementale (UID-DFIN).....	120
Registre foncier (RF).....	121
Administration cantonale des impôts (ACI).....	122
Service des finances (SFI).....	123
Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)	124
Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).....	126
Service immobilier et logistique (SIL) et Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)	126
Contrôle cantonal des finances (CCF).....	127
Conclusion.....	128
Annexe 1 au rapport de gestion.....	129
Rapport de la Commission du système d'information sur la gestion 2002 du Conseil d'Etat.....	129
Préambule.....	129
1. Fonctionnement du Tribunal administratif	129
2. Utilisation du réseau informatique vaudois	130
1 ^{re} observation	130
3. Logiciel PROGRES.....	130
Autres préoccupations informatiques	131
2 ^e observation	132
3 ^e observation	132
Annexe 2 au rapport de gestion.....	133
Rapport de la Commission spécialisée de santé publique sur l'examen de l'évaluation du contrat de prestations 2001 des Hospices cantonaux.....	133
Préambule.....	134
Bref rappel du dispositif de contrôle	134

Aperçu de l'évolution de l'activité des HC	135
Quelques aspects particuliers qui avaient interpellé en 2000	135
Engagements en matière de performance	137
Satisfaction des patients hospitalisés au CHUV	138
Satisfaction du personnel.....	138
Projets.....	138
Engagement financier.....	139
Conclusion.....	139

RAPPORT GENERAL

Préambule

M. Jean Schmutz, président, rapporteur général : — Depuis l'examen de son rapport sur la gestion 2001, en novembre 2002, la Commission de gestion (COGES) a siégé à neuf reprises en séances plénières. Elle a notamment convenu avec le Conseil d'Etat d'une séance pour traiter trois sujets de préoccupation de la COGES: l'état et l'avenir de la Démarche de modernisation et des contrats de prestations, la représentation de l'Etat dans les structures sises à l'extérieur de l'Administration cantonale, l'avenir du Contrôle cantonal des finances.

La COGES a organisé sa journée annuelle d'étude à Cossonay. Sous la houlette du commissaire local, elle s'est penchée sur le thème du sol vivant, entendant plusieurs spécialistes et visitant l'installation d'un ancien collègue, à Lavigny. La COGES a aussi entendu, lors de cette journée, les représentants de l'ARC (Association régionale de Cossonay). Ce fut une fructueuse rencontre avec des représentants du « terrain ». La COGES remercie les intervenants de cette journée.

Le CCF transmet à la COGES un exemplaire de tous les rapports qu'il publie. Ces derniers sont ensuite ventilés à chaque sous-commission concernée. Ces rapports sont très utiles aux membres de la COGES. Ils constituent chaque fois la base d'interrogations de cette dernière. A l'occasion de la publication de l'un de ses rapports, la COGES a reçu les responsables du CCF, pour une présentation de ses structures et un entretien sur des sujets d'actualités.

Chaque commissaire a reçu sous la forme qu'il a désirée (disquette ou papier) le Rapport de gestion administrative et financière, dit RAGAFIN et le rapport annuel du Conseil d'Etat, distribué, lui, à chaque député. Le RAGAFIN constitue pour chaque membre de la commission un outil indispensable lui permettant d'entrer dans la problématique de chaque département concerné.

En dehors des séances plénières déjà citées, la COGES a tenu une séance commune avec la Commission du système d'information. Cette séance particulièrement utile a permis aux deux commissions d'approcher leur domaine respectif et de préciser, en ce qui concerne la COGES, la nature des mandats qu'elle entendait confier à la CSI. La COGES a reçu, le 31 mars 2003, M. Bernard-Philippe Savary, chargé de planification à la Chancellerie, venu lui présenter, dans une séance désormais traditionnelle le RAGAFIN déjà cité.

Une séance commune a réuni la COGES et la COFIN pour la présentation par le CCF de son rapport sur les comptes 2002.

Les séances organisées de manière régulière entre les présidents des commissions permanentes et spécialisées ont permis de réfléchir à la collaboration, pas toujours évidente, entre ces instances, aux cultures parfois quelque peu disparates, et de mettre à plat des thèmes de réflexion.

Objectifs transversaux

1. Liaison avec les représentants de l'Etat dans des conseils d'administration de sociétés

La COGES demeure toujours soucieuse du suivi que le Conseil d'Etat manifeste dans les structures auxquelles il participe en dehors de sa principale sphère d'activités que représente l'administration générale de l'Etat. Lors de son dernier rapport, elle a insisté sur l'urgence de l'élaboration d'une loi sur les subventions. Dans l'étude de l'exercice 2002, de nombreux commissaires ont constaté que le lien qui unissait le Conseil d'Etat à ses représentants demeurait ténu et peu communicatif.

Tant dans son rôle de garant de l'action de l'Etat qu'afin de faciliter la mise en œuvre de certaines politiques, l'Etat est associé à de très nombreuses sociétés. A ce titre, il dispose régulièrement d'un ou de plusieurs sièges dans des conseils d'administration. Parfois, ils sont occupés par des membres du Conseil d'Etat, le plus souvent, par un ou plusieurs représentants dont des chefs de service

La COGES a pu constater, avec regrets, l'absence de directives claires sur les échanges d'informations demandées à ces représentants, ainsi que sur les délégations de décision et de pouvoirs, par exemple sur les budgets. La gestion du suivi des relations entre l'Etat et ses représentants est d'autant plus importante lorsque ces derniers sont choisis hors de l'Administration cantonale.

1^e observation

Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour assurer pleinement son rôle dans les conseils d'administration dans lesquels il est appelé à siéger au travers de représentants.

- *Notamment le Conseil d'Etat entend-il édicter des directives précisant à ces derniers les pouvoirs qui leur sont délégués et fixant leurs obligations, en particulier en matière d'information ?*

2. Contrats de prestations

La COGES rappelle que le suivi des contrats de prestations découle d'un mandat confié à notre commission par le Bureau du Grand Conseil en date du 15 juillet 2002.

En dehors des remarques faites dans les rapports des sous-commissions, nous pouvons faire, au nom de la commission en général, les remarques suivantes :

Dans les services et les unités qui les pratiquent, les contrats de prestations génèrent souvent dans la première phase d'application une méfiance due à la nouveauté du système proposé et une augmentation de la charge de travail pour l'établissement des tableaux de bord, des rapports de gestion ainsi que toute la démarche de contrôle. Un autre inconvénient est la nécessité de poursuivre en parallèle deux systèmes de gestion, celle de l'enveloppe budgétaire qui nécessite une comptabilité analytique et la procédure budgétaire habituelle. On observe aussi d'éventuelles contradictions entre la liberté d'action que propose cette option et des directives plus contraignantes en provenance du service ou de lois fédérales, par exemple dans la formation professionnelle.

Dans le chapitre des satisfactions, il est à noter l'implication souvent très positive du personnel à ce mode de faire, une fois la phase d'introduction du système dépassée. Les informations précieuses obtenues grâce aux indicateurs, la possibilité d'anticiper et de planifier, la formalisation d'un mode de gestion, la possibilité de procéder à un inventaire exhaustif des prestations sont souvent cités comme des avantages avérés.

La COGES constate toutefois que le contrat de prestations a souvent été mis en œuvre comme une recette miracle, qui allait résoudre tous les problèmes annoncés. La COGES observe également que le Conseil d'Etat considère que les contrats de prestations n'ont pas entièrement tenu les promesses espérées notamment dans les grandes unités. En une expression, la COGES estime que « le soufflé est retombé » et que l'enthousiasme du début est quelque peu émoussé. Dans tous les cas, il ne devrait pas exister de double système qui suscite souvent une énorme perte de temps. Les contrats de prestations paraissent davantage se justifier pour des unités relevant d'une autonomie suffisante, dans la périphérie de l'Etat. Le Conseil d'Etat annonce qu'il n'a pas

l'intention de supprimer les contrats de prestations mais que le bilan du décret du 14 décembre 1999 doit être fait à la fin de 2003.

Rappelons pour mémoire que le Conseil d'Etat a décidé au début de cette année de transformer la Démarche de modernisation en une nouvelle unité d'organisation qui assumera essentiellement un rôle de conseil et d'analyse en matière d'organisation.

Le Musée de zoologie est l'une des unités au bénéfice d'un contrat de prestations. Il est un bon exemple de l'application de ces derniers.

2^e observation

Le Musée de zoologie, au bénéfice d'un contrat de prestations, est une sous-unité budgétaire. Au sein d'une même unité, les autres sous-unités ne sont, elles, pas au bénéfice d'un contrat de prestations, ce qui occasionne, en cours et en fin d'exercice, des pertes de temps lorsqu'il s'agit de coordonner les procédures comptables des unes et des autres sous-unités.

- *Pour quels types d'unités et selon quels critères, le Conseil d'Etat entend-il maintenir et adapter le régime des contrats de prestations ou des régimes conventionnels analogues ?*

3. Transmission du savoir et des connaissances, délai de carence entre deux occupations de poste

Dans son rapport 2001, la COGES avait déjà formulé sa première observation du DIRE à propos du départ de deux fonctionnaires particulièrement compétents et lourds de savoir au Service de justice, de l'intérieur et des cultes. Elle a donc décidé, pour l'exercice 2002, de suivre avec attention ce type de transmission et le délai de carence observé dans l'ensemble des services et départements. Si la Chancellerie se déclare satisfaite de la résolution du problème, si le départ du chef du Service de l'éducation physique et du sport ne paraît poser aucun problème, si un concept à ce sujet existe au Service des routes, le moins que l'on puisse constater, c'est la grande diversité des solutions adoptées et l'application à géométrie variable du principe de carence de trois mois adopté par le Conseil d'Etat. Appliqué par certains, il est considéré par d'autres comme peu approprié ou inutilisable.

3^e observation

L'étude transversale de la transmission du savoir dans les différents services et départements fait apparaître la diversité des pratiques concernées et, notamment, l'utilisation très souple du délai de carence, en principe de trois mois, appliqué entre deux prises de postes. La COGES est d'avis que dans la succession de certains postes de cadres, ce délai est préjudiciable à une transmission de connaissances indispensable au fonctionnement de l'Etat.

- *Le Conseil d'Etat entend-il maintenir ce délai de carence ? Si oui, peut-il préciser les critères de son application ?*
- *Le Conseil d'Etat est invité à évaluer les effets financiers et organisationnels d'une telle mesure.*
- *Comment tiendra-t-il compte des expériences positives faites par certains services pour garantir la transmission des connaissances ?*

4. Commissions extraparlimentaires

La COGES a désiré se pencher sur la vie des commissions extraparlimentaires, département par département, afin de tenter d'en tester l'utilité voire l'existence. Recensées dans l'annuaire officiel du Canton de Vaud, elles sont plus de 160. Nous citons un nombre approximatif, deux départements ne publiant que le nom des principales d'entre elles. Ce nombre est suffisant pour estimer qu'elles occupent une bonne partie des autorités politiques, économiques ou sociales de ce canton. Il faut distinguer ici deux types de commissions, celles qui découlent de lois votées par le Grand Conseil et les commissions créées par le Conseil d'Etat, dites commissions consultatives. On ne peut supprimer les premières qu'en modifiant la loi, quant aux secondes, l'impression demeure qu'il est plus facile de les créer que de les supprimer. Les commissions « légales » se réunissent-elles toujours ? Qu'en est-il des commissions consultatives ? Une première estimation du travail des sous-commissions à cet égard est plutôt rassurant. La plupart des commissions se réunissent. La COGES souhaite toutefois approfondir son examen du sujet en 2003, en dresser un tableau qu'elle espère exhaustif et mieux cerner encore leurs activités et leur fonctionnement. Pour le surplus nous vous renvoyons aux rapports des sous-commissions.

Mandats du Grand Conseil

Le Grand Conseil a adressé à la COGES des mandats de surveillance sur différents objets. Nous avons déjà parlé des contrats de prestations dans les pages précédentes. Trois sujets concernaient le Département de la santé et de l'action sociale, soit Narconon, l'AVIRE et le Centre médical de Lavey-les-Bains SA. Les rapports à ce propos se trouvent à la fin du rapport du département concerné.

La COGES et son président insistent sur une remarque qui a déjà été formulée oralement en séance plénière du Grand Conseil. La COGES reçoit volontiers des mandats tels que ceux qui sont formulés ci-dessus. Elle souhaite cependant que les mandataires prennent contact avec la COGES pour juger préalablement de l'opportunité de la démarche ou de la disponibilité de la commission. Elle sollicite du Grand Conseil que le mandat lui soit confirmé par écrit, soit de la part de la commission ou mieux encore de son bureau.

Mandats confiés par la COGES

La COGES a confié le mandat suivant à la Commission spécialisée de santé publique, soit :

- d'examiner les contrats de prestations des Hospices cantonaux et de rédiger pour la COGES un rapport sur son application en 2001.

La COGES a également confié à la CSI les trois mandats suivants, soit :

- d'examiner le fonctionnement et l'efficacité de l'informatique du Tribunal administratif ;
- d'examiner le réseau informatique vaudois et de proposer des possibilités d'utilisation dudit réseau ;
- d'examiner les problèmes de compatibilité entre les systèmes Progres et Sesam et de proposer des solutions pour assurer un fonctionnement fiable.

Les rapports de Commission du système d'information et de la Commission spécialisée de santé publique suivent celui de la Commission de gestion.

Contrôle cantonal des finances (CCF)

La COGES, et notamment son président ont été très étroitement associés, et surtout informés, en raison de la loi et de son règlement, aux perturbations qui ont affecté le Contrôle cantonal des finances, durant l'année 2002 et au début de 2003. La COGES ne se prononce pas sur les rapports directs, entre le Conseil d'Etat et le chef de service du CCF, ni sur son licenciement qui ne sont pas de sa compétence. Elle s'est, par contre, exprimée fermement auprès du Conseil d'Etat pour que la continuité du service soit assurée en permanence et que le poste de chef de service soit repourvu dans des délais raisonnables. Jusqu'à l'établissement de la Cour des comptes et la redéfinition à cette occasion de la mission du CCF, il est impératif aux yeux de la COGES, que le contrôle financier soit pleinement assuré. Les rapports du CCF sont, nous l'avons déjà dit, un outil indispensable à notre commission.

Conclusion

La COGES reçoit tout au long de l'année de nombreux courriers individuels, certains sous forme écrite, de nombreux autres par courriel. Ils traitent la plupart du temps de requêtes individuelles, très souvent ces dernières années en rapport avec des faits judiciaires en cours ou jugés. La COGES ne saurait répondre à ces requêtes de manière personnalisée. Pour autant qu'elles demeurent en deçà de l'insulte ou de la diffamation, la COGES les écoute comme témoin d'un éventuel dysfonctionnement plus général qu'il s'agit alors d'étudier dans le sens d'une correction du système.

Nous vous rappelons que les textes des rapports sont de la responsabilité des sous-commissions. Les observations au Conseil d'Etat que nous vous proposons ont, elles, été discutées et votées par l'ensemble de la commission ou par la majorité de celle-ci. Au département du DIRE, M Laurent Wehrli qui travaillait pour cette entité jusqu'au 30 juin 2002 s'abstient de voter.

Nos remerciements vont au personnel des départements et de l'administration, aux cheffes et aux chefs de service, aux secrétaires généraux, à la Chancellerie, aux membres du Conseil d'Etat qui ont facilité l'organisation de nos visites et notre information. C'est certainement par un climat de confiance entre la COGES et les différentes instances visitées que peut le mieux s'exercer notre mandat. La confiance que l'on s'attribue mutuellement n'excluant en aucun cas l'esprit critique et la détermination des dysfonctionnements.

Nous adressons un merci particulier à M^{me} Brélaz, secrétaire générale, pour l'appui qu'elle nous apporte et à M^{me} Repond, secrétaire, pour l'excellence, la précision de ses procès-verbaux et son sens de l'organisation.

**DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET
DE L'ENVIRONNEMENT (DSE)**

M. Xavier Koeb, rapporteur : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'exercice 2002, était composée de MM. Laurent Wehrli et Xavier Koeb, rapporteur.

Introduction

Plusieurs services ont été visités préalablement en automne 2002 déjà, ainsi que le dispositif de sécurité d'Expo.02. Les commissaires ont visité les neuf services du département, certains à plusieurs reprises, entre le 19 février et le 17 mars 2003. De plus, ils ont visité le Laboratoire cantonal, le Centre et laboratoire piscicole de St. Sulpice, les méandres modifiés de la Venoge suite aux inondations de l'automne 2002 et les cellules psychiatriques des Etablissements de la Plaine de l'Orbe.

Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer. Il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt avec sa mission.

Les services suivants ont été consultés :

- Secrétariat général (SG-DSE), Place du Château
- Police cantonale (POLCANT), Le Mont-sur-Lausanne
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), Gollion
- Service des automobiles et de la navigation (SAN), Blécherette
- Service des eaux, sols et assainissement (SESA), Valentin
- Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), Epalinges
- Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), Epalinges – Chalet-à-Gobet
- Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires (LC), Epalinges
- Service pénitentiaire (SPEN), Rue Cité-Devant

Secrétariat général (SG-DSE)

Gestion de la transmission du savoir lors de changements de postes

Les responsables du département, à commencer par le délégué aux ressources humaines, sont sensibles à la pérennité de l'engagement des services au-delà des changements de personnes dans certaines fonctions clés. Au demeurant, la diversité des situations possibles n'a pas permis de mettre en place une procédure commune à l'ensemble du département. Certaines mesures simples devraient néanmoins être initiées fonction par fonction, à l'image de délais de départ, de formalisation du mode de remplacement, etc., sans pour autant oublier le respect du temps de vacances obligatoires avant certains remplacements conformément à la décision du Conseil d'Etat.

Cette question doit aussi être abordée dans le cadre de la mise en place d'une démarche active de relève des cadres, qui implique non seulement un suivi dynamique mais aussi de l'anticipation. Il est souhaitable que les nouveaux outils développés ces dernières années, comme les entretiens d'évaluation, soient aussi utilisés dans cette perspective.

Commissions extraparlimentaires

Dans leur très grande majorité, les commissions extraparlimentaires ont été désignées à nouveau en 2002, première année de la législature actuelle. Il s'avère néanmoins que certaines d'entre elles n'ont pas été réunies régulièrement au cours de ces dernières années. Si dans quelques cas, il peut être compréhensible que l'évolution des thématiques à aborder n'a pas exigé de rencontre, il n'en va pas de même dans d'autres situations. A titre d'exemple, la Commission consultative en matière de prévention des incendies (CCPI) et la Commission consultative en matière de défense incendie (CCDI) n'ont été réunies qu'une fois chacune au cours des quatre dernières années.

Par ailleurs, la sous-commission a pu se rendre compte au travers de ses questions que le secrétariat général n'a qu'une vision partielle de ces commissions. Il est souhaitable qu'en tant que coordinateur du département, ce service élabore un tableau du suivi de l'ensemble de ces commissions concernant le département, contenant notamment le rappel des missions et objectifs assignés à ces commissions, les actions entreprises ou à entreprendre et leur calendrier, les prochaines séances, etc.

Situation des unités centrales départementales

Après une période de décentralisation de certaines fonctions, il s'avère que plusieurs décisions ont eu pour conséquence de réunir à nouveau certaines unités. Il en est ainsi du contrôleur de gestion du département qui a rejoint la plupart de ses collègues au DFIN, ou du responsable du site Internet du département qui dorénavant participe à la gestion centralisée de l'ensemble des pages *web* de l'Etat.

En revanche, la sous-commission a pris note que les responsables du DSE considèrent que le poste de délégué à la communication doit demeurer au niveau départemental. Si, à ce titre, les arguments de connaissances internes des tâches du département et, d'une certaine manière, de proximité peuvent être compris, il s'avère que le rôle de coordination du BIC et du nouveau poste de coordinateur des délégués départementaux à la communication ne sont pas toujours évidents à percevoir dans la gestion et le suivi de la politique de communication de l'Etat de Vaud. Il serait souhaitable à ce propos que le Conseil d'Etat clarifie rapidement ces questions de coordination de l'information et de la communication entre les nombreuses structures en place, sans parler des agences externes régulièrement sollicitées.

Police cantonale (POLCANT)

Police 2000 : avancement des travaux

En 2002, le Conseil d'Etat a validé les grands axes de la réforme du système sécuritaire vaudois « Police 2000 ». En parallèle, les responsables des régions test ont poursuivi leurs préparatifs, afin que ces dernières puissent démarrer en 2003. Pour mémoire, il s'agit de Riviera et d'Echallens, auxquelles il a été décidé d'adjoindre Yverdon dans le suivi des mesures coordonnées mises en place à l'occasion de l'Expo 02. Au plan cantonal, 56 personnes travaillent pour la mise en place de Police 2000.

Les responsables de Police 2000 mettent en avant leur souci d'intégrer dans ce processus les autorités communales, dans le cadre de leurs responsabilités. Cela se fait au travers de comités de pilotage des régions tests et de futurs conseils régionaux de prévention et de sécurité. Une large réflexion est en cours pour séparer les missions de police, à assurer par des policiers formés, de celles plus administratives pouvant être réglées par d'autres services cantonaux ou communaux. Un modèle de calcul des coûts et des modes de financement a également été élaboré, ainsi qu'un business-plan.

Nul doute que pour l'ensemble de ces démarches, l'information et la communication sont essentielles. Plusieurs séances ont d'ailleurs été tenues tant avec les communes de plusieurs régions vaudoises qu'avec d'autres partenaires cantonaux, en particulier le DFJ vu le rôle notamment de prévention que devrait jouer l'école. Les statistiques démontrent à ce propos qu'un tiers des infractions commises dans le canton sont le fait de jeunes de 14 à 18 ans.

Expo.02

La gestion de la sécurité d'Expo.02 dans le secteur d'Yverdon s'est déroulée à la satisfaction des différents responsables. La collaboration intercantonale (renforts du Tessin, de Genève, du Valais, de Zurich et de Lucerne), ainsi que celles avec la police d'Yverdon et la protection civile ont permis de fixer des standards communs et a représenté une expérience des plus utiles en matière de gestion de la sécurité lors de grands événements. Le contrôle financier mis en place pour cette opération a permis de demeurer bien en deçà du budget accordé au travers de l'EMPD tendant à financer les engagements globaux de l'Etat de Vaud liés à l'Exposition nationale (daté de novembre 2000). Rappelons ici que 115'000 heures de gendarmes ont été consacrées à la sécurité d'Expo.02.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Appui dans l'accueil des requérants d'asile

Au-delà de l'appui régulier dans l'accueil des requérants d'asile, le SSCM a été mis à contribution en 2002 lors de l'afflux de gens du voyage. Entre septembre et octobre, 404 arrivées ont été recensées. Cet afflux s'est rapidement tari suite aux décisions de renvoi prises par les autorités concernées. 222 jours de service ont été effectués par au total 95 personnes de la PCi.

Dans la suite de ses remarques précédentes, la sous-commission a pris note favorablement du regroupement progressif au DIRE de l'ensemble des aspects de cet accueil des requérants d'asile ; ceci en collaboration avec la FAREAS. Le chef du SSCM a ainsi été déchargé de ses tâches en la matière.

Expo.02

En complément des remarques mentionnées ci-dessus, il convient de relever que 2924 personnes de la PCi ont effectué 12'267 jours de service dans le cadre des missions de transports (194'134 kilomètres parcourus) et de contrôles (observation lacustre, parking, sécurité générale, bureau des objets trouvés).

Aucun accident n'est heureusement survenu. Seuls deux renvois administratifs sont à déplorer. La collaboration mise en place avec la police cantonale doit permettre d'espérer de nouveaux développements en matière de gestion coordonnée de grands événements organisés sur sol vaudois ou touchant le Canton de Vaud.

Regroupements du service

Le projet de regroupement de l'ensemble du SSCM sur le site de Gollion se poursuit. Cela induira une opération « domino » suite à la libération de surfaces dans le bâtiment administratif de la Pontaise (BAP), dont la gestion a par ailleurs été transférée en été 2002 du SSCM au SIL. Quant au transfert de l'arsenal de Morges du niveau cantonal au fédéral, il avance aussi avec un délai fixé au 1^{er} janvier 2004. Le personnel actuel gardera cependant son statut cantonal. Une aile du bâtiment devrait être louée à différents commandements de troupes.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Vision 2002

Fin décembre 2002, il y avait 440'000 véhicules immatriculés dans le Canton. En baisse de 2'000 unités par rapport à 2001 (9'000 nouvelles immatriculations). On peut y voir l'effet de la conjoncture. Parallèlement, il y a eu 3'000 séquestres pour non-paiement de la taxe ou défaut d'assurance.

Dans les quatre centres (Aigle, Lausanne, Nyon et Yverdon) quelque 130'000 expertises ont été réalisées cette année.

Immatriculation dans d'autres cantons

Un nombre croissant de véhicules « vaudois » sont immatriculés dans les cantons du Valais et de Fribourg. La loi est pourtant claire à ce sujet: le véhicule doit être immatriculé là où il stationne le plus souvent. Mais qu'en est-il des résidences secondaires et des domiciles professionnels qui se réduisent à une simple boîte à lettre ? Lors de divers recours, le Tribunal fédéral, ainsi que le Tribunal administratif a donné raison au SAN. Les contrôles ont permis d'interpeller environ 500 contrevenants. La collaboration intercantonale devrait être renforcée et les dénonciations s'établir sur une base de saine réciprocité.

Gestion de la RPLP

Les camions poids-lourds représentent le 7% du parc suisse. En 2002, la totalité du contingent admis pour les 32 tonnes en trajets intérieurs a été utilisée. On observe une tendance à l'augmentation de la capacité des camions. La rétrocession de la RPLP au canton s'est montée en 2002 à 20,1 millions. Elle représente environ deux fois la taxe cantonale. Ces montants devraient augmenter dès 2005, lorsque le tonnage passera à 40 tonnes. La redevance, assimilée à une taxe, doit être affectée à des mesures en rapport avec la circulation routière.

Le niveau de la taxe pour les poids lourds est plus élevé que dans les cantons voisins, ce qui incite les transporteurs vaudois, confrontés à une concurrence accrue, à demander une correction. En réponse à cette requête, et pour éviter que les entreprises de transports immatriculent leurs véhicules dans un autre canton, le Conseil d'Etat va proposer d'introduire un rabais écologique et de subventionner en partie la formation des chauffeurs à une conduite plus sûre et plus respectueuse de l'environnement.

On peut s'étonner que l'on ne tienne compte que maintenant des catégories de pollution selon le système EURO. Ce système échelonné de 0 à 3, va du plus polluant au moins polluant.

En 2002, encore 43% des camions sont en catégorie Euro 1, c'est à dire très polluant. Alors que la communauté européenne est déjà en train d'adopter une catégorie Euro 4 encore moins polluante. Des efforts importants sont à faire de ce côté.

Les habitudes commerciales évoluent. Les magasins sont maintenant ouverts dès le lundi matin, jour habituel de livraison. Il y a ainsi une forte augmentation des demandes d'autorisation de rouler le dimanche. Ce qui ne diminue pas vraiment les charges polluantes.

Informatisation

Le logiciel « Viacar » utilisé par les cantons d'Argovie, Zoug, Zurich et Lucerne semble donner satisfaction en Suisse alémanique. La version « multilingue » est en voie d'être achevée. Nous étions quasiment au même point dans le rapport de gestion pour 2001. Une évaluation positive a eu lieu en 2002. Ce logiciel permettra en outre aux garagistes de prendre rendez-vous directement via Internet. Ce qui accélérera le processus. Enfin, « Viacar » devrait permettre aussi de régler, avec plus d'efficacité, la gestion administrative, comme les retraits de permis.

Les lenteurs actuelles constituent un des arguments utilisés pour justifier la transformation du SAN en régie publique autonome. Au point qu'on peut s'étonner de la lenteur à mettre en service ce logiciel. La date de 2005 est même avancée pour la mise en service concrète. Un EMPD devrait prochainement être soumis à la Commission du système d'information.

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Remarque générale

Nous avons constaté qu'une grande confusion règne dans ce service au sujet des sites pollués, sites industriels désaffectés, sites d'accidents et anciennes décharges. De même que le type d'intervention du service n'est pas clair entre l'inscription à l'inventaire, l'étude, la prise de dispositions, la surveillance, la mise en œuvre d'un assainissement ou le simple envoi de courrier à un industriel (par exemple 2'428 lettres en 2002). A partir d'une estimation de plusieurs milliers de sites ou entreprises, 2'500 seraient retenus et environ 40 auraient été examinés. On attend davantage de rigueur et de sens de l'organisation de la part d'un service de cette importance et disposant de 110 personnes Equivalent Plein Temps.

Décharges et sites pollués

Rappel: les sites pollués (~ 700 sites), sont de trois types: les anciennes décharges, les aires d'exploitation (sites industriels ou artisanaux, buttes pare-balles) et les lieux d'accidents. Le groupe pluridisciplinaire d'évaluation EVA s'est réuni neuf fois en 2002.

Les travaux d'assainissement de l'ancienne décharge « La Morenche » à Sottens sont terminés.

10'000 m3 de terres d'excavation provenant du chantier du contournement de Cheseaux ont pu être utilisés comme couche de finition. Un programme de surveillance annuelle est mis en place.

Des séances ont eu lieu avec 14 communes pour établir des surveillances ou des études d'assainissement. Toutes les buttes pare-balles (~ 250) ont fait en 2002 l'objet d'une décision d'inscription au cadastre des sites pollués. Mais ce cadastre est toujours en préparation.

En 2002, onze sites d'auto-démolition ont fait l'objet de 18 visites, de 5 dénonciations et de 2 exécutions forcées de mesures de protection de l'environnement, de 1 arrêt d'exploitation et de 1 faillite. Les risques majeurs de

cette activité, l'incendie, les eaux de surface polluées et la gestion des déchets, ne sont pas à sous-estimer.

Gestion des déchets

Le crédit-cadre de 100 millions devait être bouclé en 2002. Il reste au 31.12.2002 un solde de 32,9 millions. La nouvelle loi sur les déchets ayant été rejetée par le Grand Conseil en novembre 2002, l'ancienne loi est prorogée jusqu'en 2004. Ce qui devrait permettre de terminer le programme initial de gestion des déchets.

Boues d'épuration

L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEPF) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), sous la pression de deux importants groupes agroalimentaires, ne semblent pas vouloir revenir sur la décision d'interdire l'épandage des boues. Malgré certaines améliorations du traitement, l'interdiction d'épandre sera effective en 2007.

Des 18'000 tonnes de matière sèche annuellement produite dans le canton, 9'000 sont incinérées à Vidy et les 9'000 qui étaient répandues dans les champs seront partiellement dirigées vers les installations de la SATOM, SAIOD et Posieux qui peuvent en traiter 7'000. Des solutions restent à trouver pour les ~2'000 tonnes restantes. Plusieurs STEP de moyenne importance vont encore s'équiper de systèmes de déshydratation des boues.

Gestion des cours d'eau

La reprise des communes, suite à EtaCom, de la gestion et de l'entretien de tous les cours d'eau a été repoussée à une date ultérieure. En plus d'un sérieux effort d'organisation (17 nouveaux collaborateurs seraient à encadrer), le service est confronté à des questions de responsabilité: en cas de crue et de possible manque d'entretien, l'Etat serait-il seul responsable des dégâts ?

Inventaire des zones de captage S

Les zones générales de captage S sont maintenant inventoriées. En revanche, les zones particulières S1, S2 et S3 ne sont pas encore toutes cernées. Ces zones de proximité, après étude par un bureau d'hydrogéologie, font l'objet d'une procédure de mise à l'enquête par la commune concernée. Il est regrettable que cette tâche ne soit toujours pas achevée, car de nouvelles directives vont encore alourdir ce travail. En effet, suite aux pollutions persistantes par les nitrates, la Confédération a mis sur pied les nouvelles zones

Zu, soit les zones d'alimentation préférentielle où l'utilisation d'engrais et produits phytosanitaires doit être restreinte. Environ 40 communes concernées doivent maintenant établir leurs zones Zu (voir aussi le chapitre « LC »).

La sous-commission constate que, pour les zones S1, S2 et S3 et depuis l'envoi d'un courrier en 1995, le service n'a aucune nouvelle d'une vingtaine de communes. Par ailleurs, environ 50 à 60 communes ne sont toujours pas à jour. En 2002, environ 30 démarches ont été effectuées, dont 20 auprès des bureaux techniques et 10 auprès des communes. Parmi les 40 communes concernées par les nouvelles zones Zu, encore 3 n'ont pas établi leurs zones S1, S2, S3.

Cette situation devrait être améliorée rapidement. Elle constitue un objectif précis pour 2003.

Plan directeur des carrières (PDCar 2)

Le projet de PDCar 2 a été soumis au Grand Conseil en automne 2002. Il a suscité de nombreuses remarques et observations. Des décisions judiciaires sont en cours, suite à des oppositions aux plans d'extraction. Certaines fiches de ce Plan Directeur sont en contradiction avec les critères de planification. Le PDCar a été renvoyé à la commission ad hoc et sera probablement présenté en 2003.

Dépôt des cantonniers transformé en local d'agrément

Un dépôt de matériel pour l'entretien des cours d'eau a été transformé en local d'agrément comprenant la création de fenêtres, le raccordement au réseau d'eau et d'électricité, l'aménagement d'un WC, d'une cuisine agencée et d'un coin à manger avec cheminée de salon. La partie utilisable comme dépôt ne représente plus que les 25% de la surface du bâtiment. Le coût total a été d'environ Fr. 110'000.—. Les factures ont été payées par le SESA et le Service des bâtiments (SB). Cette affaire pouvant revêtir un caractère pénal, elle a été dénoncée par le CCF au juge d'instruction cantonal.

1^{re} observation

Le chef de secteur incriminé a pris l'initiative d'effectuer ces travaux et a traité avec le SB de leur mise au budget. Le chef du SESA semble ignorer tout du détail du déroulement de cette opération.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur :*

- *les compétences d'un chef de secteur ;*

- *la voie hiérarchique à utiliser pour demander au SB d'inclure dans son propre budget des montants pour des transformations ou des rénovations de bâtiments utilisés par le SESA.*

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Loi cantonale sur l'énergie

A nouveau, la sous-commission doit constater avec regrets que les délais fixés par le service n'ont pas été tenus à propos de l'élaboration de la loi cantonale sur l'énergie. Au demeurant, la conception cantonale a été élaborée au niveau du service et devrait être discutée par le Conseil d'Etat au printemps 2003 ; le projet de loi étant maintenant annoncé au Grand Conseil à l'automne 2003. Il est hautement souhaitable que ce nouveau délai soit – enfin – respecté, vu que les problèmes de personnel régulièrement évoqués pour justifier ce retard sont maintenant résolus depuis plusieurs mois.

Qualité de l'air

Il faut malheureusement constater que les mesures techniques, visant à améliorer la qualité de l'air selon les normes OPAIR ne suffisent plus pour régler la situation dans le Canton de Vaud. Notamment dans le secteur Morges-Lausanne, l'augmentation des transports pèjore la situation. Comme annoncé dans les rapports précédents, diverses coordinations sont en place afin d'élargir la réflexion aux questions d'aménagement du territoire, de type de construction et de mobilité. Un groupe de travail technico-scientifique, élargi au politique, a été mis sur pied il y a maintenant plusieurs mois. Son rapport final est toujours attendu. Par ailleurs, l'élaboration d'un schéma directeur de l'Ouest lausannois entre dans ce processus. La consultation sur ce document est prévue en 2003.

Inventaire des bâtiments de l'Etat contenant de l'amiante

Même si la législation fédérale n'impose pas un inventaire en tant que tel des bâtiments contenant de l'amiante, un groupe de travail interdépartemental a été mis en place en 1998, afin de suivre cette question. Il regroupe des représentants du SEVEN, du Service des bâtiments et de l'Institut de médecine au travail, ainsi que de la Ville de Lausanne et de la CAMAC. Malheureusement la liste n'est que partiellement tenue à jour et ce groupe ne s'est plus réuni depuis 1999.

2^e observation

La sous-commission a pu constater un manque patent au niveau de l'échange d'information et de la bonne utilisation des personnes-ressources actives au sein de l'Administration cantonale concernant le problème de l'amiante dans les bâtiments de l'Etat.

- *Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour mieux assurer les coordinations indispensables quant à la gestion des bâtiments de l'Etat de Vaud concernant ce problème.*

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Protection des rives du Lac de Neuchâtel : avancement du dossier

Des recours sont encore pendants contre les décisions de classement. Ce dossier avance néanmoins avec la mise en place de trois types de balisage : lacustre qui n'est que partiellement installé suite à l'effet suspensif accordé depuis août 2002 par le Tribunal administratif dans le cadre d'un des recours; piétonnier, dont le coût s'élève à environ 70'000 francs rien que pour le Canton de Vaud et qui subit malheureusement un grand nombre d'actes de vandalisme; routier (interdiction de stationner, chaînes devant empêcher l'utilisation de certains sentiers, etc.), mais dont les panneaux ont dû être enlevés suite à une incompréhension avec les services du Voyer.

La sous-commission estime qu'il serait des plus souhaitable que les services de l'Administration cantonale, même décentralisés, puissent s'entendre avant la prise d'effet de certaines mesures de ce type, ceci afin d'éviter une cacophonie déplorable pour l'Etat cantonal et son image auprès des administrés.

Protection des rives du Lac Léman dans le secteur des Grangettes : avancement du dossier

Il ne demeure qu'un seul recours valable contre les décisions des PAC 291 et 291 bis; quatre autres recourants n'ayant pas payé les avances de frais exigées. Le DIRE a rejeté la qualité de recourir à l'Association de cohabitation des Grangettes. Suite à un recours, la question est pendante devant le Tribunal administratif.

Suites de l'ouragan Lothar

La sous-commission a pris connaissance d'un audit extérieur portant sur la qualité de l'intervention du SFFN à l'occasion de la gestion de la crise initiée par l'ouragan Lothar. Ses conclusions sont très favorables. La sous-commission n'a pu s'empêcher de s'interroger quant à la pertinence d'un tel audit, même si son coût est relativement mineur.

Une recrudescence du bostryche est apparue après Lothar. En 2001, il a fallu abattre 110'000 mètres cubes; 125'000 en 2002, notamment dans les régions du Pays d'Enhaut et de Sainte-Croix. Ces forêts appartiennent à 60% à des communes, 30% à des privés et 10% à l'Etat. La sous-commission a appris que Pro Natura n'avait initié et payé les travaux nécessaires à ce sujet qu'après diverses interventions.

Réorganisation du service

Une réflexion sur une réorganisation du service a été initiée en 2002 et devrait être effective en 2004. Elle vise à assurer une meilleure coordination des différents collaborateurs du SFFN dans le terrain et une réunification des deux emplacements du service. Cette nouvelle organisation sera coordonnée à l'avenir avec le nouveau découpage territorial des districts conformément à la nouvelle Constitution cantonale.

Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires (LC)

Qualité de l'eau

– Teneur en nitrates des eaux des communes vaudoises :

La qualité de l'eau est satisfaisante dans 388 réseaux (86,8%). Au 31.12.2002, 13 communes, soit environ 6'000 habitants, distribuaient de l'eau dont la teneur en nitrate dépassait la valeur de tolérance de 40 mg/l, alors que 17 autres, représentant 5'000 habitants, montraient une teneur comprise entre 35 et 40 mg/l. La qualité de l'eau était insuffisante (présence ponctuelle de bactéries d'origine fécale) et a été contestée dans 26 communes. S'agissant de normes fédérales, on ne peut que relever le rôle incitatif du LC. Celui-ci procède aussi au contrôle des ouvrages de captage, des réparations et des procédés de désinfection.

La nouvelle ordonnance fédérale du 1.1.1999 sur la protection des eaux exige des mesures de protection supplémentaires (définition d'une zone d'alimentation préférentielle Zu, restrictions dans l'usage d'engrais ou de

produits phytosanitaires, modification de pratiques agricoles, etc.) pour les sources ne respectant pas les exigences en matière de polluants persistants. Une aide fédérale est désormais disponible pour compenser le manque à gagner. Une liste des ressources en eau potable dont la qualité chimique est amoindrie a été établie. Elle comprend environ 70 sources concernant environ 45'000 habitants. Pour simplifier, dans les zones Zu le passage des polluants (nitrates et phytosanitaires) est plus lent, que dans les zones de protection S, bien connues, où le passage des polluants microbiologiques est relativement rapide.

- Autocontrôle des distributeurs d'eau :

Dès fin 1998, les communes ont été informées de l'obligation légale de mettre en place un système d'autocontrôle de la qualité. 40 nouveaux dossiers ont été traités par le LC.

Actuellement, 73 communes disposent d'un système d'autocontrôle opérationnel. L'effort d'accompagnement et de validation devra donc être poursuivi.

Campagne d'inspection liée à la protection contre la tromperie

Cette campagne, organisée par l'Association des chimistes cantonaux à l'échelle nationale, a porté sur les trois thèmes suivants :

- L'ordonnance sur l'agriculture biologique prévoit que le contrôle et la certification des entreprises bio sont effectués par des organismes accrédités conformément à la norme EN 45'011. Le LC a procédé à 58 contrôles dans des entreprises de production et de transformation. Une seule ne correspondait pas aux exigences légales.
- L'ordonnance agricole sur la déclaration/pays de production a permis de constater que la situation est totalement insatisfaisante. Pour la viande, 35% des boucheries contrôlées et 38% des établissements publics ne respectent pas les exigences légales. Sur 157 produits contrôlés dans les boucheries, 23% ne comportaient pas la mention du pays de provenance.
- L'ordonnance sur les œufs précise les obligations légales concernant l'estampillage. La situation n'est pas satisfaisante dans 43% des 56 magasins et points de vente contrôlés. En effet, sur les marchés, de nombreux commerçants vendent des œufs non estampillés qui ne proviennent pas du tout de leurs propres exploitations !

Collaboration et recherche de synergies

Le Laboratoire cantonal collabore déjà avec le SEVEN, le SESA, le Service vétérinaire cantonal et le SFFN. On a pu constater que cette collaboration peut encore s'étendre au niveau des achats groupés et d'une meilleure organisation pour les analyses, de l'eau en particulier.

En revanche, la collaboration intercantonale semble sur une bonne voie. L'évolution des problèmes liés aux denrées alimentaires, dont s'occupent les laboratoires cantonaux, montre que les structures actuelles ne permettent plus de maîtriser la situation. A moyen terme, ces insuffisances ne pourront être éliminées que par la concentration des moyens existants.

Les chimistes cantonaux de Neuchâtel et Vaud ont passé en décembre 2002 un accord pour créer un réseau de collaboration. Sans prétendre réaliser des économies de personnel ou financières, cette collaboration a pour objet d'étendre les domaines d'investigation des deux entités, en offrant une meilleure couverture en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la tromperie du consommateur. Concrètement, il s'agira de partager les domaines analytiques. Cette mise en réseau concerne 9,5 postes à Neuchâtel et 17,3 postes à Epalinges.

Service pénitentiaire (SPEN)

Affaire du directeur des MAP

Rappel : donnant suite à une lettre anonyme mettant en cause les libertés prises par le directeur des Maisons d'Arrêts et de Préventive, le CCF a diligenté une enquête. Ses conclusions sont graves pour le fonctionnement de ce service. Des mesures ont été rapidement prises et proposées au CCF.

Le chef du département a modifié plusieurs directives et règles. Il a fixé un cadre plus strict au fonctionnement du service et aux attributions de son chef. Un audit externe a été demandé par le chef du département à la société Iteral. Il devrait être achevé en 2003.

Un inventaire des téléphones portables a été établi. Tout nouvel achat est soumis au visa du chef de service. Concernant les appartements de fonction, c'est le Service immobilier et du logement (SIL) qui gèrera dorénavant tous les cas. Les visites à l'étranger seront réduites au strict nécessaire et devront être approuvées par le chef du département.

Il n'en demeure pas moins que certains faits avérés et admis pourraient avoir un caractère pénal. Le CCF a transmis, pour quatre éléments, un dossier à la justice.

Même si des mesures strictes ont été prises et qu'une suite judiciaire reste possible, la sous-commission suivra attentivement l'évolution de ces mesures.

Cellules psychiatriques aux EPO

La sous-commission a visité les cellules psychiatriques en compagnie de la nouvelle directrice des EPO en fonction depuis le 1^{er} novembre 2002 et a pu discuter avec le personnel.

Sur les 14 cellules récemment rénovées, seules 7 sont occupées en permanence. On ne peut forcer un détenu à suivre un traitement psychiatrique. Un suivi psychiatrique approprié nécessite du personnel qualifié et disponible. Actuellement, seuls 4 postes sont disponibles pour encadrer 7 détenus, alors que la règle en demande 6 pour un roulement de 24 h sur 24 h. Ainsi les détenus sont-ils enfermés dans leur cellule de 17 h à 7 h du matin. Par ailleurs, peu d'activités leur sont proposées. Au vu de leur situation, ils ne peuvent rejoindre les autres détenus. La problématique de l'incarcération psychiatrique devrait être améliorée.

La colonie

Il s'agit de la partie « ouverte » des EPO où se retrouvent, autour de bâtiments d'exploitation agricole des détenus condamnés à des peines plus légères. Malheureusement, face à une augmentation des peines lourdes (délits violents ou sexuels), donc incarcérés en milieu « fermé », il y a trop de monde au pénitencier et pas assez à la colonie. Et la prolongation des peines, suite à la modification du CP ne va pas améliorer la situation. Cette colonie est utile pour la réinsertion des détenus. Les bâtiments étant vétustes, la question de l'avenir de la colonie devra être précisée très prochainement.

Incarcération des mineurs

Il y a trop de mineurs en prison avec des adultes ! Nous disions déjà cela dans notre rapport 2001. En 2002, ils étaient 34 jeunes à être détenus en préventive. Les mineurs dangereux sont placés en préventive fermée, pour des peines allant jusqu'à 14 jours, alors qu'ils devraient être encadrés dans un milieu plus ouvert et adapté à leur situation. Les spécialistes de l'exécution des peines proposent une chaîne pénale à sécurité variable. Deux projets sont en préparation: 1) A travers le concordat romand, la création d'une Maison de détention des mineurs

avec une soixantaine de places. 2) Une transformation de l'aile des arrêts à la MAP de la Croisée où on pourrait placer 18 mineurs. Au vu des chiffres alarmants, il est urgent d'agir et de voir assez grand, l'âge des délinquants mineurs ayant tendance à baisser chaque année.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'année 2002.

DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE (DFJ)

M. Bernard Martin, rapporteur : — La sous-commission, chargée d'étudier la gestion du Département de la formation et de la jeunesse pour 2002, était composée de M^{me} Odile Jaeger et M. Bernard Martin, rapporteur.

Préambule

Le programme de visites de la sous-commission a été réalisé entre septembre 2002 et mai 2003. Le but fut triple : mieux connaître la diversité et la complexité de cet immense département, suivre et approfondir des objets de réflexion découlant des visites précédentes, questionner sur des faits et événements apparus aux commissaires dans l'intervalle. Certaines visites n'ont pas forcément donné lieu à des constatations ou des remarques particulières, mais elles ont permis aux commissaires de mieux cerner le fonctionnement du département, ainsi que l'interrelation des nombreux services et offices, à l'interne d'une part, et avec les autres partenaires socio-professionnels liés au DFJ d'autre part.

Durant cette période, six services ont été visités à une ou plusieurs reprises, soit directement au sein des services, soit via des institutions travaillant pour eux :

- Secrétariat général (SG-DFJ)
- Service de protection de la jeunesse (SPJ)
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)
- Service de la formation professionnelle (SFP)
- Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation (SESSFO)

La sous-commission a été très bien reçue par les chef(fe)s de service, leurs adjoint(e)s et responsables d'offices, ainsi que par le personnel y rattaché. Tous les renseignements et documents demandés ont été fournis avec célérité et bienveillance. Nous leur en sommes reconnaissants et les remercions vivement.

Secrétariat général (SG-DFJ)

Le Secrétariat général passe par de profonds bouleversements depuis la décision de la cheffe du département de le réorganiser dans la perspective tant d'un « amaigrissement » que d'une nouvelle répartition des responsabilités et tâches. Car cette restructuration implique aussi que des activités nécessaires se sont vues transférées vers d'autres services ou départements de l'Etat.

Passer « du mammoth à l'éléphant nain » demande du temps et de l'énergie. L'un des buts principaux de la nouvelle organisation consiste à recentrer le Secrétariat général sur des responsabilités de coordination, de relais entre les services et la cheffe du département. S'il fait partie du Collège des secrétaires généraux, le secrétaire général n'a pas de pouvoir sur les chefs de service. Son adjoint est délégué aux affaires intercantionales avec les autres secrétaires cantonaux.

Il est prématuré, dans le cadre de ce rapport 2002, de relater en détail les changements en cours, à cheval entre 2002 et 2003. Mais certaines décisions déjà prises méritent d'être signalées : par exemple l'Office du personnel enseignant, la responsable des Affaires juridiques, le contrôleur de gestion, restent au SG. Le directeur financier gère maintenant toute la comptabilité du DFJ. Le bureau des constructions scolaires, passé à la DGEO, va disparaître (EtaCom oblige... les communes prennent le relais). Le Bureau de l'enseignement privé est passé, lui aussi, à la DGEO.

La juriste des RH travaille également à 20% sur les dossiers « équivalence des titres pour les enseignants des écoles publiques ». Peu de dossiers sont acceptés. Elle est active également, en collaboration avec le Groupe Impact, sur les questions liées au mobbing et au harcèlement. La sous-commission aura l'occasion d'y revenir dans le courant de l'exercice 2003.

L'organigramme remanié est prévu pour le courant de l'été 2003. La sous-commission prévoit d'ores et déjà une rencontre avec le secrétaire général et ses adjoints en automne 2003, afin de suivre l'évolution de ce processus délicat. La sous-commission note que le passage entre les deux cheffes de département, de même qu'entre les deux équipes respectives, fut difficile.

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

La sous-commission a rencontré la cheffe du service à plusieurs reprises. Nous avons senti un malaise et des tensions au sein de la direction. Nous avons pu

prendre connaissance du rapport d'audit sur le SPJ qui indique des pistes pour sortir du tunnel et régler une partie des problèmes. Un comité de pilotage a été mis en place. Des difficultés majeures trouvent en grande partie leur source dans la surcharge de travail. Les enquêtes et les mandats juridiques sont en constante augmentation. Il existe un vaste problème de fond avec l'école : le nombre de jeunes en difficulté ne cesse de croître : on compte 1'700 cas actuellement. 20% sont à la charge de l'aide sociale. Ils ont entre 18 et 25 ans.

La rencontre avec les assistants sociaux du SPJ pour la Ville de Lausanne est édifiante : malgré l'augmentation de six postes votés lors du dernier budget, il y a encore trop de dossiers à suivre. De plus, les interventions dans les familles proviennent à 65% de mandats de la justice.

La réorganisation régionale du système est en cours. Logiquement, les chefs de groupe devraient pouvoir privilégier une présence quotidienne locale et non pas être rattachés impérativement et de manière centralisée au BAP (Pontaise).

Remarques

- Les assistants sociaux fixent les contributions financières ; mais ils regrettent de ne pas en avoir le contrôle de gestion.
- Concernant les relations avec la HEP, les assistants sociaux avaient demandé être associés aux méthodes pédagogiques de cette école, afin d'apporter leur expérience de terrain aux enseignants et futurs enseignants, sur le thème « affronter les problèmes de violence en milieu scolaire ». Leur demande a été refusée.

De manière générale, les structures d'urgence manquent au SPJ. A cela s'ajoute le fait que ce service a de la peine à recruter. Est-ce pour des raisons de pénibilité ? Ou, pour citer cet exemple spécifique, parce que les postes d'éducateurs spécialisés sont peu attractifs ?

Centre d'orientation et de formation professionnelles (Valmont, Lausanne) COFOP

Centre Horizon d'Activités et de Relais Transition Ecole-Métiers CHARTEM

Ces deux centres sont des lieux de formation réservés à des jeunes en difficulté (lacunes scolaires, problèmes comportementaux et de communication, etc.). Il s'agit d'institutions qui font partie du SPJ. Elles comprennent un atelier d'orientation professionnelle d'une durée d'un an, ainsi que des secteurs de formation professionnelle sous contrat d'une durée de un à quatre ans, comme dans une entreprise privée. Les apprentis bénéficient des cours offerts par les

écoles professionnelles des différentes branches : bureau, mécanique, cuisine, ébénisterie, menuiserie, horticulture, maçonnerie, etc. Le CHARTEM offre une année de préparation à l'entrée dans la vie active, et donc la possibilité d'une initiation dans les différentes branches professionnelles. Les deux structures tournent avec un budget commun.

Les sites sont complets. Il y a deux fois plus de candidats que de places disponibles. Les « non reçus » se retrouvent au SEMO (Semestre de Motivation) ou Perfectionnement 4 (SESSFO). Deux projets d'agrandissement prévoyant cent places d'accueil supplémentaires sont à l'étude. La sous-commission suivra de près l'évolution de ce dossier.

Etonnement, malgré la difficulté des jeunes à réussir un apprentissage dans ces domaines, des cours d'appui ont été supprimés au SPJ !

Fondation La Rambarde, Pully

Il s'agit d'une fondation mandatée par le SPJ, responsable d'environ sept à onze jeunes filles ayant de grandes difficultés à se réinsérer, tant dans le milieu scolaire que dans leur propre famille ou la société. Souvent, elles arrivent à La Rambarde en fin de scolarité. Le coût journalier par jeune fille se monte à Fr. 400.— payé par le SPJ, l'OFAS et la famille. L'Etat garantit le déficit. Cette structure accueille des adolescentes âgées entre 15 et 19 ans, à l'image du « Home Chez Nous » s'occupant de garçons dans la même situation. Sept éducateurs spécialisés (hommes et femmes) travaillent en équipe tournante vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept. Deux éducateurs, au minimum, assurent la permanence.

Dans l'ensemble, ces jeunes filles ont presque toutes une famille « à graves problèmes conjugaux ou économiques ». Quelques-une ne veulent plus avoir de contact avec leurs parents. Des cas d'incestes et de viols, avant leur séjour ici, ont été établis. A la différence du COFOP et du CHARTEM où les jeunes y sont volontairement, les adolescentes de La Rambarde y séjournent par obligation.

Certaines sont susceptibles de réagir par des crises violentes contre l'autorité. Il y a eu des interventions jusqu'à 7 policiers, à tel point que même les chauffeurs de bus craignent ces adolescentes. D'autre part, la multiplication des boîtes de nuit à Lausanne pose un immense problème sur le plan de la sécurité des filles qui sont bien sûr tentées de sortir, à Lausanne, pour s'amuser. Selon le chef de service et le directeur, la police de Lausanne est débordée.

Chaque jour, matin et après-midi, elles sont transportées à l'ETRA — Espace Transition pour Adolescentes, à la Pontaise —, où des enseignants leur

apportent des connaissances scolaires de base. La Rambarde ferme ses portes à clé, afin de *se protéger de l'extérieur* : en effet, certaines adolescentes sortent du côté de Lausanne, rencontrent d'autres personnes qui tentent parfois de les retrouver ici. Quelques-unes découchent, elles ont un copain ailleurs. D'autres fuguent. D'autres encore ne posent pas de grands problèmes. A entendre le directeur du centre, il n'y a pas de problèmes de drogues dures (héroïne, cocaïne). S'agissant du cannabis, interdit ici : « la bataille est perdue », semble-t-il.

L'institution apparaît à la limite de ses possibilités. Il faudrait que les filles mineures soient accueillies dans une autre organisation.

Du point de vue institutionnel, si les filles doivent quitter La Rambarde, il n'y a plus rien d'autre de prévu pour les suivre, les aider, les encadrer. Après, c'est la rue, avec les risques liés à la violence, la drogue, la prostitution, ou ... Valmont. « Le système est à revoir » nous dit-on.

D'autre part, il y a lieu de souligner que l'immense parc (pelouses, arbres, fleurs, arbustes d'ornement donnent une impression d'abandon) ainsi que le sauna, le laboratoire de photographie qui sont inutilisés. Par contre, la télévision fonctionne quasi en permanence, les espaces ping-pong et volley-ball ont aussi du succès. Au plan culinaire, il semble que leur alimentation soit déséquilibrée (trop souvent des pâtes, par exemple) et il est fort possible qu'elles manquent d'apports vitaminiques provenant notamment des fruits et légumes. Il n'est dès lors pas étonnant qu'elles présentent des troubles alimentaires et qu'il puisse y avoir un lien de cause à effet avec des prises fréquentes de calmants.

Quant aux principales causes fondamentales de telles situations, selon la direction (migrations humaines, familles éclatées, adoptions qui tournent mal), une solution consisterait à augmenter la capacité d'accueil, c'est-à-dire à créer des postes supplémentaires.

Il est à noter aussi que la maison est mal adaptée : sombre, située dans un quartier résidentiel, loin des activités sociales.

Remarque : l'opportunité d'un déménagement serait à étudier.

1^{re} observation

Un moyen complémentaire d'action serait de créer une structure relais pour les cas difficiles de La Rambarde, plutôt qu'ils se retrouvent à la rue ou... à Valmont ! Ce type de structure relais manque véritablement pour les situations très problématiques.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les projets à l'étude en matière de structure relais.*

Antenne SPJ, La Tour-de-Peilz

La commune de La Tour-de-Peilz fournit les locaux et la logistique au SPJ, conformément aux exigences du SPJ. Il y a beaucoup de temps partiels, donc des espaces et équipements inutilisés durant des heures, voire des jours. Mais peut-être est-ce inévitable, puisque la situation présente aussi des avantages (économies de loyers, d'équipements, de permanence téléphonique, même programme informatique PROGRES)? Cette question méritera d'être approfondie par la sous-commission durant l'exercice 2003.

L'antenne SPJ Riviera a passé de 3.5 postes à, actuellement, 4.85 postes.

Comme déjà dit plus haut, certains assistants sociaux sont beaucoup trop en déplacement du BAP Lausanne à La Tour-de-Peilz. Concernant la distribution géographique des secteurs du SPJ, une solution est à l'étude : réorganiser en six régions au lieu de treize et calquer sur le nouveau découpage scolaire. Cette approche est bien sûr différente par rapport à celle consistant à se calquer en fonction de la régionalisation sociale des CSR.

Le nombre de mandats judiciaires (70% des cas) a augmenté. Les placements représentent 30% des cas. Autant de thèmes que la sous-commission entend suivre de près en 2003.

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Etablissement La Plantaz, à Chavannes-près-Renens

Le Collège de La Plantaz, à Chavannes, est une réalisation de la première association intercommunale scolaire vaudoise. Environ 800 élèves et 80 enseignants donnent vie à ce site d'importance régionale concernant les communes de Chavannes, Bussigny, St-Sulpice, Ecublens, Renens, Crissier, Ecublens. De la 5^e à la 9^e, les élèves des classes VSB proviennent de toutes ces communes, ceux de VSG et VSO de Chavannes uniquement.

La sous-commission a senti de fortes réticences quant à l'application d'EVM.

D'autre part, des constats alarmants sont signalés :

Le goût de l'effort a disparu :

- l'incivilité s'accroît (il est noté une énorme différence en 15 ans) ;

- le nombre d'élèves qui prennent des médicaments augmente.

Remarques

- Certains enseignants n'enseignent pas ou peu. Ils font de l'éducation et consacrent beaucoup d'énergie à établir des conditions favorables à l'enseignement.
- Le collège de La Plantaz a une culture d'établissement très particulière et unique dans le Canton. Dès le départ, il a été ouvert pour la seule voie VSB. Il regroupe actuellement les classes de cette voie pour toutes les communes alentour. Il dispose du matériel pédagogique et d'une bibliothèque adaptés. La nouvelle orientation du DFJ consistant à imposer les trois voies dans tous les établissements causerait beaucoup de problèmes à la Plantaz. Ce serait une source de coûts élevés. La sous-commission se propose de suivre ce dossier.

Etablissement d'Orbe

L'élargissement de la zone géographique de l'établissement (1'200 élèves) entraîne des difficultés. Dans la même période, l'ancien directeur a été longtemps absent pour cause de maladie. Auparavant, il y avait quatre directions d'établissement. Il n'en reste que deux. C'est la décision de fermeture qui a provoqué la réaction et non le projet de réorganisation.

S'agissant du Pied du Jura, peu d'élèves sont répartis sur un grand territoire. il subsiste pour Orbe : 1 directeur, 3 doyens, 1 secrétaire. Pour Baulmes : 1 doyen. Pour Chavornay : 1 doyen. L'objectif était de sauvegarder les acquis, tout en recentralisant l'administration et le secrétariat à Orbe. La gestion comptable reste à Orbe (salaires, etc.).

A Orbe, en primaire, EVM se passe très bien. En secondaire, la mise en place se fait. Elle a été un peu rapide. Selon quelques personnes présentes à la visite de la sous-commission, la transition EVM n'a pas été tout rose. Il a régné un climat d'intolérance, surtout au début. Les moyens matériels n'ont pas toujours été à la hauteur. L'on ressent une immense fatigue, l'on signale moult rencontres chronophages, beaucoup de directives. Retour aux notes ou évaluations ? ... les discussions continuent !

D'autres échos signalent que le « burn out » est généralisé en Europe, que cela n'a rien à voir avec les changements de méthodes. Mais l'on signale aussi d'autres causes : compétition, TV, pub, absence de plaisir, recul de l'autorité des parents. Dans tous les cas, en Suisse, l'on constate une remise en question des systèmes sélectifs, lesquels conduisent à la compétition.

En ce qui concerne la communication informatique au plan cantonal, l'idéal serait d'être branché sur Intranet. Mais le réseau cantonal ne passe pas à Baulmes...

Pour le secteur Orbe-Baulmes, la violence à l'école est faible, sans comparaison avec d'autres établissements.

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Suite au recentrage du Secrétariat général, le SESAF s'est vu attribuer de nouveaux secteurs :

- Office des bourses d'études et d'apprentissage.
- Office des écoles en santé.
- Office d'orientation scolaire et professionnelle.
- Office de psychologie scolaire.

La sous-commission a visité deux fondations mandatées par le SESAF :

Fondation de Verdeil, Aigle

La Fondation de Verdeil s'occupe d'enfants ayant des difficultés d'insertion scolaire. Certains souffrent de graves troubles du comportement. Environ 4 à 5 enfants sur 40 viennent de la FAREAS. L'encadrement est assuré par des enseignants spécialisés. L'équipe comprend aussi une logopédiste et deux psychomotriciennes. Ses ressources financières proviennent principalement du SESAF et de l'OFAS, sur la base d'un forfait journalier par enfant. Les élèves envoyés par la FAREAS ne bénéficient pas du financement de l'OFAS. Les demandes d'admission croissantes font qu'il n'y a plus de places d'accueil !

Fondation La Monneresse, Aigle

Cette institution s'occupe de 40 enfants de quatre à douze ans, en ambulatoire et en classes. Le secteur ambulatoire comprend huit antennes pour le territoire compris dans le triangle Villeneuve-Château-d'Oex-Bex ou plus de 475 dossiers logopédiques ont été traités en 2002. La Monneresse est un centre d'examen AI reconnu, travaillant en collaboration avec un pédiatre. S'agissant du secteur « classe », le but consiste bien entendu au retour de l'enfant au sein du système scolaire, avec accompagnement. Une autre activité de La Monneresse concerne la gestion pédagogique de la classe-relais du Chablais vaudois. A l'image de la Fondation de Verdeil, le principal financement public provient de la Confédération (60%) et du Canton (40%).

Elle accepte seulement 1/3 des demandes d'admission. Les internats sont saturés ! Les responsables sont effrayés par les malaises en milieu scolaire, tant chez les élèves que chez les enseignants, mais aussi chez les psychologues, psychomotriciens et logopédistes.

Un projet très intéressant, qui fit ensuite l'objet d'une interpellation, est signalé sur les hauts de Montreux : la Maison de Peccaux, magnifique propriété, presque complètement équipée, susceptible d'accueillir une vingtaine de jeunes. Une prise de position urgente était nécessaire, à cause d'un délai pour signer l'achat de la propriété à un prix particulièrement bas. Une association de cheminots, propriétaire, accepte de vendre à bas prix dans la perspective que les lieux puissent servir à aider des jeunes en difficulté. Le budget de fonctionnement est à l'étude.

2^e observation

Les contacts de la sous-commission montrent que, face à la montée de comportements violents en milieu scolaire, et aux risques d'exclusion, ainsi qu'aux importantes conséquences économiques à terme, il est urgent de renforcer les moyens d'action et de prévention.

- *Le Conseil d'Etat est invité à informer le Grand Conseil sur la situation dans ce domaine, sur les mesures de prévention envisagées dans le Canton et sur les possibilités d'accroître les capacités d'accueil.*

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Office régional d'orientation scolaire et professionnelle, Cossonay (OROSP)

Dans le cadre de sa mission l'OSP de Cossonay fait régulièrement (entre moult autres tâches) une enquête concernant les entreprises de proximité, sur 39 communes, ce qui signifie 480 courriers, trois fois par année. But principal : susciter, proposer des places d'apprentissage. Une préoccupation quotidienne, presque lancinante. Et pour cause, sachant ce que l'on sait sur les difficultés pour les jeunes de trouver des places d'apprentissage puis, ensuite, des engagements.

Quant à l'OSP de Cossonay, les « clients » augmentent toujours plus, avec la même structure, la même équipe. Leurs responsables s'inquiètent par rapport à la réorganisation en cours conduisant à une centralisation : quid des sensibilités régionales ? de la notion de proximité ? d'un excès possible de bureaucratie ?

Par exemple, si un Combier (enfant ou adulte) devait se rendre à un OSP d'Yverdon, alors que Cossonay est proche géographiquement et « culturellement » ? Qu'advient-il des conseils destinés aux écoliers et adultes de Cossonay, Cuarnens et autres villages de la région ?

L'OSP de Cossonay a besoin d'indépendance, afin de répondre à des besoins régionaux propres aux caractéristiques d'un secteur géographique et culturel.

D'autre part, la réorganisation de l'OSP prend forme. Cependant des questions sont posées : la création d'un véritable « Service OSP » serait-elle judicieuse, afin que sa responsable cantonale soit invitée à participer aux séances importantes correspondant à sa mission ?

Ou existe-t-il d'autres moyens pour les responsables de l'administration d'être partie prenante efficace en vue d'information et de décision, sans forcément bénéficier du statut de chef(fe) de service ?

Dans le cadre EtaCom, des collaborateurs sont payés actuellement par des communes. Puis l'ensemble du personnel sera cantonal. Certains y perdront, d'autres y gagneront (salaires/horaire, Caisse de pensions, etc.). D'intenses négociations sont en vue. Les délais passent du 01.01.03. au 01.01.04.

3^e observation

Il est apparu à la sous-commission que certaines limites sont à fixer en matière de centralisation. A l'exemple de la région de Cossonay, l'OSP devrait bénéficier d'une meilleure autonomie locale, proche des gens.

– Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur ses intentions quant à la réorganisation en cours.

Service de la formation professionnelle (SFP)

Haute Ecole Spécialisée Suisse Occidentale – HES-SO

La HES-SO concerne six cantons : NE, VD, VS, GE, FR, JU, sur vingt sites, totalisant 4'000 élèves, touchant 50 filières, avec un budget de 200 millions. Certaines filières n'ont, pour l'heure, pas assez d'effectifs, ce qui pose le problème de l'autorisation délivrée par Berne qui fixe les critères, dont certains sont liés au nombre de participants.

Le comité stratégique de la HES-SO réunit les six conseillers d'Etat responsables de l'enseignement des six cantons. Son comité directeur est

composé des six conseillers d'Etat et de cinq directeurs d'école. En dernier ressort, après expertise, le Conseil fédéral accepte les filières. Le secrétaire général siège à Delémont; il est aussi président des deux comités (directeur/stratégique). 40 personnes travaillent au secrétariat général. Le fait est que chaque canton tire la couverture à lui et veut garder son autonomie: il manque la volonté de travailler ensemble. La masse critique s'avère souvent insuffisante.

La sous-commission entend bien approfondir son examen de l'évolution de la HES-SO lors du prochain exercice.

HES- S2 : Ecole d'infirmières de Beaumont, Lausanne - Ecole d'infirmières de St-Loup

L'école de Beaumont forme nos futur(e)s infirmiers et infirmières, physiothérapeutes, sages-femmes, technicien(ne)s en radiologie, etc. La sous-commission constate que les 180 chambres de Beaumont, accueillant les étudiant(e)s, ne correspondent plus aux critères de logement auxquels les jeunes s'attendent légitimement. Pire: certaines chambres et studios demandent de véritables réfections.

D'autre part, beaucoup de remises en question interviennent suite aux nouveaux critères des HES en matière d'organisation, d'infrastructures et de formation des enseignants. Outre la formation de base, il y a lieu de faire face à des formations postgrades et de recherche et de développement. Les responsables se posent la question de savoir si le site est à même de répondre, en l'état, aux besoins de la HES et si la Tour qui héberge actuellement les 180 étudiantes ne devrait pas être transformée en lieux d'enseignement.

Le programme de formation a été refondu: exigences accrues, développement postgrade. Le Canton de Vaud est leader pour S2 et SO. Une formation avec CFC d'assistante/animation pour personnes âgées, handicapés, petite enfance, parascolaire, est en cours d'étude. Le projet devrait aboutir en été 2003.

De son côté, l'Ecole de St-Loup, annonce une baisse d'effectifs, ainsi qu'une hausse importante du budget. Or, cette école, dans le cadre du projet HES, a défendu une logique de filières. Mais la tension de la concurrence est bien réelle. Cet état d'esprit pose le problème des programmes de formation, problème accru encore avec le système de financement fondé sur le principe que « plus on a d'élèves, plus on a d'argent ».

De plus, l'école de St-Loup a toujours réinvesti, et elle n'a pas souvent demandé de l'argent au Canton.

Quant à l'avenir de l'école, quatre options s'offrent à elle :

- rester à St-Loup (avec ou sans transformations),
- déménager à Yverdon,
- déménager et s'associer avec Bois-Cerf,
- déménager et s'associer avec La Source.

Pour mémoire, la sous-commission note que la taille critique imposée par la Confédération est de 450 étudiants et que Bois-Cerf associé à St-Loup n'atteindraient pas ce chiffre.

Centre d'enseignement professionnel - CEPM, Morges (Marcelin)

Comptant 2'250 élèves par semaine (500 à 600 par jour), l'école offre des formations dans une dizaine de métiers. Deux domaines sont concernés : la construction et les activités vertes. Les électriciens restent à l'EPSIC. Les contrats de prestations sont mis en œuvre en principe dès 2003. Budget : 9 millions (2003) - le budget total du SFP passe de 300 millions (2002) à 400 millions (2003).

Au CEPM de Marcelin, l'administration emploie seulement 3.3 personnes. La carence d'effectifs a pour conséquence du retard dans la comptabilité. Il manque un poste de comptable.

COOP y gère un restaurant rapide avec six personnes en permanence. Le restaurant de l'ancienne école d'agriculture, à côté, offre de sympathiques et délicieux menus campagnards. Une bibliothèque et une médiathèque sont communes aux deux sites, ainsi que pour le futur gymnase. Un des grands soucis de la direction : la HES. Un office HES a été créé.

Un autre aspect important est à prendre en considération : quid de l'intégration générale entre le gymnase et l'école professionnelle ? Quid du statut du personnel, statut différent pour le gymnase et pour l'école professionnelle ?

4^e observation

Au plan de l'infrastructure, le problème du parking reste encore à résoudre : augmenter les places de parc ? Organiser des transports publics performants ? Encourager la marche à pied (depuis la gare CFF ou les stations de bus proches) ? Comment va-t-on résoudre le problème du parcage des véhicules à la rentrée scolaire, lors de l'ouverture du gymnase ?

- *Concernant l'accès au site et le parking (CEPM – Gymnase), le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur les mesures envisagées.*

Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation (SESSFO)

HEP – Haute Ecole Pédagogique

La sous-commission a rencontré l'ensemble de l'équipe dirigeante de l'école. Le Conseil d'Ecole (consultatif) se réunit deux fois par semestre afin d'établir les plans d'études, le fonctionnement, et de préavisier quant aux nominations et aux finances. Le contrat de prestations est pour 2003. La HEP (441 étudiants en formation initiale) collabore avec plusieurs grandes écoles : EPFL, UNIL, ECAL, Conservatoire, EHL. Les premiers diplômés sont prévus pour février 2003.

Les tranches de six mois d'études présentent des avantages : service militaire, souplesse par rapport aux parents-étudiants, meilleure intégration après des stages ou des voyages ou autres coupures. Ces tranches correspondent au fonctionnement de l'UNIL. Elles régulent les flux entrées-sorties selon des modules de 6 mois mais jamais sur l'année. Les étudiants passent 1/3 du temps en classe. Après une année, ils ont la possibilité de pratiquer dans 60 écoles. Il y a 150 maîtres hôtes pour le 1^{er} semestre, prêts à les recevoir.

Des centaines de candidats provenant de tous les horizons (ingénieurs, employés de banque et/ou d'assurances, expatriés, etc.) se présentent pour VSO, VSG. Un projet de garderie est à l'étude, car certains étudiants sont parents.

Ensuite nous y avons rencontré le Conseil des étudiants. Leur assemblée générale a lieu deux fois par an, à chaque rentrée, tous les six mois. Leurs représentants estiment que *c'est une chance de suivre des cours dans d'autres écoles* (dans le cadre de la HEP), malgré une formation plus longue. Quant aux horaires, la question est compliquée, car il faut tenir compte de beaucoup de paramètres irréguliers (ex. : famille à charge). Les stages auprès de divers établissements permettent de prendre conscience des différentes facettes et réalités de la profession... et les conseils des professeurs de stages sont précieux.

Ils estiment que, dans notre Canton, l'Office des bourses est l'un des plus avarés de Suisse. Il est difficile d'en obtenir et donc aussi d'être au bénéfice d'une exemption d'écolage (Fr. 350.—/semestre). De plus, ils soulignent la

complexité administrative : la communication et l'information passent mal. Ils signalent que les évaluations sont différentes entre HEP et UNIL. De plus, le suivi et le retour de doléances des étudiants posent des problèmes (lenteur, incompréhension). Bref, l'organigramme administratif important (trop complexe ?) semble conduire à des dysfonctionnements. Certains dénoncent un excès de bureaucratie. A qui s'adresser à l'administration ? Cela n'est pas clair pour les étudiants. Par ailleurs le vocabulaire est difficile à comprendre.

207 enseignants formateurs (107 EPT) officient à la HEP qui résulte d'anciennes institutions. 95% du mobilier a été réutilisé lors des déménagements.

HEP – Villa Beauregard, Forres (Formation romande des responsables d'établissements scolaires)

Le rôle de la Forres consiste à offrir un soutien aux cadres scolaires de Suisse romande, tant au niveau de la gestion que de la recherche d'emplois, particulièrement en ce qui concerne le premier emploi pour les jeunes diplômés. Mais d'une façon générale, pour l'ensemble du corps enseignant, la Forres fonctionne comme observatoire de l'emploi. L'on nous confirme que la loi sur la HEP correspond à un réel besoin. C'est un bon projet, des améliorations ont été apportées. Mais les entrées et sorties chaque six mois sont difficilement gérables !

Mais faire pour le mieux, consiste en quoi ? Que conclut l'audit « suivi qualité » en cours ? Pour le moins, il y a lieu d'appuyer les démarches visant à examiner les dysfonctionnements.

Remarque

Le représentant de la Forres, qui s'occupe de l'observatoire de l'emploi, s'inquiète des entrées et sorties à la HEP tous les six mois. Le Canton de Vaud est le seul canton romand à avoir adopté cette disposition. Comme chaque étudiant organise son propre parcours, on multiplie ainsi les formateurs et les classes. D'autre part, les nouveaux enseignants qui sortent au mois de février risquent d'avoir des difficultés à trouver une place de travail immédiatement, les directeurs des collèges ayant déjà établi leur planning pour l'année. C'est une affaire à suivre par la sous-commission.

HEP - Equipe administrative et technique

Beaucoup de problèmes sont apparus suite à la création de la HEP : parfois de véritables drames humains, des gens évincés ! De plus, des outils de travail manquent cruellement ou sont d'une vétusté inacceptable : par exemple,

certaines rétroprojecteurs datent de plus de vingt ans. Il n'y a pas de lecteur DVD. Et on n'a pas fait d'inventaires du matériel des anciens établissements ! L'Aula ne serait pas (plus ?) aux normes SIA.

Selon quelques personnes présentes, on a créé la HEP sans en avoir les moyens. Les objectifs étaient ambitieux, mais le budget prévisionnel insuffisant. Et il a manqué une année à blanc. Tout est trop urgent. De plus, la communication passe uniquement par panneaux d'affichage. On a sous-estimé les locaux. Eparpillés, pas forcément adaptés. Il y a vraiment une culture d'entreprise à mettre en place. On a sous-estimé le temps nécessaire pour cette réorganisation. A Berne, au Jura et à Neuchâtel : ça ne s'est pas si bien passé que ça ! Le Valais a tout fermé.

Enfin un rayon de soleil : quelqu'un affirme que c'est un projet magnifique, mais qu'il y a bien sûr des retards, des frustrations, voire des traumatismes. D'autres signalent qu'enfin, ils ont un bureau. Que le dossier des transferts a été mal géré. Que la nomination du directeur s'est faite avec quatre mois de retard. Que les autres se sont faites au pas de charge. Une vraie foire d'empoigne ! Les institutions n'avaient pas pu ou voulu faire le ménage.

Organigramme trop compliqué. Un professeur signale qu'il s'est retrouvé (mais rarement) avec un seul étudiant. Mais le temps de formation est plus court puisque le professeur consacre tout son temps à peu d'étudiants. Un autre avait été rayé de la liste. Il fait cependant son travail librement, sans pression. La liberté pédagogique est magnifique, mais elle a des conséquences. Des conflits de compétences au niveau structurel sont aussi signalés.

5^e observation

La Commission de gestion s'interroge sur un excès de bureaucratie à la HEP.

- *Le Conseil d'Etat est invité à informer le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour simplifier le fonctionnement administratif de la HEP.*

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation et de la jeunesse pour l'année 2002.

**DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DES RELATIONS
EXTERIEURES (DIRE)**

M. Jean-Yves Pidoux, rapporteur : — La sous-commission, chargée d'examiner la gestion du Département des institutions et des relations extérieures pour l'exercice 2002 était composée de MM. François Debluë et Jean-Yves Pidoux, rapporteur.

Préambule

La sous-commission a, entre novembre 2002 et avril 2003, successivement visité

- la Chancellerie,
- le Service de justice, de l'intérieur et des cultes,
- le Secrétariat général du DIRE,
- le Musée de zoologie,
- la FAREAS,
- le Tribunal cantonal,
- le Tribunal administratif (avec la Commission du système d'information),
- la préfecture de Nyon,
- le Service de la population,
- le Secrétariat du Grand Conseil,
- la préfecture d'Yverdon.

La COGES-DIRE a également participé à une rencontre organisée à l'initiative de la COGES-DFIN, et consacrée à la question des registres démographiques. Les commissaires ont poursuivi le travail entamé lors de l'exercice précédent, de familiarisation avec les nombreuses facettes de l'activité de l'Etat qui se manifestent au sein du DIRE. Ils ont pu aussi se pencher sur des réalités plus détaillées, et se promettent de poursuivre dans cette voie à l'avenir.

Du point de vue de l'administration, et particulièrement pour ce qui touche aux postes des hauts fonctionnaires de l'Etat, dans plusieurs de ses services, le DIRE est en période de mutation (cf. ci-dessous, Secrétariat général, Service de justice, de l'intérieur et des cultes). Il en va de même de certaines grandes institutions rattachées au DIRE, comme la FAREAS, en attente d'un changement de statut juridique. L'Ordre judiciaire va lui aussi devoir envisager une réorganisation administrative de fond, après l'adoption par le peuple de la nouvelle Constitution en septembre 2002.

Chancellerie

La sous-commission de gestion a rendu visite à la Chancellerie de l'Etat en compagnie du président de la COGES.

La Chancellerie se présente comme une sorte de poste d'observation, laquelle s'exerce en adoptant le point de vue de la préparation et du suivi des activités gouvernementales. Le vœu exprimé par ses responsables est de se recentrer sur les activités du Conseil d'Etat. Suite à des recommandations du Contrôle cantonal des finances, le contrôle de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Etat sera amélioré. La Chancellerie acquerra une certaine autonomie vis-à-vis de l'administration et sera plus directement soumise au Collège gouvernemental — ce qui introduit une certaine tension en regard de son rattachement administratif à un département. Dans cette optique, il est prévu que la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et le statut du chancelier soient revus, pour s'orienter dans un sens qui existe déjà dans la plupart des cantons et de la Confédération. Les modifications législatives envisagées sont à inscrire dans le cadre de la nouvelle Constitution.

Pour en revenir à 2002, un des objets qui a occupé la Chancellerie est la loi sur l'information. S'y est joint un audit sur la fonction de communication, non encore publié ; les conséquences financières d'un développement de la cyber-administration, selon une première évaluation, pourraient être considérables (un chiffre de 65 millions a été articulé). De premières décisions ont été prises, concernant les « webpublishers », regroupés en un pool ; ce regroupement se traduira, entre autres résultats, par une harmonisation des divers sites Internet de l'Etat.

L'année 2002 a aussi vu l'opération DUPLO et les « duplolinos » qui l'ont suivie, toucher à leur fin (mais cf. par exemple ci-dessous, l'évaluation de l'ancien responsable du SJIC).

La Chancellerie, qui avait endossé « par défaut » le leadership dans le dossier du « Registre démographique canton-communes », a accompli les travaux préparatoires nécessaires et souhaite désormais transmettre ce leadership. Il lui est en effet apparu que la gestion coordonnée de tels registres posait des problèmes plus aisément solvables en cas de prise en charge par un service directement impliqué dans la tenue de l'un de ces registres (cf. ci-dessous, SPOP, ainsi que le rapport de la sous-commission COGES-DFIN).

Le Bureau de médiation administrative, issu du programme de réallocation de ressources 05.1.04, est rattaché à la Chancellerie ; l'actuelle responsable traite 200 dossiers par année avec peu de moyens mais beaucoup d'efficacité. Un EMPL est en préparation dans le but d'institutionnaliser la médiation ; il est

prévu que le poste de responsable de ce bureau soit pourvu via une élection par le Grand Conseil.

En ce qui concerne les thèmes transversaux définis par la COGES :

- La Chancellerie se décerne un satisfecit pour ce qui est du transfert des compétences : elle est sensible à cette question. Tant en matière protocolaire que pour les savoirs spécifiques acquis au cours des travaux de la Constituante, tant en informatique administrative que dans le suivi du travail d'une commission d'enquête parlementaire, aucune rupture majeure n'est envisagée à moyen terme, car les personnes au bénéfice de compétences pointues sont soucieuses de les partager. Des cahiers des charges précis et des protocoles de travail sont élaborés, des séminaires ont été organisés à cette fin dans le service.
- Seule la COMOPAR (qui est présentée à la fois comme une commission parlementaire et extraparlamentaire) dépend de la Chancellerie. Celle-ci assure par ailleurs que l'Annuaire officiel liste les commissions extraparlémentaires de manière exhaustive.
- Pour ce qui est des contrats de prestations, nos interlocuteurs à la Chancellerie nous ont rappelé les intentions du Conseil d'Etat de faire évoluer les compétences de la « Démarche de modernisation » de manière à ce qu'elle soit désormais considérée, non comme un appui lourd à des services entiers, mais comme un petit service d'audit interne – d'où la mue de la « DM » en Unité de conseil et d'appui (UCA), qui a fait l'objet d'une lettre de la Chancellerie aux députés, ainsi que d'un communiqué du BIC, tous deux datés du 30 janvier 2003.

Secrétariat du Grand Conseil (SGC)

L'année 2002 a été extraordinairement mouvementée pour le Secrétariat du Grand Conseil – non tant du fait du changement de législature, événement notable mais prévisible, que de l'incendie de la salle Perregaux et du bâtiment de la Place du Château 6, qui a contraint le secrétariat à un double déménagement.

Au chapitre des événements mieux venus, il faut relever la création d'un poste de secrétaire général adjoint, qui épaulé désormais le secrétariat en apportant ses compétences de juriste. L'actuelle secrétaire générale, avec 35 ans passés au service de l'Etat, entame sa dernière législature ; la transmission de son savoir, acquis sur le terrain au fil des années, se fera sans encombre, car elle a constitué une équipe soudée, à l'organisation bien charpentée.

La sous-commission de la COGES a reçu des explications détaillées sur le fonctionnement des séances du Grand Conseil, vues sous l'angle de leur organisation : infrastructures du Palais de Rumine qui permettent le déroulement des sessions, leur enregistrement ; retranscription des débats et fabrication du Bulletin du Grand Conseil ; production matérielle des interpellations et des rapports de commission (celle des EMPD et EMPL est assurée par la Chancellerie) ; utilisation d'Antilope, outil nécessitant une grande méticulosité, mais sans lequel il ne serait plus possible de gérer l'intensité et la complexité croissantes de l'activité parlementaire, tant pour ce qui est des objets soumis au Grand Conseil que pour ce qui touche aux interventions des députés, qui, à en croire la secrétaire générale, se font de plus en plus pointues ; paiement des indemnités (avec un changement de logiciel en 2002, où AGIR a été remplacé par ZADIG).

Tant la Chancellerie que le Secrétariat du Grand Conseil évaluent très positivement les relations qu'ils entretiennent. La création d'un Service du Parlement est envisagée pour la fin 2003, qui permettrait de pallier l'inconfort d'une situation qui, actuellement, voit le ou la secrétaire générale élu(e) par le Parlement, et le reste du personnel du secrétariat rattaché à la Chancellerie.

Secrétariat général (SG- DIRE)

Le secrétaire général en fonction jusqu'en 2002 a pris de nouvelles fonctions dès le début de l'an 2003. C'est l'occasion pour la Commission de gestion de le remercier pour la disponibilité dont il a fait preuve, et pour l'excellence du suivi qu'il a assuré aux observations dont le DIRE a été l'objet. Les commissaires espèrent que ces fructueuses relations de travail se poursuivront avec son successeur.

Ce fut aussi l'occasion de porter en sa compagnie un regard rétrospectif, qui est remonté bien avant l'exercice 2002 et a permis de prendre de la profondeur de champ historique. En quinze ans, le métier de secrétaire général a radicalement évolué, délaissant le statut artisanal initial ; les attributions et ressources à disposition du Secrétariat général ont crû, faisant de lui un lieu essentiel d'observation et de transit d'informations. Un rapport du CCF sur le suivi des décisions du Conseil d'Etat a pointé l'importance des secrétariats généraux en la matière, et ceux-ci se sont développés en proportion de la position stratégique qu'ils assurent dans le suivi et la coordination des décisions gouvernementales.

Le secrétaire général sortant de charge cumulait à lui seul autant d'années de travail dans sa fonction que l'ensemble de ses collègues des autres

départements. Ceci témoigne à son sens d'une plus grande volatilité du personnel administratif, y compris dans les postes élevés de responsables de services. Si cette mobilité se conjugue avec un bon dispositif de formation continue pour le personnel, il n'y a rien à y redire. Mais la double donne, d'accroissement des charges et de mobilité du personnel, n'est pas sans poser un problème de mémoire institutionnelle (qui est précisément un des points que la COGES a soulevés dans son rapport pour l'année 2001). Les listes de missions et de tâches sont utiles, mais outre ces descriptions, il y a le savoir-faire, qui souvent ne s'acquiert que sur le tas et est lié à la personne. Ce problème d'amnésie est encore intensifié lorsque l'architecture administrative se transforme, au gré des « Duplos » et « Duplolinos ».

Par ailleurs, l'entrevue avec le secrétaire général a été l'occasion pour la commission de lister les problèmes qui se sont posés dans le département et qui reviennent ci-dessous.

Notons encore la position défendue au Secrétariat général du DIRE quant aux contrats de prestations, thème transversal de la COGES pour son examen de l'exercice 2002. Cette position est que la logique desdits contrats est bonne et qu'il sera impossible de s'y soustraire. Toutefois, il est aussi estimé que la démarche a été lourde et chronophage, et que l'avenir des contrats de prestations proprement dits est restreint, au sein de l'Etat, tout au moins sous la forme « industrielle » qu'ils ont prise jusqu'ici. Il s'agirait de mettre davantage l'accent sur ce que le mandant veut, quant au contenu des tâches et quant aux manières de les accomplir.

Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJIC)

La sous-commission a eu l'occasion de s'entretenir avec le chef de service ad intérim, au moment où il sortait de charge ; elle n'a donc pas pu poursuivre son échange avec le précédent chef de service ; d'autre part elle n'a pas jugé utile, et en accord avec lui, de procéder à un entretien *ex ante* avec l'actuel chef de service, entré en fonction au début de l'année 2003.

L'année 2002 a été marquée, pour le SJIC, par la poursuite de l'ardu dossier EtaCom. Les éléments épineux du 3^e train de mesures ont été passés en revue : invoquant des raisons d'efficacité, l'administration a énoncé un certain scepticisme à l'égard de la suppression de la voie de recours au SAT en matière de PPA (mais la décision ayant été prise en 2003 par le plénum, il n'y a plus à y revenir).

D'autre part, le dispositif VOTELEC est désormais en place ; son installation a pu se faire dans les délais et le cadre budgétaire établis. Le test important sera

celui des élections aux Chambres fédérales en automne 2003. Une question reste encore pendante, celle, lors des opérations de dépouillement, de la répartition des tâches entre petites communes et préfectures, pour ce qui touche à l'entrée et à la transmission des données sur ordinateur (cf. observation ci-dessous).

Un nombre important d'objets sont en attente, suite à l'acceptation de la nouvelle Constitution et des aménagements législatifs qu'elle suppose. Il en va ainsi, par exemple, de la loi sur les Préfets, ou du 3^e paquet de réforme de l'Ordre judiciaire (qui inclut la question du Tribunal des assurances) : il faut y intégrer la nouvelle donne de la fusion administrative entre Tribunal cantonal et Tribunal administratif, ainsi que la mise sur pied d'une Cour constitutionnelle.

Parmi d'autres objets en suspens, notons les révisions de la loi sur le notariat, de celle sur les communes (incluant la question des agglomérations), ainsi que la question de l'éventuel rapatriement au SJIC de tout ou partie des offices non juridictionnels (cf. ci-dessous, Ordre judiciaire).

Pour ce qui est de l'unité de conseil aux communes, qui avait motivé une observation de la COGES lors de son examen de l'année 2001, un des remplacements tant attendus a enfin pu être fait à la fin 2002. Toutefois, à la même époque, il manquait toujours un spécialiste apte à conseiller les communes sur leurs finances, objet qui a pourtant défrayé la chronique politique. A titre intérimaire une cellule d'urgence de 6 personnes a été mise sur pied, qui a pour tâche de détecter d'éventuels problèmes dans les finances communales, et de formuler des indicateurs permettant de mesurer adéquatement la situation financière des dites communes.

La fin de l'année 2002 a vu le transfert du DIRE au DFIN de l'Autorité de surveillance des fondations. Ce transfert semble avoir sa raison d'être dans les « compétences métiers » exigées pour cette activité, mieux articulées avec le SAGEFI qu'avec le SJIC. Les sous-commissions COGES-DFIN et COGES-DIRE souhaitent à ce propos souligner que, inquiètes de la santé de plusieurs fondations liées à des institutions de prévoyance professionnelle (inquiétude d'ailleurs partagée par le CCF), elles ont sollicité, sans succès, une entrevue avec dite autorité de surveillance ; elles ont transmis le motif de leurs préoccupations à une commission du Grand Conseil. Il a également été question du contentieux judiciaire aux mains du SJIC, où figure le dossier « Sully » (cf. observation COGES-DSAS). Ce ne sont pas moins de 350 dossiers qui, en l'espèce, sont suivis par le service, qui exerce en outre l'importante activité de surveillance des contrats passés par l'Etat. Ce qui nous conduit à rapporter l'évaluation lapidaire faite dans notre entretien au sujet des

contrats de prestations (qui, hors de questions juridiques, ne sont, eux, pas inclus dans les tâches de suivi attribuées au SJIC) : « les contrats de prestations, ce fut à la mode ».

Notons enfin que certains au sein du SJIC s'interrogent sur le bien-fondé de la part de l'opération DUPLO qui a mené à la fusion en un service des unités antérieures « Justice et législation » et « Intérieur et cultes ». Non seulement l'unification « culturelle » des deux anciens services ne serait pas aboutie, mais les activités de ces unités, transversales d'une part, opérationnelles d'autre part, resteraient assez distinctes. N'ayant pu encore se forger une opinion arrêtée sur la question, la sous-commission COGES-DIRE se promet de s'en entretenir avec le chef du département et le nouveau chef de service, dans la perspective de son rapport pour l'année 2003.

1^{re} observation

Lors du dépouillement des scrutins en 2002, moins de la moitié des communes vaudoises ont transmis électroniquement au Château les données relatives aux résultats.

- *Le Conseil d'Etat est invité à envisager :*
 - *soit de mettre sur pied un dispositif permettant aux préfectures de procéder à cette transmission électronique, pour les communes non équipées du matériel adéquat,*
 - *soit de fournir le matériel nécessaire aux communes et/ou d'exiger d'elles que la voie électronique soit choisie pour la transmission des résultats des scrutins à l'autorité cantonale.*

2^e observation

A la fin 2002, un poste était vacant depuis de nombreux mois, celui de spécialiste des finances communales au DIRE.

- *Le Conseil d'Etat est invité à accélérer autant que possible la repourvue de ce poste très important pour le suivi par l'Etat des activités communales. Le cas échéant, il vaudra bien renseigner le Grand Conseil sur les solutions transitoires mises sur pied, et sur les modalités et délais de rétablissement de la situation.*

Service des affaires culturelles (SERAC)

La sous-commission a saisi l'occasion du thème transversal déterminé cette année par la COGES pour faire une visite au Musée de zoologie, qui d'ailleurs avait fait l'objet d'une observation pour l'exercice 2001, du fait du report de travaux de rénovation. La visite a permis aux sous-commissaires de serpenter dans les dédales et les coulisses du Palais de Rumine, et de se persuader de l'intérêt du projet de réaménagement du Musée de zoologie. Se félicitant de la 2^e réponse du Conseil d'Etat à leur remarque sur ce sujet, les commissaires avouent en revanche leur regret que la Commission des finances n'ait pas donné son aval à une proposition qui correspondait à une promesse de longue date, et à un projet sensé. Dans le document qui a été remis à la COGES-DIRE, et qui date de début 2003, les responsables du Musée s'inquiétaient par avance de l'éventualité du report de cette modernisation, en indiquant qu'elle pourrait compromettre les atouts dont peut se prévaloir ce musée, en particulier sa collection de cryptozoologie ainsi que ses efforts pédagogiques.

Tout en soulignant la difficulté de l'implantation du contrat de prestations et le surcroît de travail administratif que cette mise en place exige dans les premières phases, les responsables du Musée et du service prennent fermement position en faveur du régime en question. Pour des unités de petite taille et pour lesquelles une certaine souplesse budgétaire est une condition de bon fonctionnement (comme c'est le cas de musées devant procéder à des acquisitions non planifiables), ce régime a des avantages. Du point de vue de l'autorité politique, la surveillance instantanée s'opère avec facilité : en tout cas, les documents remis à la COGES-DIRE lui ont permis de se faire une idée assez claire des objectifs du Musée et de leur degré de mise en œuvre.

Des faiblesses demeurent, pour ce qui concerne la formulation de ces objectifs et des indicateurs permettant de les mesurer : il est malheureusement possible que des objectifs non atteints soient considérés comme ayant de moins en moins d'importance par ceux qui auraient eu pour tâche de les atteindre... (toutefois, un contrôle sur le long terme devrait permettre d'éviter ce genre de dérive).

Des difficultés spécifiques ont surgi, dues au fait que le Musée de zoologie étant une sous-unité budgétaire, ses responsables doivent procéder à une double présentation comptable de leurs activités, pour respecter à la fois les impératifs du contrat de prestations et les exigences classiques du « ligne par ligne ». L'existence du contrat de prestations du Musée de zoologie est un gêne pour les autres musées (Botanique et Géologie) participant de la même unité budgétaire mais n'étant pas, eux, soumis au même régime comptable :

l'apurement des dépassements ou des reports ne se fait qu'au prix de procédures fastidieuses entre ceux qui sont au bénéfice d'une enveloppe et ceux qui ne le sont pas.

Quant aux difficultés plus générales, elles sont dues au fait que le suivi par la Démarche de modernisation ne s'est pas fait selon des procédures très claires, qu'au début 2003 le contrat concernant l'exercice commencé n'avait pas encore été acheminé, et que, le décret sur les contrats de prestations arrivant à échéance à fin 2003, les responsables du Musée de zoologie sont, « comme un oiseau sur la branche », dans l'incertitude de leur avenir.

Les collaborateurs nous ont été décrits comme très motivés par ce type d'organisation de leurs missions. En cas de disparition des contrats de prestations, ils estiment souhaitable de pouvoir en garder les bons outils, et d'élaborer une « convention » permettant le maintien de la motivation du personnel par la responsabilisation, et garantissant une bonne marge d'autonomie à l'institution.

La discussion avec les responsables du Musée et du service a débouché sur un plaidoyer, de leur part, en faveur à la fois de la forme « contrat de prestations » et de l'organisation juridique en fondation de droit privé. Celle-ci poserait certes des problèmes épineux pour ce qui touche au statut du personnel et à la propriété des collections, mais, à leur sens, serait parfaitement adéquate à la défense de la mission de service public des institutions culturelles. Pour l'instant, les sous-commissaires ne peuvent fonder ni enthousiasme ni scepticisme à cet égard, et souhaiteraient, avant qu'une telle option soit éventuellement retenue, que les services juridiques de l'Etat procèdent à des travaux préparatoires approfondis sur ce thème.

3^e observation

La deuxième réponse du Conseil d'Etat à une observation de la COGES largement approuvée par le Grand Conseil en 2002, prévoyait la rénovation du Musée de zoologie à bref délai.

- *Le Conseil d'Etat est invité à trouver des solutions alternatives permettant une modernisation dudit Musée dans un délai rapproché, qui ne la mettent pas en concurrence avec de grands projets d'infrastructures culturelles.*

Direction, Planification et Stratégie Informatique (DPSI)

La COGES a tenu avec la Commission du système d'information une séance commune. Il y a été question de l'équipement informatique désuet du Tribunal

administratif (question sur laquelle une rencontre supplémentaire a été organisée avec la sous-commission COGES-DIRE, cf. ci-dessous), ainsi que de l'observation formulée par la COGES dans son rapport pour l'an 2001, et qui concernait l'éventuelle mise à disposition du réseau cantonal à des tiers, sous forme de location.

Il a été convenu que le rapport de la CSI sur ces questions serait remis à la COGES à la mi-juin 2003, pour que celle-ci les inclue dans son rapport sur la gestion 2002.

Service de la population (SPOP)

Le climat de travail au SPOP reste tendu, étant donné les missions du service, qui touchent à des sujets sensibles, étant donné aussi les très nombreuses évolutions du cadre légal (nouvelles lois fédérales, diminution des montants affectés à l'asile, accords bilatéraux), étant donné enfin des péripéties sans importance politique ou financière majeure, mais qui ont fait aussi l'actualité (nouveaux passeports).

Des améliorations ont cependant pu être apportées, en particulier dans la desserte téléphonique, qui permet désormais de séparer les appels concernant les personnes de ceux liés aux contacts avec les communes. De plus, il a été convenu que des collaborateurs de la FAREAS travailleraient dans les locaux du SPOP, ce qui facilitera durablement le transfert d'informations entre les deux instances.

La division « Etat civil » a vu augmenter tous les types de dossiers qu'elle traite (naturalisations, divorces, adoptions en particulier). Ces dossiers sont de plus en plus complexes étant donné les subtilités du droit international privé, alors que des collaborateurs expérimentés sont partis et que la relève peine à se former (cf. thème transversal de la COGES).

L'année 2002 a vu se mettre en place les prodromes de l'implantation du registre Infostar, qui va, au niveau fédéral, consister en une banque de données centrale, sise à Berne, et recueillant tout ce qui était auparavant inscrit au Registre des familles. Une des innovations réside dans la règle selon laquelle les officiers d'état civil devront désormais travailler à 40% au moins, alors que jusqu'ici, sur les 59 offices du Canton, 58 étaient tenus par des « miliciens » payés à l'émolument — un regroupement drastique sera donc nécessaire. Pour l'instant, Lausanne-Prilly et Yverdon font office de sites pilotes, en attendant le déploiement d'Infostar sur l'ensemble du canton.

Pour ce qui concerne les naturalisations, l'année 2002 a vu également une croissance des demandes (+33% par rapport à 2001), ainsi d'ailleurs qu'une

augmentation des dossiers traités : les retards antérieurs ont été rattrapés, grâce à une réallocation en personnel et grâce à l'utilisation d'une nouvelle application informatique de gestion des naturalisations.

Pour la division « Etrangers », l'année 2002 n'a pas vu l'explosion des demandes de séjour que certains craignaient suite à l'entrée en vigueur des accords sur la libre circulation des personnes. L'augmentation est de 4,87% par rapport à l'année précédente, et sur 133'000 décisions prises concernant 229'000 personnes, 1,01% sont négatives. Ces accords ont nécessité une formation des collaborateurs, ainsi que d'autres employés de l'Etat ou des communes. Ils ont aussi rendu indispensable une réorganisation interne de la division. Les délais de traitement des dossiers ont légèrement crû au cours de l'année, et la division, confrontée à la matière difficile des permis de courte durée, aurait sans doute besoin de quelques forces supplémentaires, ainsi que de ressources lui permettant de traiter plus rationnellement les dossiers, trop souvent manipulés sous forme papier alors qu'une application informatique existe et qu'elle pourrait être utilisée en vue d'un système de gestion unique communes-cantons.

Au chapitre des clandestins, dont le problème a surgi avec force dès 2001, il faut relever que 2002 a été l'année de mise en œuvre de la circulaire fédérale de décembre 2001, sur la régularisation des sans-papiers. Un groupe de travail interne a été mis sur pied pour traiter de la question des clandestins non-requérants d'asile. Cette question a également son pendant dans le traitement du travail au noir – un groupe interdépartemental DIRE-DSE-DEC a été créé à cet effet. Les dossiers à soumettre à la Confédération pour régularisation doivent répondre à des critères très stricts, d'où la disproportion entre le nombre estimé des clandestins (20'000) et celui des dossiers soumis à Berne : une cinquantaine.

Enfin, dans sa division « asile », le SPOP a pris des mesures internes de consolidation de l'encadrement, qui assurent un meilleur suivi et une meilleure cohérence dans le traitement des dossiers. Ce dernier pourrait encore être amélioré, dans la mesure où la qualité des auditions initiales devrait elle aussi croître – la formation et le taux d'activité des personnes affectées à ces tâches seront revus. Une simplification des procédures et une amélioration du système informatique sont à relever, même si la COGES-DIRE ne reste pas entièrement persuadée que les bonnes options ont été prises en l'espèce – l'observation faite à ce propos dans le rapport de la COGES pour 2001 rappelait que le logiciel développé par la FAREAS serait d'un meilleur usage (cf. aussi un rapport CCF sur les flux d'information en matière d'asile). La visite de la sous-commission a en outre été l'occasion de rappeler les spécificités vaudoises en matière de politique d'asile, et de passer en revue les secteurs de cette division (auditions,

séjour, départ), qui ont tous vu leurs activités augmenter ; leurs responsables expriment leur inquiétude pour le moment où en 2003, l'accord de Dublin régira la politique européenne de l'asile, la Suisse en restant exclue. A suivre...

Note sur la question des registres cantonaux

Les deux sous-commissions COGES-DFIN et COGES-DIRE ont participé à une réunion consacrée à la question des « registres ». On l'a lu ci-dessus, « Infostar », qui est un registre fédéral, va permettre de recueillir tous les éléments pertinents dans le cadre des activités de l'état civil. La coordination avec le contrôle des habitants, qui est effectué par les communes, n'est pas acquise. D'autre part, de nombreux services de l'Etat tiennent des registres de personnes (contribuables, automobilistes, par exemple). Il semble que ces registres démographiques pourraient donner lieu à des démarches concertées. D'où, après des travaux préparatoires entamés par la Chancellerie, l'attribution au SPOP d'une position de leadership sur la question de ce qui a été nommé, en son temps, le RDCC (registre démographique canton – communes), dont voici un bref historique.

Lors des travaux de mise en œuvre d'EtaCom, un comité ad hoc avait envisagé la création d'un RDCC, conçu comme registre, commun au canton et aux communes, d'adresses des habitants du canton. L'idée initiale suggérait que la saisie des données soit faite au niveau cantonal, et que chaque habitant soit associé à un numéro cantonal, renvoyant à un serveur unique, dont les accès seraient sélectifs en fonction des services utilisateurs. Le premier réflexe des préposés au contrôle des habitants n'avait pas été très favorable, inquiets qu'ils étaient de l'amorce d'une éventuelle cantonalisation de leur activité. Il est resté cependant l'idée qu'un numéro cantonal pourrait être attribué à tous les habitants, permettant ainsi de fédérer des données.

Se sont adjoints à cette problématique le projet VOTELEC, les changements dans le Registre fiscal (EMPD 64), ainsi que les directives fédérales, restrictives, sur l'usage des données d'état civil (cf. ci-dessus). La mise sur pied de ces projets a ralenti les travaux de coordination. Les solutions informatiques retenues jusqu'ici dans les communes sont, en outre, nombreuses et diverses, d'où la nécessité technique de procéder pragmatiquement et progressivement. L'alimentation en information et la gestion des mutations ne semblent pour l'instant pas avoir donné lieu à des solutions concrètes, et l'idée de fournir aux communes des logiciels unifiés et intégrés rencontre des résistances.

La discussion en cours débouche sur l'idée que le centre névralgique pour la conduite d'un projet RDCC est au SPOP, d'autres « pétales » liés à ce cœur étant situé ailleurs au DIRE (électeurs) mais aussi au DFIN (registre fiscal,

registre foncier), ainsi qu'au DSE (automobilistes). De cette entrevue, la COGES-DIRE et la COGES-DFIN ressortent néanmoins avec l'impression que la difficulté est grande pour trouver un langage commun entre les nombreux partenaires de l'Etat sur le sujet (que dire alors de l'intégration de représentants des communes, voire des agences AVS, ainsi que de la Confédération, très réticente sur l'utilisation par des tiers de données d'état civil...)

Préfectures

La COGES-DIRE a visité deux préfectures, à Nyon et à Yverdon-les-Bains. Elle y a pris conscience de la grande diversité des tâches que recouvre la fonction de préfet, « lieutenant de l'Etat » et « agent de proximité » dans les districts. Les activités des préfets (représentants de l'autorité gouvernementale, juges pénaux, administrateur, médiateurs, hommes et femmes de bons offices) recouvrent un spectre qui va de la surveillance des votations et élections au contrôle du fonctionnement des communes, de la visite des alpages à l'inspection du registre des notaires, de la présidence des commissions d'apprentissage à la convocation des commissions de conciliation en matière de baux à loyer, de l'autorisation octroyée aux loteries à l'assermentation de nombreuses autorités et agents spécialisés de l'Etat, de l'octroi de permis de chasse et de pêche à l'ordonnance d'hospitalisation sous contrainte, de la délivrance de patentes diverses à celle de laissez-passer mortuaires. Impressionnant inventaire, d'ailleurs encore incomplet ! Soucieuses de rester disponibles à l'égard de la population, les préfectures tentent d'accueillir au mieux les demandes les plus diverses, et, outre l'accomplissement de leurs nombreuses tâches, de fonctionner comme une sorte de guichet d'accès à d'autres services de l'Etat. Notons encore que les préfectures sont reliées au réseau informatique cantonal, et qu'elles peuvent assurer une formation et/ou faire l'intermédiaire entre les communes et les services centraux, en particulier lors du dépouillement des scrutins (cf. ci-dessus, observation pour le SJIC).

S'y ajoutent, entre autres, les prononcés préfectoraux et la conversion des amendes en jours d'arrêt (cf. une motion et une interpellation Jacques Chollet, ainsi que l'observation ci-dessous). Pour une partie de ces tâches (et en particulier la gestion des amendes préfectorales), une application informatique a été mise en place, et son implantation a commencé en 2002 : Préfec+. La COGES-DIRE aura l'occasion d'y revenir dans un rapport ultérieur, lorsque l'usage de cette application et de ses fonctionnalités aura été généralisé.

Quant à la question de l'accueil des requérants d'asile, pour laquelle les préfets ont été sollicités par le Conseil d'Etat en mai 2002, les situations des préfectures visitées sont très différentes. Le district de Nyon est, de l'avis du

préfet, « sous-doté » en lieux d'hébergement pour les requérants. Et le district d'Yverdon a vu la préfète intervenir activement dans les péripéties qui ont agité la population de Vugelles-La-Mothe.

Deux soucis spécifiques ont été exprimés, qui semblent trouver leur place dans un rapport parlementaire de gestion. D'une part nos interlocuteurs ont fait part de leur inquiétude, lors de la discussion sur les commissions d'apprentissage, à propos de la baisse du nombre de places, pour les apprentis de commerce en particulier ; s'ajoutent à cela les exigences croissantes de nombreux patrons à l'égard de la formation préalable des apprentis ; enfin, il s'avère que cette commission est saisie pour des litiges dont la gravité croît, et doit faire face à des cas de moins en moins remédiables.

D'autre part, une préoccupation des préfets tient à la mise en place de la nouvelle loi sur les auberges et débits de boisson (LADB). En effet, certaines petites communes vont se trouver devoir prendre des décisions alors qu'elles ne sont pas outillées pour se prononcer (permis temporaires). La police cantonale du commerce, elle, risque de devoir prendre des mesures, sans connaître, comme c'était le cas des préfectures, le détail de la donne locale. De plus, les communes doivent assurer des tâches de police du commerce alors qu'elles ne perçoivent plus d'émolument à cette fin.

La question des ressources humaines a été évoquée, et les responsables des préfectures indiquent que leur personnel est très fidèle et très polyvalent. Cela a pour conséquence que lorsque des collaborateurs quittent, ils emmènent avec eux une masse de connaissances et d'expérience. Une solution pourrait être imaginée, consistant à prévoir, rattachées à une grande préfecture, une ou deux personnes qui interviendraient en renfort pour faire des remplacements et assurer des transitions.

Les préfets rencontrés sont également revenus sur le tollé qu'a suscité dans leur confrérie leur reconduction pour deux ans (habituellement, ils sont renommés, dans l'année qui suit les élections cantonales, pour toute la durée de la législature). Ils ne s'opposent pas à être évalués, mais ont contesté la manière de procéder du Conseil d'Etat à cette occasion.

4^e observation (observation commune COGES-DIRE - COGES-DSE)

Dans leur activité pénale, les préfets sont compétents pour convertir des sentences cantonales et municipales non payées en jours d'arrêts ; 30 francs d'amendes non payées équivalent à un jour d'arrêts. Or, une partie considérable de ces jours d'arrêt n'est pas effectuée : le Service pénitentiaire voit s'accumuler des peines, résultat de conversions d'amendes, qu'il n'est pas en mesure de faire exécuter.

- *Le Conseil d'Etat est invité à examiner la question de la conversion des amendes en jours d'arrêts, et à encourager un redéploiement de travaux d'intérêt général, qui pourraient permettre aux personnes impécunieuses de contribuer au bien-être de la collectivité tout en accomplissant la peine à laquelle elles ont été condamnées.*

ORDRE JUDICIAIRE (OJ)

Tribunal cantonal (TC)

L'Ordre judiciaire, toujours soucieux de la séparation des pouvoirs, a renforcé sa cour administrative. Les juges tiennent à continuer à s'administrer, tout en reconnaissant devoir améliorer certaines de leurs performances en la matière – la tâche n'est pas mince, puisque, disent-ils, l'Ordre judiciaire a la taille et le budget d'un département, mais pas sa structure. Un juge est désormais affecté à 50% à la cour administrative, et sa présence en son sein ne sera pas soumise au tournus habituel. Il n'en reste pas moins que les juges veulent continuer à pouvoir juger, et, rappellent-ils : « Un juge qui administre ne juge plus ». Dans ce contexte de recherche d'efficacité administrative, un contrôleur de gestion a enfin pu être engagé en août 2002. En regard d'un des thèmes transversaux choisis par la COGES, les responsables du TC soulignent que leur personnel est difficilement remplaçable au pied levé, et caressent un idéal dans lequel chaque poste important serait doublé. A ce propos, le secrétaire général adjoint évoqué l'an passé déjà n'est toujours pas en place.

Quant aux réformes de l'OJ qui ont d'ores et déjà été réalisées, elles sont l'objet d'un diagnostic positif. Au civil, l'introduction de la procédure accélérée a atteint les résultats escomptés, et au pénal, le transfert de diverses compétences aux juges d'instruction et aux préfets a eu des effets bénéfiques pour les tribunaux d'arrondissement.

En janvier 2002, le Grand Conseil a adopté le projet de décret accordant les ressources nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles justices de paix. En août 2002, le Tribunal cantonal a fixé le nombre d'assesseurs par district ; ceux-ci se verront confier des compétences nouvelles à l'égard des personnes pressenties et désignées pour l'exercice d'un mandat tutélaire. Les nouveaux offices de justice de paix seront ouverts de manière échelonnée, de mars 2003 à octobre 2004 – c'est dire qu'il y a là un dossier sur lequel pourra se pencher la COGES-DIRE.

Par ailleurs, de très nombreux dossiers sont ouverts et en cours ; des rapports les concernant ont été remis à l'autorité politique, mais celle-ci n'a pas encore pris les déterminations finales, soit du fait de la nécessaire coordination entre celles-ci, soit parce que l'approbation par le peuple de la Constitution soumise au vote en 2002 pose désormais le problème en des termes à recomposer. Ainsi de la réorganisation de l'Ordre judiciaire dans son ensemble, avec le regroupement administratif du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif : un groupe de travail a commencé à plancher sur ce dossier, mais il sera ardu de gérer la réunion voulue par le nouveau texte constitutionnel tout en continuant à assurer les affaires courantes.

Autre dossier en souffrance, celui du Tribunal des mineurs, notoirement surchargé : pour son traitement, il sied d'attendre la réforme du droit fédéral des mineurs. Sur la réorganisation des Offices de poursuites et faillites, le TC a fait connaître ses déterminations, mais elle est en attente de l'achèvement d'une étude de faisabilité sur le transfert des Offices non juridictionnels actuellement rattachés à l'Ordre judiciaire.

Parmi ces offices, celui du Tuteur général (OTG) est reconnu comme sous-doté. Nanti d'une lourde responsabilité sociale, il était aussi en état d'alerte financière, étant chargé des comptes des pupilles, mais aussi organe délégataire pour l'octroi de prestations de l'aide sociale vaudoise. L'OTG a dénoncé la convention qui le liait au Service de prévoyance et d'action sociale, qui lui confiait cette charge. La révocation de cette délégation a été suspendue pour quelques mois ; là encore, l'année 2003 s'avèrera cruciale.

Au Tribunal des baux, du personnel supplémentaire a pu être engagé, mais les retards ne sont pas résorbés ; les fluctuations du taux hypothécaire et la pénurie de logements accroissent le nombre d'affaires.

Le TC a connu, en fin d'année 2002, de sérieux problèmes d'informatique, dont la source est difficile à déceler. Les choix initiaux n'ont peut-être pas tenu compte des besoins spécifiques ; en tout cas l'application qui gère les documents du TC ne satisfait pas ses utilisateurs, qui rappellent qu'elle n'a pas été choisie par le Tribunal fédéral et que d'autres solutions existent sur le marché. Il y a aussi eu des problèmes de réseau : les serveurs ne reconnaissaient plus les utilisateurs. Cette panne a bloqué tout le TC entre Noël et Nouvel An, empêchant auditions et prise de procès-verbaux.

Enfin, le Tribunal cantonal a proposé la création à titre expérimental d'un poste de médiateur en matière d'administration judiciaire, sur le modèle du Bureau de médiation administrative. Préparée elle aussi durant l'année 2002, elle a vu le jour en juin 2003. Mais évidemment cela n'apaisera pas d'autres tensions : les membres de la cour administrative réitèrent leurs inquiétudes face à des

critiques, voire des menaces, qui pèsent sur le travail et même la personne des juges. D'où des investissements et un fonctionnement alourdis par des mesures propres à assurer la sécurité des membres de l'Ordre judiciaire.

Tribunal administratif (TA)

Une rencontre commune entre la Commission de gestion et la Commission du système d'information a permis de contribuer au déblocage de la situation en matière d'équipements informatiques (appareils et logiciels). Les responsables du TA mettaient depuis longtemps en évidence les pertes de temps et les risques dus à l'utilisation de ressources logicielles désoletes. A vues humaines, le TA disposera bientôt d'une application métier, dont il avait déjà relevé la commodité lors d'une visite précédente de la COGES-DIRE.

Toujours au chapitre des nouvelles technologies, le Tribunal peut se targuer d'une nouveauté notable en 2002 : désormais un site Internet rend publique toute sa jurisprudence. Grâce à un système d'interrogation selon divers critères, tous les arrêts rendus depuis le 1^{er} janvier 2002, ainsi qu'une grande partie des arrêts rendus depuis 1991, sont accessibles en version intégrale ou anonymisée. Dans son rapport annuel, le TA se félicite que soit ainsi rétablie l'égalité entre l'administration, qui connaît en général la jurisprudence pour avoir participé aux procédures, et les justiciables qui contestent une de ses décisions. Cette publication tend aussi à réaliser un principe inscrit dans la Constitution fédérale, selon lequel le prononcé des jugements est public. Elle respecte également la transparence stipulée par la loi cantonale sur l'information, adoptée en 2002.

En revanche et dans un autre domaine, les responsables du TA ne font pas mystère de leurs inquiétudes, étant donné les responsabilités et tâches nouvelles qui leur incomberont du fait de la récente modification de la loi sur l'aménagement du territoire (contentieux en matière de PPA).

Fondation pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS)

La FAREAS a connu une année 2002 mouvementée, et sa survie continue à être délicate. L'autorité fédérale annonce de 60 à 80 millions d'économies sur le dossier de l'asile, soit environ 10% du budget de l'Office des réfugiés. Les responsables de la FAREAS sont inquiets de la diminution de leur budget, malgré la stabilité du nombre des requérants : au report des charges de la Confédération sur les cantons s'ajoute celui du canton sur la Fondation.

Au-delà des événements qui ont fait la une de l'actualité (d'ailleurs plutôt sur le début de l'année 2003 que sur 2002 à proprement parler), la question de l'hébergement des requérants d'asile est structurellement sensible. A fin 2002, des centaines de personnes logeaient dans des abris de protection civile. Cela ne laisse pas d'inquiéter : les conditions de vie y sont peu supportables, et débouchent sur une situation sanitaire précaire, ainsi que sur une nervosité extrême des personnes hébergées, d'où un risque important de dérives violentes ; la COGES-DIRE a été solennellement avertie : « Toutes les composantes d'un drame sont là ». A quoi s'ajoutent les risques liés à la vétusté du parc immobilier de la Fondation, incapable de rénover des maisons où les normes de sécurité (notamment incendie) ne sont pas pleinement respectées.

En matière d'informatique, la COGES-DIRE (qui avait en 2002 déjà agité ce grelot) a perçu une impatience certaine. Il semble que les moyens à disposition à la FAREAS, tant le logiciel-métier mis au point pour la Fondation que l'application comptable récemment adoptée, fonctionnent à satisfaction. Or de très nombreuses réunions de cadres consomment des heures de travail sans qu'une décision commune entre les instances concernées par le dossier de l'asile n'ait encore pu être prise. Il est certes heureux que du personnel de la FAREAS puisse procéder à des saisies en travaillant directement au SPO, mais des mesures structurelles et des choix informatiques communs faciliteraient aussi la synchronisation et la transmission des informations.

Le personnel est inquiet et instable. Le taux de rotation reste très élevé, ce qui reflète les incertitudes et les désillusions quant à l'avenir de la Fondation. La conséquence en est que l'expérience du métier de l'asile ne se transmet qu'imparfaitement, et qu'une majorité du personnel est très peu chevronnée. Les cadres semblent soucieux d'un éventuel démembrement de leurs unités en cas de changement de statut juridique de la Fondation.

La nécessité de celui-ci est cependant largement acceptée, à la fois à l'interne et par le Conseil d'Etat. Le statut de fondation de droit privé est largement responsable du passif de la FAREAS, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) ne l'ayant pas reconnue comme un partenaire pouvant accéder à ses données. Aussi le changement de la structure juridique a-t-il donné lieu à d'intenses travaux préparatoires. Dans un communiqué de juillet 2002, le Conseil d'Etat évoquait, à l'occasion de la nomination d'un nouvel administrateur, « le regroupement des responsabilités en matière d'asile au DIRE et la modification de la structure juridique de la fondation ». Depuis lors, le CCF a également élaboré un rapport sur la situation financière de la FAREAS et sur le coût de la modification de la dite structure ; le problème est complexe étant donné la dette de la FAREAS, ses difficultés à gérer son compte débiteurs, et la question de

son parc immobilier. Toutefois, le changement de statut n'a toujours pas eu lieu, et la COGES-DIRE s'est persuadée de son urgence, quelle que soit l'option finalement prise. Notons, pour revenir à un des thèmes transversaux de la COGES, qu'une des solutions envisagées pourrait déboucher sur un contrat de prestations entre l'Etat et une FAREAS devenue établissement de droit public.

Au chapitre des bonnes nouvelles, notons deux éléments. D'abord la mise sur pied progressive du projet « Cartapus », en relation avec la Banque Cantonale Vaudoise, qui permet de faciliter les virements effectués par la FAREAS aux requérants (ceux-ci touchent un montant équivalent à la moitié de l'Aide sociale vaudoise) ; auparavant ces virements étaient effectués par chèque, ce qui obligeait la fondation à en émettre des dizaines de milliers annuellement.

Ensuite relevons qu'un contrat de prestations a pu être signé entre l'Office fédéral des réfugiés et la FAREAS sur un programme de formation. Outre des ressources bienvenues, ce contrat a nettement amélioré le climat entre la FAREAS et l'Administration fédérale.

Mais ces éléments heureux ne doivent pas faire oublier la situation institutionnelle et humaine très fragile de la Fondation, qui inquiète sérieusement la COGES-DIRE.

5^e observation

Le changement de statut juridique de la FAREAS, qui semblait constituer une priorité pour le Conseil d'Etat, n'a pas trouvé encore d'issue. Or ce changement est important, dans la mesure où le statut dont la FAREAS jouit (ou pâtit) en ce moment pose des difficultés de relations avec l'Administration fédérale, en particulier pour ce qui touche à l'échange d'informations et à l'accès aux sources de l'ODR, dans la mesure aussi où la situation financière de la Fondation lui rend difficile l'accomplissement de ses tâches de base.

- *Le Conseil d'Etat est invité à prendre le plus rapidement possible des mesures visant à assainir la situation de la FAREAS et à procéder au changement de statut juridique annoncé. Le Conseil d'Etat voudra bien renseigner le Grand Conseil sur ses objectifs, et sur les étapes à venir dans le changement du statut juridique de la FAREAS.*

6^e observation

Les problèmes d'insécurité liés à la précarité de l'hébergement sont nombreux dans le domaine de l'asile. Le séjour collectif en abri de protection civile intensifie l'agressivité des résidents, et le parc immobilier propriété de la

FAREAS est souvent trop vétuste pour correspondre aux normes exigées en matière de protection contre l'incendie (rue du Simplon, Lausanne, par exemple).

- *Le Conseil d'Etat est prié de prendre toutes mesures utiles pour améliorer les conditions et la sécurité de l'hébergement des requérants d'asile.*

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des institutions et des relations extérieures pour l'année 2002.

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

M^{me} Christiane Jaquet-Berger, rapporteure : — La sous-commission, chargée d'examiner le Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2002, était composée de M^{mes} Linette Vullioud-Laurent et Christiane Jaquet-Berger, rapporteure.

La sous-commission a été reçue dans tous les services du département, tant à Lausanne que dans diverses régions du canton et elle a effectué une visite surprise. Elle a rencontré à deux reprises le chef du département. Plusieurs sujets feront l'objet d'un approfondissement dont il sera rendu compte dans le rapport 2003.

En outre, la sous-commission s'est préoccupée des mandats que le Grand Conseil lui a confiés (Narconon, AVIRE, Centre Médical de Lavey-les-Bains S.A.) et continue à suivre ces dossiers. Ces trois sujets figurent en fin du présent rapport.

Visites effectuées et sujets abordés

- Secrétariat général (SG-DSAS) :
Réorganisation – suivi des observations de la COGES, contrôleur de gestion, motions en suspens – Château de la Rive – CCF et CSR – Affaire de l'Hôpital de Sully.
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) :
Suites données au rapport de la CEP sur les EMS – OCC – Remboursements des hôtes des EMS – Subventions LAMal – Problème des maltraitances et prévention en EMS – Interface Progres-Sesam – ACAS Morges (Agence communale d'assurances sociales).
- Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) :
Narconon aux Plans-sur-Bex – Répercussions des diminutions des subventions fédérales concernant la toxicomanie – Prévention – CSR Bex – AVIRE – CSR Yverdon.
- Service de la santé publique (SSP) :
NOPS – Hospitalisation à domicile HAD – Loi sur la santé publique, prix des médicaments dans les hôpitaux – 144, services de garde – ARCOS – Transports des patients, organisation et financement – Finances : collaboration SPAS/SSP – ASPMAD Nord vaudois – BUMA Yverdon (Bureau des moyens auxiliaires).

- Hospices cantonaux (HC):
Réorganisation, application de la loi sur le personnel – Soins palliatifs, unité mobile – Statuts des hôpitaux orthopédique et ophtalmique. – CUTR Sylvana – Urgences CHUV et PMU, urgences pédiatriques H. de l'Enfance – CAHU et CADEV – CM Lavey les Bains – Calypso à Cery – OMSV

Secrétariat général (SG-DSAS)

En 2002, un secrétaire général adjoint complète désormais l'équipe du secrétariat général.

Les contrôleurs de gestion de la plupart des départements ont été rapatriés au Département des finances. Le contrôleur de gestion du DSAS a été maintenu au sein du département. La sous-commission a constaté que dans un département qui gère un budget aussi important que le DSAS (plus de deux milliards) et ventile un nombre aussi grand de subventions, la présence sur place du contrôleur de gestion est des plus appropriée, d'autant qu'il assume aussi un rôle de contrôleur financier.

Sujets transversaux étudiés par la Commission de gestion

La sous-commission a constaté que, en règle générale, il n'est pas fait usage du « **décal de carence** » lorsqu'il s'agit d'un collaborateur cadre, afin d'assurer une transition harmonieuse et de permettre la transmission des informations.

La sous-commission a appris que deux **commissions** cantonales au moins n'ont pas été convoquées depuis de nombreux mois. Il s'agit de celle sur l'interruption de grossesse et de celle sur la lutte contre la tuberculose. Dans le département, on estime toutefois prématuré de les supprimer.

Dans le domaine **des contrats de prestations**, la sous-commission rappelle celui des Hospices cantonaux – un rapport spécifique de la Commission santé lui est consacré –, celui de certains CSR et enfin celui de la CADEV, Centrale d'achats que nous avons visitée.

Motions en suspens

Huit motions attendent une réponse, dont une depuis 1991. Quatorze postulats sont encore pendants, dont l'un concerne l'assurance maternité et a fait l'objet d'un rapport intermédiaire. Quant aux interpellations encore en suspens, on en compte dix-sept. L'une d'elle patiente depuis 1990. Pour compléter cette liste, signalons encore neuf pétitions en suspens dont trois datent de 1997.

Hôpital de Sully

« Les discussions sont sur la bonne voie et devraient aboutir prochainement. Dans tous les cas, le Grand Conseil sera appelé à ratifier un éventuel accord par un EMPD ». Voilà ce que répondait l'an dernier le Conseil d'Etat à l'observation de la commission de gestion qui souhaitait être renseignée sur le calendrier des démarches et sur un bilan complet des coûts concernant le remboursement des emprunts contractés en vue de la construction d'un hôpital à Baugy et à Sully.

1^{re} observation

Dans le dossier de l'Hôpital de Sully, le montant dû au 31 décembre 1997 s'élevait à Fr. 12'522'690.70 et au 30 juin 2002, vu les intérêts bancaires, il atteignait la somme de Fr. 15'136'205.30. Depuis lors, c'est « silence radio ».

- *Le Conseil d'Etat est invité à faire activer ce dossier et à informer sans délai le Grand Conseil sur les démarches entreprises, particulièrement auprès de la BCV, et leurs résultats, pour aboutir en 2003 encore.*

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accidents (OCC)

Visite commune des sous-commissions DFIN et DSAS au siège de l'OCC

L'OCC est un office autonome géré par les Retraites populaires. Il accomplit des missions conférées à l'Etat de Vaud, comme les relations avec les CSR pour les subventions ASV et RMR, afin de déterminer le droit aux subventions pour l'assurance maladie. Par le passé, chaque prestation transitait de l'organe de décision (les communes) à une demande à l'OCC. La commune informait l'OCC quand l'aide n'était plus nécessaire.

Aujourd'hui, les CSR et les ORP (pour l'aide aux chômeurs) ont connaissance des dossiers, les communes ne sont plus informées. De plus, le DEC a invoqué la protection des données pour refuser de transmettre certaines informations.

Dès janvier 2000, le système informatique PROGRES existe. Une passerelle informatique donne une liste de fins de droits. La fiabilité de PROGRES dépend certes du gestionnaire du dossier – les informations doivent être parfaitement exactes et claires quand elles sont informatisées. Mais les listes sont incomplètes, il y a des carences. PROGRES ne couvre pas tous les domaines. En outre, vu la précarité des situations et la complication

qu'impliquerait de fermer un dossier pour l'ouvrir à nouveau deux mois plus tard, certains dossiers doivent rester en suspens ce qui peut induire en erreur. Ajoutons que le service informatique qui a vendu PROGRES n'existe plus... Voilà quelques raisons qui expliquent pourquoi l'utilisation de listes manuelles perdure.

Les pertes éventuelles concernant les subsides de l'assurance maladie versés à tort ne sont pas de nature à priver beaucoup de monde de subventions. Elles concernent en effet des gens très modestes. Il est en outre exclu que des indus soient réclamés s'il n'y a pas faute de l'utilisateur.

Depuis janvier 2001, Lausanne utilisait son propre système qui détectait ceux qui n'avaient pas reçu de prestations depuis plus de deux mois. Cette liste était alors envoyée à l'OCC. Un contrôle supplémentaire avait lieu tous les six mois.

Reste à déterminer ce que signifie « fin de droits » car le code « en suspens » ne met pas fin aux prestations. Une directive plus claire des services du DSAS n'est arrivée qu'en décembre 2002 seulement.

L'OCC se plaint du manque criant de personnel, surtout durant la période d'information aux ayants droit, au point de manquer de temps pour le former, alors qu'il y a trois fois plus de dossiers qu'avant. Ces difficultés, ajoutées aux problèmes et aux lacunes de PROGRES, démontrent la complexité du contrôle.

Interface PROGRES/SESAM

PROGRES est la base opérationnelle qui fournit des dossiers, des formulaires et des situations, des éditions bureautiques et des listes de gestion. Ces informations proviennent des clients utilisateurs. De PROGRES, on extrait ces informations qu'on envoie vers Datawarehouse, la base décisionnelle, en vue d'analyser des listes et des rapports, de la constitution de tableaux de bord et de simulations.

PROGRES, qui n'est pas un outil comptable, crée un lien avec la comptabilité des CSR et communique par interface les listes de gestion à SESAM (OCC).

SESAM communique avec PROCONCEPT, outil financier, lui-même interactif avec PROGRES et avec PROCOFIEV.

PROGRES continue à envoyer des informations à Datawarehouse, outil décisionnel.

Or, pour savoir si un subside doit être attribué ou non, il faut détecter où est l'information fiable. En 2007, les ACAS devraient être réintégrées dans les CSR. Les informations parvenant dans SESAM en seraient grandement

améliorées tout comme la fiabilité de ces informations. Actuellement, ACAS et CSR sont deux entités distinctes qui signifient deux autorités.

Les questions suivantes restent posées :

- Y a-t-il suspension ou interruption des versements ? *La situation des assurés fait qu'on ne peut répondre par oui ou par non donc l'information n'est pas fiable.*
- Y a-t-il paiement ou non ? *il y a des interruptions brèves, des durées indéterminées : l'information n'est pas fiable.*
- Y a-t-il paiement ou non depuis trois mois ? *L'incertitude reste, même si on décide de cesser tout versement après deux mois.*

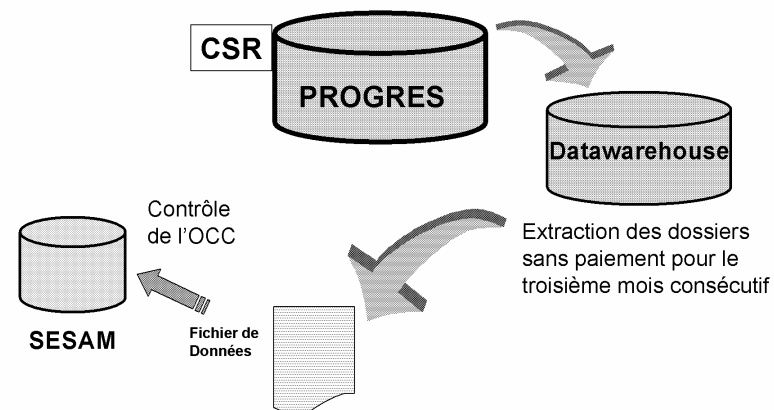
La solution retenue est dès lors la suivante :

- De PROGRES, et donc des CSR, l'information va vers DATAWAREHOUSE, outil décisionnel.
- De DATAWAREHOUSE, une interface conduit à un FICHER DE DONNEES qui va ensuite à SESAM. L'OCC ne reçoit pas une information toute digérée mais l'introduit dans SESAM, une fois vérifiée dans le FICHER DES DONNEES.
- A partir de DATAWAREHOUSE, il y a extraction des dossiers sans paiement pour le troisième mois consécutif. A défaut d'une information exacte, le choix s'est porté sur celle qui contient le moins d'incertitude.



La solution retenue

**A défaut d'une information exacte,
utilisons celle qui contient le moins d'incertitude**



Château de La Rive

La Commission des finances a accepté en juin 2002 de reconnaître le statut d'intérêt public pour l'EMS Château de la Rive à Lutry, désormais sans caractère provisoire. Le chef du département a dès lors fixé au 1^{er} juillet 2002 l'entrée en vigueur de la reconnaissance d'intérêt public pour les 34 lits C de cet établissement, tant qu'il n'y aura pas de nouvelle décision concernant les établissements bénéficiant de ce type de reconnaissance.

La décision produit ses effets tant que le Château de la Rive

- conserve sa mission psychogériatrique spécifique,
- remplit les conditions posées par l'art. 4 LPFES,
- ne renonce pas à son statut d'intérêt public,
- se conforme aux décisions prises par le DSAS.

EMS

Les contraintes budgétaires freinent les projets. Il faut trouver un équilibre entre les besoins, les souhaits et les moyens. Deux priorités ont été décidées : extension de 400 lits environ et sécurité (adaptation aux normes ECA). Il y aura 270 lits supplémentaires grâce à Primerocroix II et à la Clé de Champs. Mais la pénurie persiste et les besoins d'accueil psychogériatrique sont en nette augmentation.

Les prévisions démographiques laissent entendre qu'en 2010, il y aura de 7'000 à 10'000 octogénaires de plus qu'aujourd'hui. Si l'on restait à un taux d'hébergement égal à celui d'aujourd'hui, il faudrait d'urgence prévoir 1'100 lits supplémentaires. Mais l'état de santé des retraités s'améliore. Les besoins et les habitudes changent aussi. Il faut donc présenter des offres alternatives : appartements sécurisés et protégés, développement des soins à domicile, UAT (unités d'accueil temporaire) également en psychogériatrie.

Le réseau ARCOS (Association réseau centre) de Lausanne est le plus grand du Canton. Il n'y a pas une explosion des besoins mais une aggravation des cas à traiter. 42% des personnes de plus de 80 ans du Canton sont accueillies dans ce réseau.

Appartements protégés

Les appartements protégés permettent une autonomie et une indépendance dans un environnement sécurisé. C'est une formule intéressante. On trouve des appartements protégés au sein même de certains EMS ou proches. Il est alors indispensable qu'un contrôle financier permette de distinguer clairement qui fournit quoi et à quel prix. En outre, nous avons constaté à Ste-Croix par exemple que les locataires de ces appartements protégés paient un loyer relativement élevé pour la région sans un soutien ou un appui disponible la journée ou la nuit. En plus, comme dans le canton, les locataires n'ont pas droit aux aides de ménage des CMS.

2^e observation

Les appartements protégés permettent une autonomie et une indépendance dans un environnement sécurisé. C'est une formule intéressante. On trouve des appartements protégés au sein même de certains EMS ou proches de ceux-ci. Il est alors indispensable qu'un contrôle financier permette de distinguer clairement qui fournit quoi et à quel prix.

- *Le Conseil d'Etat est invité à préciser quelques règles de base générales et leur contrôle.*

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Voir aussi **Narconon et Avire** en pages 86 et ss.

Prévention des toxicomanies

On distingue trois types de prévention : primaire, secondaire et tertiaire.

- Prévention primaire : Ce type de prévention existe notamment au sein des écoles, des clubs sportifs, des colonies de vacances et se définit comme une éducation à la santé, au bien-être. Les réseaux de médiateurs et d'infirmières scolaires y participent activement, de même que le site Internet « Ciao », le projet « la Mallette » (animation santé et prévention dans les écoles) ou encore le projet JV (prévention dans les colonies de vacances).
- Prévention secondaire : C'est sur ce type de prévention que le Canton met prioritairement l'accent. Cela signifie s'occuper des groupes dits « à risques » ou des jeunes qui sont déjà en phase d'expérimentation du produit. Un travail social de proximité se déroule dans les régions de Morges-Aubonne, Aigle-Pays d'Enhaut et cette année dans l'ouest lausannois.

La population des 14-18 ans est particulièrement touchée par l'arrivée sur le marché des drogues de synthèse (ecstasy, GHB, MDA). Ces drogues sont particulièrement inquiétantes car dans un premier temps elles paraissent n'apporter que bien-être au consommateur sans prendre conscience qu'un processus de dépendance s'installe et que la santé peut se détériorer.

- Prévention tertiaire : Le Levant, le Relais ou la Fondation Bartimée, institutions résidentielles, travaillent dans ce champ d'activité sous diverses formes (ateliers, organisations de stages professionnels ponctuels, etc.). Le Trampoline a fermé ses portes et il est indispensable de renforcer la chaîne thérapeutique à ce niveau. Un appel d'offre doit être lancé par la Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie.

Modèle de financement FiDé

Le retrait partiel de l'OFAS dans le subventionnement des institutions traitant de toxicodépendances a mis celles-ci dans une situation délicate, sans parler du tort fait aux pensionnaires de ces institutions. L'OFSP (Office fédéral de la santé publique) a été chargé d'élaborer un nouveau mode de financement.

Ce projet vise à élaborer un catalogue des institutions et de leur profil, un calcul des coûts et l'élaboration de forfaits valables pour l'ensemble des institutions helvétiques, la mise en place d'un dispositif d'évaluation pour les candidats au placement, une orientation basée selon des critères équivalents sur l'ensemble du territoire, l'introduction d'un financement forfaitaire par thérapie et non par journée.

L'introduction de FiDé a été décidée à Berne pour le 1^{er} janvier 2003, décision jugée inacceptable par le Canton, car trop précipitée et signifiant en outre la fin des mesures transitoires. Certes, ce système permet d'optimiser l'offre des thérapies. Mais le nouveau financement ne compense nullement la perte de la subvention fédérale. Le doute sur ce système paraît s'être emparé des cantons et des institutions,

La question du financement des institutions pour toxicomanes reste inquiétante.

Service de la santé publique (SSP)

Voir aussi CM Lavey-les Bains S.A. en pages 90-92.

La sous-commission a fait le point sur le suivi des observations de la Commission de gestion. Elle constate qu'en 1997, la COGES avait relevé une surcharge de projets et de mandats dans ce service et souhaitait un meilleur équilibre entre mission et moyens. Un rapport du Conseil d'Etat était promis pour juin 2003. Il devait traiter de la stratégie et de l'organisation du SSP. L'engagement pris était la poursuite des efforts d'organisation et la mise en place d'outils de gestion.

Ces questions restent d'une brûlante actualité. En effet, **la disparition de la DM** (Démarche de modernisation) a mis un terme aux projets de réallocations. Cela touche au cœur du fonctionnement du SSP dont plusieurs postes dépendent justement de réallocations. SANIMEDIA, les projets FIACRE pourraient disparaître. Il était prévu que les réallocations devaient permettre soit de concrétiser des projets ponctuels, soit de tester l'utilité de pérenniser certains d'entre eux. On se trouve donc à une charnière. Il serait pour le moins

dommageable que la disparition de la DM prive de moyens le SSP et le rende inefficace au moment où un équilibre s’instaure dans ce service important.

Loi sur la santé publique

La loi sur la santé publique modifiée en 2002 est entrée en vigueur le premier janvier 2003... sauf l’article 15a qui traite du médiateur . En effet, selon une pratique qui paraît se multiplier, le Conseil d’Etat picore dans les articles de loi votés par le Grand Conseil et décide de ceux qui entrent ou non en vigueur : ce fut le cas pour la loi sur la Caisse de pension et pour la loi scolaire. Ici, il s’agit de la médiation, cœur des modifications concernant le droit des patients. Cette suppression vise à économiser quelque 200’000 francs.

Selon la loi, le médiateur est compétent pour traiter toute plainte relative à une violation des droits des patients. Il est chargé d’informer les patients de leurs droits et de chercher une conciliation. Le médiateur est indépendant et doit être nommé par la Commission des plaintes. Ses bureaux devraient se trouver à l’extérieur de l’administration, même s’il est rattaché administrativement au DSAS.

En l’absence de médiateur, toute plainte, question ou demande d’information continuera à parvenir au service de la santé publique, déjà surchargé par le secrétariat des deux commissions des plaintes et par le départ du médecin cantonal qui assurait une bonne part de ce dossier avec la division qualité (police sanitaire).

3^e observation

La COGES constate la mise en vigueur différenciée de la loi sur la santé publique. En septembre 2002, les mesures concernant la médecine d’urgence ont été appliquées, la loi révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003 sans son article 15a.

- *Le Conseil d’Etat est invité à renseigner le Grand Conseil :*
 - *sur la légitimité de cette pratique,*
 - *sur les causes qui l’ont amené à une application différenciée de la loi sur la santé publique,*
 - *sur le calendrier de mise en application intégrale de la loi.*

Hospices cantonaux (HC)

Dans tout le département, les réorganisations se multiplient. C'est le cas des Hospices dont le nouvel organigramme (voir page suivante) est à la fois plus rationnel et plus démocratique et permet une meilleure intégration des facultés.

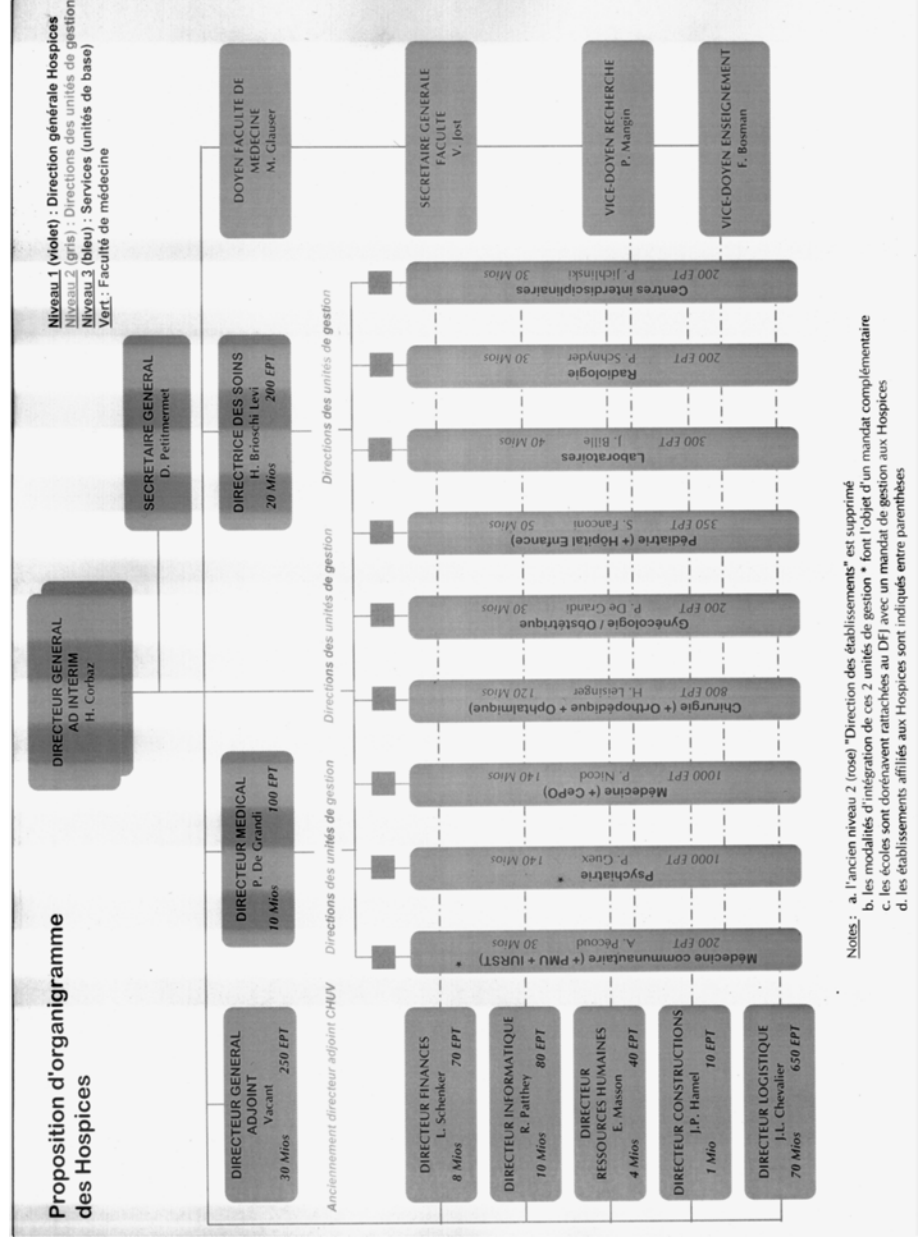
Application de la loi sur le personnel

Dans les hôpitaux, la nouvelle loi sur le personnel implique une augmentation du nombre de postes, afin de respecter le nouveau temps hebdomadaire de travail (41h30), l'augmentation des vacances et les compensations pour le travail de nuit. Ces coûts sont estimés à 24 millions au CHUV, dont il faut déduire des économies pour 6 millions 400'000 francs (Caisse de pensions, diminution des annuités, diminution de la charge patronale). Désormais, les auxiliaires auront des vacances et des jours fériés payés, auront droit à percevoir leur salaire en cas de maladie.

Médecins assistants

La grève des médecins assistants a abouti à un accord et à l'application de la loi fédérale sur le travail auxquels les médecins assistants sont désormais soumis.

Les perturbations dues à cette grève sont restées légères, car en réalité les facturations ont toujours été effectuées durant la grève, elles n'étaient que simplement conservées et pas transmises



**Centrale d'achats des Hôpitaux universitaires VD/GE (CAHU)
Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)**

Les sous-commissions DSAS et DFIN ont participé ensemble à une visite sur place le 2 décembre 2002.

La CADEV réalise, imprime et diffuse les moyens d'enseignements pour les écoles publiques et la formation professionnelle. Elle crée et tient les inventaires, organise la récupération et le recyclage du matériel informatique et technique de l'ACV, organise et gère, depuis l'abandon du forfait postal, le courrier de l'Etat, imprime des documents pour l'Etat et gère le Centre d'impression.

En ce qui concerne le matériel, la règle est celle des flux tendus et d'une livraison garantie dans les 24 heures. Grâce à l'Etat, les conditions favorables obtenues du grossiste sont les mêmes pour les « acteurs » du canton, comme la ville de Lausanne, ou d'autres communes qui le demandent. Le contrat de prestation prévoit une ouverture à toutes les collaborations.

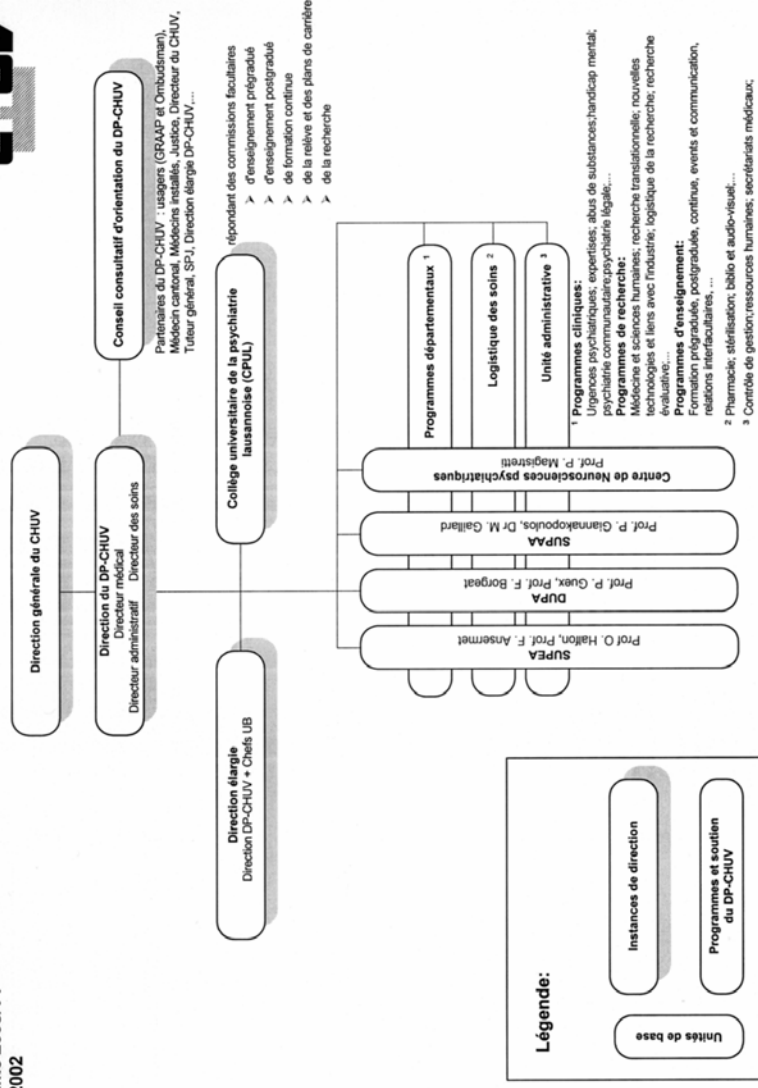
Des discussions sont en cours afin d'intensifier l'automatisation informatique et d'éviter un processus sans valeur ajoutée. Citons dans les objectifs : assurer la logistique des votes par correspondance, mettre en activité le site CADEV (E-cady).

La CAHU travaille régulièrement avec CADEV pour 150 millions par an, par exemple dans le domaine des imprimés. Pour l'informatique, il s'agit essentiellement pour CAHU d'une collaboration avec GMG Supply, fournisseur commun de Vaud et de Genève depuis un an. L'objectif est de s'approvisionner en produits bureautiques par l'E-commerce.

Notons que les exigences des services informatiques tant genevois que vaudois refusent absolument les génériques pour les toners des imprimantes. Cette question devrait être soumise à la Commission du système d'information.

Transférer l'ensemble des activités de la CAHU à la CADEV serait, selon les responsables de la première, plus favorable au niveau des prix mais le serait moins pour la logistique. Les pistes à explorer sont : les imprimés et la papeterie. Il faudrait exclure l'alimentation, la lingerie-buanderie et les nettoyages, vu les exigences spécifiques d'un hôpital. En février 2003, le point sur les collaborations devrait être fait en vue d'un rapport.

Département de psychiatrie du CHUV (DP-CHUV)
 Organigramme 2003/V1
 Décembre 2002



Calypso

Cette entité située sur le site de Cery s'occupe des dépendances.

Les unités pour toxicodépendants sont celle de St-Martin qui consiste en une distribution de méthadone avec le soutien d'un médecin ; PPMT, (programme de prévention pour médecins intéressés par la toxicomanie) programme de formation continue (St-Martin régional) et enfin l'unité de sevrage de Calypso qui comprend 10 lits dont deux dits SOUC (sevrage ultra court – avec anesthésie par exemple-).

On compte une vingtaine de lits au CHUV destinés, en médecine communautaire, aux problèmes d'alcoologie psychiatrique.

L'ouverture des casinos signifie une augmentation des pathologies liées au jeu, une sorte d'épidémie qui touche 2% de la population. Aujourd'hui, 90 patients sont traités à St-Martin pour raison de jeu excessif. Une infirmière et un médecin à 50% assurent cet accueil.

L'unité de sevrage n'est pas qu'un « tunnel de lavage » de une à trois semaines. Il s'agit d'une prévention des rechutes, avec un suivi du patient mais aussi de ses proches.

Là, comme dans toutes les institutions, le transfert des coûts de prise en charge de la Confédération vers le canton soulève de grosses inquiétudes. Si l'on veut disposer d'un réseau coordonné, il faut pouvoir établir un concept global. Aujourd'hui, on place parfois des cas lourds chez les « légers » et le contraire. Il faut faire un tri intelligent. Une garantie de financement à long terme permettrait de réorganiser de façon optimale et à moindre coût une thérapie de qualité et adaptée aux besoins. La menace sur les établissements qui offrent des résidences est très dangereuse.

A noter aussi une forte diminution des overdoses à la sortie des prisons grâce à la prise en charge psychologique qui a pu s'y développer.

Il n'est sans doute pas inutile de préciser que contrairement aux affirmations de certains quotidiens, il n'y a pas 10'000 internements forcés dans les hôpitaux psychiatriques. Il faut en effet distinguer entre trois sortes de placements en hôpitaux psychiatriques:

- Les internements qui sont des mesures de protection des personnes (cas de toxicomanie, maladie mentale, etc).
- Les admissions d'office, qui diminuent heureusement. Elles représentent 30% des admissions contre 60% il y a quelques années. L'état de la

personne est déterminé par un médecin et le séjour ne peut être que de durée limitée.

- Enfin les placements à fin d'assistance qui sont ordonnés par les Justices de paix et qui restent un dossier chaud dans ce domaine.

4^e observation

Les Justices de paix sont parfois mal renseignées pour évaluer les situations des personnes concernées et de leur entourage. C'est ce qui peut se passer lorsque le Juge autorise le retour d'un retraité fragilisé dans une famille surmenée et dans l'impossibilité, peut-être momentanée, d'accorder soins et qualité de vie à son hôte. De même, lorsqu'un placement à fin d'assistance est décidé par la Justice de paix, il se pourrait que d'autres solutions n'ont pas été envisagées ou ne sont pas connues.

– *Le Conseil d'Etat est invité :*

- à informer le Grand Conseil sur les moyens d'informations dont disposent les Justices de paix,
- à faire disparaître à terme le placement à fin d'assistance.

Urgences du CHUV

Il y a en fait deux entrées aux Urgences : celle des « urgences-debout », à la PMU, avenue du Bugnon, celle des « urgences-couchés » du CHUV, entrée rue Montagibert. Les patients sont accueillis par des infirmières d'accueil et d'orientation. C'est un titre français pour une formation reconnue chez nous et donnée sur place par des formateurs spécialisés durant deux ans. Cette formation est du même type que celle d'infirmière anesthésiste par exemple mais n'est pas reconnue par l'ASI.

Les cas les moins urgents peuvent attendre jusqu'à deux heures avant de voir un médecin. Lorsqu'il y a des flux énormes d'arrivées, cette attente peut être de quatre à six heures. C'est la visite effectuée par l'infirmière spécialisée qui donne le degré de priorité.

A la PMU, en cas de files d'attente, les médecins des cabinets de consultation donnent leur appui, car l'afflux des urgences à la PMU a augmenté. Les petites urgences de chirurgie rendent ingérable l'agenda d'un médecin généraliste. Les patients viennent donc à la PMU.

Lors d'embouteillage, les cas simples sont envoyés dans des cliniques comme Bois-Cerf, Cécile ou La Source qui jouent le rôle de soupapes. Mais les cas lourds et compliqués restent au CHUV.

Tout ce que font les médecins assistants doit être supervisé par un chef de clinique. La création de postes de médecins hospitaliers ou de « seniors » supprimerait ce contrôle obligatoire.

PMU

A peine inaugurée, et c'est pour le moins surprenant, la policlinique universitaire a décidé de fermer les urgences de minuit à 7 heures du matin. Les patients sont alors accueillis par le service des urgences du CHUV. Cela n'est pas particulièrement apprécié du côté de la rue Montagibert où les urgences sont déjà surchargées. Il s'agirait de recevoir deux patients supplémentaires par nuit selon les dires de certains, plutôt de cinq à six selon d'autres sources.

En revanche, la proximité de la médecine communautaire de la PMU aura sans doute des effets favorables sur la médecine de pointe du CHUV et l'on s'en réjouit.

A noter à propos de la PMU que le contrôle financier du mois de mars 2003 indique que compte tenu du devis de référence de 70,84 millions et compte tenu des hausses légales (hausses avant contrat et hausses contractuelles) enregistrées à hauteur de 3,38 millions, le coût total présumé sera de 74,72 millions. Les hausses légales ne sont pas des dépassements. La cible a donc été maintenue, même si toutes les factures finales de toutes les entreprises ne sont pas encore disponibles et que les comptes du chantier ne sont pas encore bouclés.

Encore une remarque : l'entrée de la PMU côté Bugnon est l'entrée principale. Or, la route à cet endroit n'a qu'une voie à la montée. Une série de places de stationnement sont situées exactement devant l'entrée et bien entendu la plupart du temps occupées ! Déposer un patient devient alors problématique et bloque la circulation montante, bus compris. Il faut un examen attentif pour découvrir l'information qu'il existe une entrée « handicapés » au nord du bâtiment.

Ne serait-ce pas judicieux de modifier une telle situation afin de permettre un accès facilité à ce bâtiment par ailleurs fort réussi ?

Urgences pédiatriques

Lorsque le projet de RHUSO s'est développé, l'Hôpital de l'Enfance a demandé en 1998 son affiliation aux Hospices cantonaux. Désormais, les urgences pédiatriques se situent à l'Hôpital de l'Enfance, hôpital affilié. Seules les urgences vitales sont prises en charge par le CHUV. Le changement s'est fait harmonieusement, l'information a bien passé. La distribution d'un feuillet d'information a eu lieu dans les classes de la région et a passé dans la presse.

Dès 2000, l'Hôpital de l'Enfance et le CHUV ont créé ensemble un département unique de médecine et chirurgie pédiatriques. Depuis lors, les mêmes équipes médicales travaillent ensemble sur les deux sites sous la direction du professeur responsable. Le CHUV et l'Hôpital de l'Enfance ont créé également un Centre psychothérapeutique pour enfants et adolescents géré conjointement par l'Hôpital de l'enfance et le SUPEA. Ce Centre se situe dans le bâtiment Villardin à Montétan, le Bercaïl et le Centre de jour ayant fusionné.

Un projet « pédiatrie 2010 » vise à construire à l'avenir un site unique dans le cadre de la cité hospitalière. En effet, l'activité sur les deux sites n'est pas idéale, même si le changement des urgences pédiatriques a été favorable aux jeunes patients. Les attentes ont diminué, les locaux sont moins exigus, l'encadrement médical est idéal.

A l'Hôpital de l'Enfance, la moyenne des attentes aux urgences est de 50 minutes et de 37 minutes pour les urgences chirurgicales le samedi et le dimanche, l'attente en moyenne est de 31 minutes. L'augmentation de l'activité a signifié l'engagement de nouvelles ressources à l'Hôpital de l'Enfance. C'est une opération réussie.

Prix des médicaments pour les hôpitaux

La modification de l'article 33 de la loi fédérale du 15 décembre 2002 sur les médicaments et les dispositifs médicaux entraîne des coûts supplémentaires importants pour les hôpitaux. Cette nouveauté empêche en effet les rabais de quantité. Ces augmentations sont estimées à 50 millions pour la Suisse et signifie une hausse de 5,5 à 6 millions du prix des médicaments pour les hôpitaux dans le canton de Vaud.

Le canton de Genève a adressé une initiative cantonale à Berne demandant une modification de l'article 33 de la loi en question. Cette demande est appuyée par une lettre du Conseil d'Etat vaudois adressée le 12 mai dernier à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national .

CUTR Sylvana

Sylvana fait partie des onze établissements CTR du canton, même si la définition d'un Centre de Traitement et de Réadaptation est assez vague (la reconnaissance officielle, comme celle des lits B, date de 1989 dans la Convention vaudoise d'hospitalisation « lits B, pour la réadaptation et les soins palliatifs : Centre de Traitement et de Réadaptation – CTR »).

Sylvana a pour mission d'améliorer l'indépendance fonctionnelle de chaque patient afin de favoriser le maintien à domicile ainsi que d'assurer les meilleurs soins de confort pour les patients en soins palliatifs. L'établissement est certifié APEQ, une certification qui intègre les normes ISO avec une sorte de label CTR.

Si on y dispose d'une possibilité de dialyse, il n'y a ni laboratoire ni radiologie. C'est pourquoi le CHUV a signé une convention avec un service privé d'ambulances, afin de permettre le transport des patients qui nécessitent de tels examens. L'hiver pose souvent des problèmes de transport, même si la route a déjà été refaite. Le manque de lits B dans la région lausannoise est chronique. Le taux d'occupation à Sylvana est supérieur à 92%. On y compte 1000 admissions par an pour 66 lits. 62% des patients proviennent du CHUV, 23% de l'Hôpital orthopédique, 6% de leur domicile, 7% d'autres hôpitaux. L'engorgement du système de soins prolonge inutilement la durée des séjours et empêche une planification efficace. Toutefois la moitié des patients sort en moins de trois semaines. L'âge moyen est de 80,2 ans. Un tiers des patients souffrent de troubles cognitifs et près de 20% ont des troubles de l'humeur.

Sylvana est donc bien placé pour collaborer aux questions de la gériatrie communautaire. Vu l'allongement de la vie, les cas de démence sénile augmentent. Un dépistage rapide se fait à l'entrée. 71% des patients rentrent à leur domicile après leur séjour.

Les professionnels se montrent prudents lors des décisions de retour, vu l'épuisement de certaines familles. A cet égard, le rôle des Justices de paix ne paraît pas adapté, comme le mentionne la 4^e observation.

Soins palliatifs

Tout professionnel de la santé est amené à un moment ou à un autre à dispenser des soins palliatifs. Les services de soins palliatifs sont des structures ayant pour principale activité de dispenser des soins palliatifs avec un personnel formé et expert dans le domaine. Les soins prodigués sont destinés aux patients souffrant d'une affection évolutive pour qui un traitement curatif seul n'est plus approprié, quel que soit leur âge, la nature et le stade de l'évolution de leur

affection. Il s'agit de patients hospitalisés dans les divers services du CHUV et de l'Hôpital orthopédique et de patients ambulatoires.

La Division du CHUV a été créée il y a cinq ans. En 2002, elle a suivi 394 patients, en grande majorité cancéreux. Depuis deux ans, elle collabore étroitement avec les autres membres du réseau ARCOS à la constitution d'une filière « Soins palliatifs » dans la région lausannoise. Ce travail est en cours de concrétisation avec la formation d'une septantaine d'infirmières ressources dans chaque EMS et CMS, la création d'une équipe mobile à domicile, rattachée à la Division, la constitution d'un groupe de « médecins-relais » et la réactualisation de l'hospitalisation à domicile. La création d'une chaire concernant les soins palliatifs paraissait être en bonne voie en octobre dernier.

5^e observation

Dès 1996, dans le Canton, se sont mis peu à peu en place des soins palliatifs. Cette évolution et les décisions récentes du Grand Conseil font jouer au Canton de Vaud un rôle phare en Suisse comme en Europe. Or, des limitations budgétaires paraissent mettre en danger le développement promis des soins palliatifs, hormis le maintien de ce qui se fait à Orbe, à Aubonne et à Rive-Neuve. L'accès aux soins palliatifs est encore inéquitable. La coordination entre structures est insuffisante. 50 à 60% des malades atteints d'un cancer meurent dans des lits A, ce qui n'est pas adapté à leur état et en plus est d'un coût élevé.

– *Le Conseil d'Etat est invité à donner toute information utile :*

- *sur le développement des soins palliatifs dans le Canton,*
- *sur l'avenir de l'équipe mobile du CHUV,*
- *sur la chaire prévue à l'Université.*

Sujets qui ont fait l'objet d'un mandat spécifique de suivi de la part du Grand Conseil

NARCONON

La sous-commission s'est rendue aux Plans-sur-Bex en novembre dernier, afin de suivre les recommandations faites par le Grand Conseil, suite à son refus du rapport du Conseil d'Etat concernant le postulat Cornuz.

Rappelons aussi qu'à fin septembre 2002, le chef du département avait informé l'institution et les résidents de la décision de ne plus financer le séjour

de Vaudois à Narconon au delà du 31 décembre 2002. Cette décision faisait suite à celle du Tribunal fédéral des assurances en 1996 de ne plus considérer les personnes toxico dépendantes comme des invalides au sens de l'article 4 de la LAI. L'OFAS a dès lors limité drastiquement ses subventions destinées aux institutions de thérapie des toxicomanies .

Le financement du séjour à Narconon consistait à verser 100 francs par jour par Vaudois traité. L'institution n'était pas subventionnée en tant que telle. En revanche, elle doit, comme toute autre institution, correspondre aux normes cantonales pour obtenir le droit d'exercer. Elle est donc contrôlée et doit répondre de la qualité de la formation de son personnel, du cahier des charges de la direction et du comité de l'association.

En réponse à nos questions, nous avons appris que la prise en charge des pensionnaires est « à la carte » et dure en moyenne six mois. Mais le séjour peut être morcelé. Le sevrage est assuré sur place. La thérapie est basée sur une méthode de la reconnaissance, « aider et aider les autres. ». Parmi les « formateurs », dix sont issus du programme. Une part de bénévolat est de mise pour tous. Il y a de 16 à 18 places pour des résidents. Selon le SPAS, cette institution n'accepte pas de pensionnaires dont l'état nécessite une prise en charge intensive.

Lors de notre visite, il y avait 14 pensionnaires dont deux Vaudois à qui nous avons parlé. Ceux-ci nous ont déclaré être informés de la fin de l'aide cantonale pour eux et ne pas s'en inquiéter. Leur cure était terminée et l'institution leur avait promis appui et aide pour retrouver une occupation. Nous avons rencontré d'autres pensionnaires qui nous ont dit venir de France, d'Italie et d'Angleterre.

Sur les neuf Vaudois qui recevaient une subvention cantonale à cette date, six étaient en fin de cure et trois à mi-parcours. Ces derniers se sont vus proposer une réorientation ou une réinsertion par le SPAS. Un cas paraissait n'être pas encore clair à ce jour. Nous n'avons pas entendu de remise en cause de la décision du gouvernement vaudois. En revanche, les responsables de Narconon ont laissé entendre que la suppression de la subvention cantonale mettait en péril l'avenir de l'institution.

Cette visite n'a pas manqué de laisser un sentiment mitigé à la sous-commission malgré, ou peut-être à cause du discours bien huilé des responsables de cette institution où sont placardés à chaque étage les portraits de Ron Hubbard ou ses maximes.

Ajoutons encore qu'en mai 2002, le SPAS constatait que certaines exigences n'étaient pas remplies, comme la planification des heures de présence du

directeur sur le site qui doit garantir l'encadrement nécessaire d'un personnel peu ou pas formé, comme c'est le cas à Narconon. Il s'agissait aussi du calendrier de réalisation de la formation pour le personnel et les cadres, encore inconnu. Des procédures de plaintes devaient être clairement décrites et faire l'objet de communication aux intéressés et à leurs éventuels représentants. Un concept de satisfaction des résidents devait être mis en œuvre.

En date du 21 mars 2003, la sous-commission de gestion a constaté que deux conseillers éducatifs du SPAS se sont rendus à Narconon au début de l'année et y ont négocié des délais pour la réalisation de ces objectifs.

Les nouveaux statuts de l'association ainsi que les cahiers des charges de la direction et des cadres n'étaient pas encore parvenus au département. Il en était de même du planning des présences, du plan de formation dans les domaines social et administratif (pourtant promis pour le 1^{er} février), du traitement des plaintes et de l'enquête de satisfaction des usagers.

6^e observation

*Les responsables de Narconon ont déclaré avoir été conseillés par leur avocat d'appliquer l'article 9 de la loi sur l'aide sociale (chapitre III, Etablissements et autres milieux d'accueil, **art. 9 Etablissements** : « Sont réputés établissements au sens de la présente loi, les institutions, homes et autres établissements analogues qui accueillent plus de cinq personnes dépendantes, à l'exclusion des institutions relevant de la loi sur le financement des institutions et organismes pour personnes handicapées adultes ainsi que des établissements relevant de la loi d'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social. »).*

Cet article permet la création d'entités de 4 à 5 personnes qui échappent aux contrôles et aux exigences du canton.

– Le Conseil d'Etat est invité à reconsidérer l'utilité d'un tel article de loi qui paraît désuet et propice à des dérapages.

AVIRE

La sous-commission de gestion s'est rendue le 8 novembre à l'AVIRE qui était alors en pleine crise. Une pétition circulait largement pour demander la garantie de la qualité des services aux utilisateurs ainsi que l'assurance du maintien de l'emploi pour les 13 collaborateurs, suite au rapatriement de l'AVIRE dans les services de l'Etat. Les conclusions de la Commission des

pétitions du Grand Conseil demandaient que la Commission de gestion suive ce dossier. Ce que nous faisons.

En novembre 2001, la convention passée entre l'Etat de Vaud et l'AVIRE (Association vaudoise pour l'intégration des réfugiés et exilés) fut dénoncée par cette dernière pour le 31 décembre 2002. L'assemblée générale de l'AVIRE était composée de l'EPER, de Caritas et de la Croix-rouge. Le mandat de l'AVIRE consiste à assurer le mandat d'assistance financière et surtout à favoriser l'intégration des réfugiés statutaires qui sont environ au nombre de 1'000. Notons que la facturation est adressée à l'Office fédéral des réfugiés qui finance l'entier des frais liés à l'intégration des réfugiés jusqu'à cinq ans après leur première arrivée en Suisse. Il s'agit en fait d'éviter un ghetto social avant l'éventuelle prise en charge par les CSR.

En réponse à une petite question en août 2002, le Conseil d'Etat annonça la création d'une section « intégration des réfugiés statutaires » au sein du DSAS et rattachée au SPAS. Les employés de l'AVIRE furent alors mieux renseignés sur leur sort, jusqu'alors encore nébuleux. Un communiqué de presse en septembre confirmait l'information. On pouvait y lire que « cette organisation s'impose en raison de la nature des prestations fournies aux réfugiés statutaires, notamment ASV et RMR, relevant de la mission du SPAS ainsi que des liens privilégiés entretenus par ce dernier avec le Service de l'emploi pour la mise à disposition de mesures de réinsertion professionnelle. »

Le Conseil d'Etat garantissait alors l'effectif de l'AVIRE (10,5 EPT), « comprenant d'une part le personnel de l'AVIRE au bénéfice de contrat de durée indéterminée et d'autre part, en priorité, de collaborateurs dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2002 et qui souhaitent poursuivre leur activité et répondent aux exigences des postes à repourvoir ».

Lors de notre visite, nous avons entendu les représentants des associations démissionnaires (Croix-rouge, Caritas, EPER) et des représentants de la commission du personnel. La direction en était à son quatrième directeur qui, lui, ne souhaitait pas poursuivre sa collaboration au sein de l'Etat. Il faut se souvenir qu'en mars 2001, l'AVIRE avait connu un grave conflit qui s'est terminé par le licenciement des collaborateurs grévistes. Ces licenciements ont été reconnus abusifs, suite à un recours, et des indemnités durent être payées. Les 13 employés rencontrés en novembre étaient quasiment tous des nouveaux et donnaient l'impression de former une équipe solide.

Deux collaborateurs non administratifs n'ont pas été repris dans la nouvelle structure cantonale, faute de correspondre au profil requis. En revanche, deux collaboratrices administratives du SPAS sont venues compléter l'équipe.

L'inquiétude des travailleurs était que la prise en charge et le travail d'insertion souffrent de la diminution du nombre d'assistants sociaux. Le manque de recul n'a pas permis à la sous-commission de se faire une opinion sur ce point. Elle constate aussi que les deux collaborateurs écartés paraissent n'avoir pas encore retrouvé d'emploi.

CENTRE MEDICAL DE LAVEY-LES-BAINS S.A.

La sous-commission a effectué une visite surprise à Lavey en compagnie du président de la Commission de gestion. Nous ne reviendrons pas sur tous les détails de cette affaire qui a suscité de larges débats au Grand Conseil.

Nous avons visité le bâtiment datant de 1870 et qui fut rénové à grands frais (9 millions pour lui tout seul alors que 3 millions étaient budgetés pour la rénovation de deux bâtiments). Le résultat est somptueux, avec un grand souci du détail et du design.

Pourtant, les chambres sont non seulement minuscules mais en plus elles ne disposent plus de l'eau courante comme initialement. Une salle de bain et des toilettes sont toutefois sur l'étage et c'est encore heureux.

Le deuxième bâtiment qu'il était prévu de rénover, et qui est l'ancienne clinique, date des années 1940. Il continue à être chauffé, car il sert de locaux d'appoint et de débarras. Le contraste est étonnant entre les vastes chambres largement vitrées, munies de lavabos, voire de toilettes, mais vides et les cellules monacales du coûteux bâtiment voisin.

Nous avons constaté aussi que la fréquentation du CML était en augmentation et ne manquait pas de projets d'avenir, comme celui de la thérapie des grands brûlés.

Patients	2000	2001	2002	Soins	2000	2001	2002
Ambulatoires	1054	1797	1609	Consultations	2665	4120	4018
Cures balnéaires	163	196	152	Enveloppements	7747	11725	12040
Hôtel	261	411	358	Massages	5225	7058	6905
Wellness	93	355	469	Physio	6972	13271	14575
Centre de jour	15	33	51	Bain	642	1717	1900
				Rééducation	4099	6309	6200
Total	1586	2772	2639	Piscine libre	8431	13653	14219
				Ergothérapie	263	401	387
				Acupuncture	4	369	340

Nous avons interrogé les collaborateurs, écoeurés et déçus, qui ont été licenciés hors délais légal. Tous, comme nous, se demandent comment un tel dépassement du coût des travaux a été possible alors que la responsabilité du chantier dépendait du secteur des constructions du CHUV.

Si le CML n'avait pas dépendu d'une S.A. mais directement de l'Etat, il aurait fallu un crédit supplémentaire et l'on aurait pris conscience des dépassements. Alors que la S.A. dans laquelle l'Etat avait la majorité n'a pris conscience que tardivement du désastre de l'augmentation de la dette qui a grevé si complètement l'équilibre financier du Centre, a compromis une entité de santé publique et a causé le gâchis des finances publiques que nous connaissons.

Certes, la LAMal a diminué fortement sa participation aux frais de physiothérapie, contraignant les thérapeutes à jongler d'un patient à un autre pour assurer un revenu de leur travail. C'était donc le rôle de santé publique du CML que de pouvoir suivre quotidiennement et efficacement les patients et leur permettre, remis, de reprendre leur travail. C'est sans doute moins spectaculaire que la réussite d'une greffe du foie ou une thérapie génique, mais c'est sans aucun doute une médecine de santé publique peu coûteuse qui a disparu, faute de considération.

Depuis notre visite, une tentative de demi sauvetage est intervenue. La collaboration avec l'unité rachis du CHUV est heureusement maintenue, du moins pour le moment.

Il n'en reste pas moins que cette lamentable affaire est un réel gâchis. La surveillance des travaux a lourdement laissé à désirer. On se demande aussi pourquoi des missions de santé publique sont pareillement dédaignées. La thérapie qui permet modestement à un travailleur de reprendre son travail

lorsque ses maux de dos ont disparu serait-elle trop peu spectaculaire pour susciter l'intérêt ?

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2002.

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE (DEC)

M. Roland Piguet, rapporteur : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de l'économie pour l'exercice 2002 était composée de MM. Philippe Vuillemin et Roland Piguet, rapporteur.

Le programme des visites a conduit la sous-commission à rencontrer tous les services à Lausanne, le plus souvent, mais également à plusieurs reprises dans diverses régions de notre canton. Elle a effectué une visite surprise et a rencontré deux fois la cheffe du département. Fidèle à son habitude, elle a consacré une journée à recevoir, à tour de rôle, tous les chefs de service à la suite de la lecture du Rapport annuel de gestion administrative et financière (RAGAFIN). Elle remercie les collaborateurs du DEC de leur accueil et de leur disponibilité.

Secrétariat général (SG-DEC)

En cette fin d'année, la signalétique et l'accueil du département fonctionnent enfin à satisfaction (1,8 EPT) avec une secrétaire qui vous renseigne et vous oriente d'une manière permanente pendant les heures de bureau. Cette mise en place n'a pas nécessité de création de poste. La sécurisation du Bâtiment Caroline a, pour conséquence, la distribution et la gestion de badges pour le personnel et l'accompagnement des visiteurs.

En 2002, le rattachement du Service de l'éducation physique et du sport au DEC a contribué à remplir encore davantage l'agenda de M^{me} la conseillère d'Etat lors de manifestations sportives internationales des nombreuses fédérations sportives établies dans notre canton. On note un bon accueil et une bonne intégration au sein du département.

En début de législature, le dossier BCV (Banque cantonale vaudoise) a été repris principalement par le secrétaire général adjoint ainsi que par deux personnes du DFIN et par M^{me} Jacqueline Maurer au nom du Conseil d'Etat. Le secrétaire général adjoint a donc été détaché de l'état-major pour le suivi parlementaire du dossier BCV.

Le secrétaire général ne participe pas à l'engagement des hauts fonctionnaires du département. Concernant les ressources humaines, il s'est attelé à la mise en place de relais RH, un responsable par service, afin de mieux travailler ensemble et développer une culture d'entretien d'appréciation. Notons également son implication au Groupe de travail interdépartemental sous l'égide

du SPEV (Service du personnel) dans les descriptions de fonctions. Ce soutien aux services trouve une évolution positive en y consacrant du temps. Il faut ajouter la mise sur pied d'un système d'information du personnel (charte RH, santé à la place de travail). Enfin, la préparation du budget 2003 s'est révélée difficile dans l'exercice consistant à justifier les objets nouveaux sans réduire les objets existants !

Les assises de la place industrielle (une fois par année) se sont tenues en 2002 sous la direction des conseillères d'Etat du DEC et du DFJ avec comme thèmes la formation professionnelle, l'aide aux entreprises et les relations avec les partenaires sociaux. A ce propos, qu'en est-il de la rencontre annuelle entre le DEC et l'Union syndicale vaudoise ?

Le travail de suivi des contrats de prestations, nouvelle mission de la COGES, concerne uniquement le Service vétérinaire pour le DEC. L'outil de gestion n'est pas adapté au contrat lui-même (SVET) d'où l'expression cycliste citée en séance : « Le Tour de France avec le petit braquet ! »

Enfin, toutes les commissions extraparlimentaires se sont réunies en 2002 à l'exception de celle consultative pour l'emploi (aucune réunion depuis 1999 !)

Service de l'économie et du tourisme (SET)

Notre commission a visité **le relais autoroutier de Bavois**. Depuis son ouverture en 2000, nous constatons une amélioration sur deux sites :

L'espace promotion, vitrine de notre canton, offre une meilleure information touristique (nombreux dépliants). En collaboration avec Swisscom, un site interactif permet de connaître les prévisions météo et surtout de réserver une chambre d'hôtel en fonction des disponibilités et des prix de chaque catégorie. Il n'y a pas de ressources financières pour assurer une permanence de promotion économique et touristique sur ce stand. Par contre, des actions ponctuels (vignerons, agriculteurs) ont lieu. Ces opérations de promotion visent le public vaudois, suisse ou étranger.

Trois associations (Saveur du Jura, produits authentiques du Pays d'Enhaut et produits du terroir vaudois) proposent leurs produits au sein de la surface commerciale qui jouxte au rez-de-chaussée le café-restaurant. Le stand est bien éclairé, les produits sont nombreux avec l'indication du nom du producteur. Le coût est assuré par un prêt LDR (loi sur le développement régional), la loi sur la promotion économique, le Service de l'agriculture et le soutien de la Confédération.

Dans le cadre de **l'Expo. 02, le pavillon vaudois** a connu un succès grandissant au fil des cinq mois d'existence. La conception du pavillon à ciel ouvert a facilité la convivialité et son ouverture vers l'extérieur. La présentation tournante des districts du Canton (géographique et économique) avec présentation et vente des produits s'y rapportant, a contribué à un renouvellement du stand sur la durée. C'est l'Association « Art de vivre, Pays de Vaud » qui était chargée de promouvoir l'image et les atouts du Canton de Vaud. Née le 10 mai 2001, elle regroupe de nombreuses associations de produits vaudois, de l'hôtellerie, de l'Office du tourisme et du Service de l'agriculture. Ses buts sont la mise en valeur de ses produits, notamment touristiques, agricoles et viticoles et d'en favoriser leur commercialisation. Ses recettes proviennent des subventions de la Confédération, du Canton (Fr. 250'000.—) ainsi que des contributions et prestations de ses membres. L'activité principale 2002 a été sa participation active au pavillon vaudois d'Expo. 02 et sa présence à la Züspa de Zürich. Son site Internet, outil de communication, est encore à développer.

La visite **d'Y-Parc à Yverdon** (Parc scientifique et technologique), a permis de constater un développement en 2002 comparativement au « surplace » de 2001. L'ouverture de l'autoroute A1 vers Berne a été favorable à l'implantation de nouvelles sociétés sur ce site stratégique. Les terrains sont en copropriétés Etat de Vaud-Confédération, ECA et commune d'Yverdon. Y-Parc est un prestataire de service avec des collaborateurs pour l'assistance, ainsi que des services logistiques et administratifs. Le bâtiment du Centre d'Entreprises et d'Innovation, complètement rempli, accueille plus de 50 locataires. Il n'y a pas de projet de construction nouvelle pour la location. Par contre, la construction pour l'extension ou l'implantation de nouvelles sociétés est réjouissante en 2002. Y-Parc offre également son aide pour alléger toutes les procédures inhérentes à l'implantation des nouvelles entités sur les lieux (administrative, fiscale, énergétique, taxes, etc.). Un exemple : depuis la prise de contact jusqu'au coulage de la première pierre, 10 mois se sont écoulés en 2002 pour l'implantation d'une nouvelle société. Il n'y a pas de retombées économiques chiffrées pour l'instant sur l'activité déployée par plus de 500 personnes sur ce site.

La présentation de **l'ARDA** (Association régionale pour le développement du district d'Aigle) reflète le dynamisme de son directeur. Elle travaille aussi en collaboration avec l'ARMS (Association régionale Monthey - Saint-Maurice) pour la promotion économique de tout le Chablais sous le sigle OI DC (Organisation intercantonale pour le développement du Chablais). La différence des taxes entre les deux cantons ne simplifie pas l'étude d'implantation de nouvelles entreprises.

DEV (Développement économique vaudois + **DEN** (Développement économique neuchâtelois) = **DEWS** (Développement économique Western Switzerland).

Afin d'optimiser la gestion de leur réseau de promotion exogène, les cantons de Vaud et Neuchâtel ont décidé de mettre en commun, pour 3 ans à partir du 1^{er} février 2002, le financement et la gestion du réseau de promotion hors du territoire suisse. Des négociations sont en cours avec le Valais pour une adhésion au DEWS dès le 1^{er} février 2003. Le mandat est de favoriser l'implantation de sociétés sur tout le territoire des cantons de Vaud et de Neuchâtel. 16 représentants dans le monde sont en contact permanent avec l'équipe dirigeante afin d'affiner les dossiers. Les critères de proximité (aéroport, autoroute) de fiscalité, d'emplacement et de superficie de terrain sont déterminants. Le retour sur investissements est de Fr. 5.— pour Fr. 1.—. Selon les inscriptions au Registre du commerce, la Suisse est attractive pour les entreprises étrangères. La concurrence avec Zurich est très forte. La faiblesse vaudoise réside dans la lenteur de l'ACI (Administration cantonale des impôts) concernant l'application fiscale rendant le travail fiduciaire difficile. Son responsable agit-il comme un Etat dans l'Etat ? Enfin, le site Internet sera revigoré en 2003.

L'étude du dossier **Glaciers 3000** montre que toute la phase des remontées mécaniques s'est déroulée dans les délais et dans les chiffres avec un dépassement de 2,4%. Les difficultés commencent avec le projet de restaurant au sommet avec les Fr. 12'000'000.— estimés sur rien ! C'est là que débute la collaboration prestigieuse et coûteuse avec l'architecte tessinois Botta. Un premier avant-projet chiffré à 23 millions est refusé par le Conseil d'administration. Un second à 17 millions est refusé, un troisième à 15 millions est refusé et c'est le quatrième avant-projet à 13 millions qui est accepté par le CA et mis à l'enquête. Le temps s'est écoulé et il n'y en a plus pour la phase crédits d'étude jusqu'à soumissions rentrées. C'est là que le bât blesse car on maintient le programme des travaux pour l'ouverture du restaurant prévue le 1^{er} mars 2001 en travaillant sur la corde raide des finances, par estimations, avec des conditions atmosphériques difficiles pendant le chantier (neige, vent, froid à cette altitude, etc.) Résultat final : 18,5 millions !

1^{re} observation

L'Etat de Vaud, qui est un des principaux créanciers de Glaciers 3000, a autorisé le Service des finances à abandonner un prêt du Canton de 10 millions de francs. Il a autorisé le Conseil du tourisme à abandonner les créances du Fonds d'équipement touristique pour un montant de 19,172

millions de francs. Il a également consenti, sur le principe, à perdre 90% de la valeur du capital investi dans la société. De plus, L'Etat de Vaud a octroyé une aide à fonds perdu de 1 million de francs et un prêt de Fr. 2'700'000.— du Fonds d'équipement touristique pour la recapitalisation de la société.

- *Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil et à justifier l'absence de représentation au Conseil d'administration, alors qu'il avait un siège lui revenant de droit.*

Service vétérinaire (SVET)

En relevant l'important volume de travail du nouveau vétérinaire cantonal cette année, il convient de poser la question légitime qui en découle : quand le Conseil d'Etat nommera-t-il un adjoint au chef de service ? Le SVET est un service d'une taille idoine pour un contrat de prestations. Il donne une perception positive du service. Pour 2002, l'objectif est atteint avec un 5% de non-dépenses sur l'enveloppe budgétaire de Fr. 3'070'200.—. Cependant, sa pérennité n'est pas assurée au-delà de 2003. L'Office vétérinaire fédéral va introduire une démarche de certification des services vétérinaires cantonaux et le Canton de Vaud sera un service pilote. La procédure est trop lourde et compliquée pour maintenir à la fois le contrat de prestations et participer à une démarche de certification.

Le Vade-Mecum du Laboratoire du Service vétérinaire comprend également l'Institut Galli-Valerio. Le testament du Professeur Bruno Galli-Valerio instituait héritier l'Etat de Vaud pour créer un institut de recherches et d'études des maladies des animaux. Une fois par année, une commission consultative de la Fondation propose des sujets de recherches. En fait, le Laboratoire du Service vétérinaire remplit son rôle, mais la mission de l'Institut Galli-Valerio est au point mort depuis 15 ans ! Le congédiement du biologiste en recherche moléculaire, la recherche d'un nouveau directeur du laboratoire et une réorganisation (rocade) en cours apporteront-ils une réponse à cette situation en 2003 ? Affaire à suivre.

Une visite, comme auditeurs, à la **Commission cantonale de surveillance des expériences sur les animaux vivants**, a permis aux deux commissaires de faire les constatations suivantes : la commission est formée de spécialistes confirmés en la matière (tous docteurs) et des représentants des associations de défense des animaux. Chaque demande d'autorisation est largement étudiée (débat très technique) avant d'être accordée ou reportée après visite sur place de deux délégués de la commission (un scientifique et un protecteur). Le vétérinaire cantonal assiste aux séances (une par mois) avec voix consultative.

2^e observation

Le nombre de demandes d'autorisation de pouvoir procéder à des expérimentations animales est important (36 pour novembre 2002) ce qui place le canton de Vaud en troisième position pour le nombre de demandes par canton dans notre pays.

L'indemnisation des membres de la commission n'est pas adaptée au volume de travail : rapport de plusieurs pages et séances mensuelles de plus de deux heures pour Fr. 130.— la séance.

– *Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil s'il entend adapter le montant de l'indemnité des commissions légales en regard du travail effectué.*

Les abattoirs de Clarens font partie depuis le 1^{er} janvier 2002 du SIGE (Service intercommunal de gestion) regroupant les 10 communes du district de Vevey. Sous le même sigle, on trouve la gestion de l'eau de consommation et son assainissement, ainsi que la gestion de l'abattage des animaux et celle des déchets y afférant. Sous l'impulsion du directeur, relayé par le Conseil de direction, des travaux sont actuellement en cours pour compléter cet outil de travail datant de 1911 pour être encore plus fonctionnel dans les différentes étapes du travail depuis la prise en charge en douceur de l'animal jusqu'à la chambre froide de stockage (3 zones à parcourir : très sale, sale et propre). Le Centre collecteur des déchets des animaux (CCDA) également en transformation, se trouve juste à côté (2'150 tonnes en 2001). 513 tonnes ont été incinérées sur le site. Ce sont trois entités qui sont sous le même toit pour l'Est vaudois, soit l'Inspectorat des denrées alimentaires, l'abattage et le CCDA. Grâce à la synergie avec le secteur eaux, les abattoirs s'appuient sur les services administratifs et techniques du SIGE. 3 vétérinaires et 4 employés gèrent cet abattoir déjà eurocompatible. Le parcours à travers les différentes étapes de l'abattage nous a convaincus du travail bien fait (marquage et inspection des bêtes, propreté, hygiène, configuration des locaux). Le résultat est un produit de qualité pour le consommateur indigène et un label reconnu pour notre tourisme. A noter enfin que sur Fr. 2'535'000.— de travaux pour l'aménagement du CCDA, du four d'incinération et de la filière sang alimentaire, Fr.1'200'000.— ont été versés par la CIEHL (Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman) regroupant les dix communes du district de Vevey. Clarens fera-t-il office de dynamisme contagieux pour les 42 autres abattoirs vaudois ou accélèrera-t-il leur fermeture ?

Le CCDA de Moudon (800 tonnes en 2001) est bien adapté (capacité et halle frigorifique) à ce lieu. Il regroupe les districts d'Oron et de Moudon, ainsi que les voisins proches du Canton de Fribourg. Un employé gère minutieusement à l'ancienne « le carnet du lait », la partie administrative concernant les différents formulaires vaudois et fribourgeois.

La visite du CCDA de Lausanne s'inscrit dans un autre environnement après la fermeture des abattoirs de Malley. D'un accès facile par la route et par le rail, sa conception et son implantation dans le site a été bien étudiée. La contribution financière du canton est de Fr. 250'000.—. Inauguré en 2001, ce centre est moderne et répond à toutes les exigences légales et d'hygiène. 1'300 tonnes ont été récoltées en 2001 avec une capacité (2 chambres froides) de 7 à 8'000 tonnes. Il y a une surcapacité évidente. Une chambre froide n'est pas utilisée. Quel avenir ? Un projet de dépôts de bennes décentralisées avec tournée de ramassage est à l'étude. N'est-ce pas un pas vers le tourisme des déchets ? D'autres CCDA se fermeront-ils au profit de Malley ? L'avenir nous le dira.

3^e observation

Un crédit de Fr. 2'000'000.— (EMPD 168 de mai 2000) a été accordé par le Grand Conseil comme participation cantonale à la rénovation des abattoirs de Lausanne.

– *Le Conseil d'Etat est invité à informer le Grand Conseil sur le sort du crédit de Fr. 2'000'000.— après la décision municipale de Lausanne de fermer ses abattoirs.*

Service de l'agriculture (SAGR)

Le site de Marcelin s'est développé avec la mise en service du Centre d'enseignement professionnel fin août 2002 et la construction du Gymnase de Morges.

L'Ecole ménagère rurale (EMR) a connu une profonde mutation par rapport à l'évolution des effectifs. Si le diplôme cantonal en connaissance ménagère rurale (5 mois) a connu un fléchissement de candidates, d'autres formations ont pris la relève : employée en économie familiale (1 an), gestionnaire en économie familiale (3 ans), cours préparatoire pour CFC selon l'art. 41 (15 mois), cours pour maîtres d'apprentissage, perfectionnement professionnel dont le brevet de paysanne (2 ans). Enfin un projet romand dit des 3 CFC regroupant les professions d'aide familiale (AF), de gestionnaire en économie

familiale (GEF) et d'assistante en soins et santé communautaire (ASSC) est à l'étude, ainsi que la formation d'assistante en hôtellerie. L'Ecole ménagère rurale de Marcellin se transforme en un Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale. Son développement nécessitera des besoins nouveaux en locaux qui devront s'intégrer dans le site de Marcellin et des constructions en cours. Doit-elle continuer d'être rattachée au Service de l'agriculture ou subordonnée au Service de la formation professionnelle ? Le Conseil d'Etat a tranché le 23 septembre 2002 pour le SAGR.

L'Ecole cantonale d'agriculture abrite les élèves et apprentis de l'agriculture et de la viticulture (une formation mixte agriculteur-viticulteur est à l'étude). Les apprentis cavistes vont à Changins. Lorsque l'on apprend que Château Neuf (Valais) accueille aussi la formation viticole et de caviste, si l'on tient compte des maigres effectifs mais des coûts importants, avons-nous la volonté de dépasser nos frontières et de trouver des solutions pour garder un seul endroit de formation par métier ? A l'image du secteur des arts graphiques (Eracom à Lausanne pour la Suisse romande) les regroupements pourraient être la viticulture et l'arboriculture à Marcellin (VD), les cavistes à Château Neuf (VS) et la fromagerie à Grangeneuve (FR).

Concernant le bâtiment principal, il abrite, outre la formation professionnelle agricole et l'administration centrale du site, l'Office cantonal de la viticulture, la Station cantonale d'arboriculture et l'Office central vaudois de la culture maraîchère, le réfectoire et la cuisine. Construit en 1922, ce bâtiment n'a pas suivi de transformations lourdes. Lié au développement futur du réfectoire (fréquentation en hausse avec l'ouverture du centre d'enseignement professionnel, puis prochainement celle du gymnase), d'une garderie, c'est l'entier de l'enveloppe du bâtiment qui doit être étudié en parallèle avec la redéfinition de son utilisation et de ses besoins. Le parking devient un autre problème. Le projet de 250 places n'a pas été réalisé. L'actuel comporte 180 places, mais aucune pour les apprentis !

La visite de **l'Ecole de fromagerie de Moudon (EFILM)** a confirmé la qualité et la diversification des produits confectionnés. Cependant, compte tenu de la disparition d'exploitations agricoles, le nombre d'apprentis est faible. On y compte 30 apprentis pour les trois années d'apprentissage, 6 élèves pour le brevet et 6 pour la maîtrise. L'Ecole de fromagerie de Grangeneuve (FR), proche géographiquement, connaissant les mêmes problèmes d'effectifs, un groupe de travail de deux cantons négocie une solution plus rationnelle dont le résultat sera connu au printemps 2003.

Le Service d'inspection et de consultation laitière (SICL) de Moudon (VD et GE) est rattaché à l'Ecole de fromagerie. Il contrôle que la production

correspondre aux directives européennes ; dans la législation fédérale sur l'hygiène, il contrôle les échantillons de lait (14 fois par année) et conseille les producteurs de lait. Les négociations pour un SICL de Suisse occidentale à Moudon sont également en cours. La sous-commission reviendra encore sur ce sujet de la gestion 2002 dans le cadre de l'exercice 2003.

En septembre 2002, PROLAIT-CREMO SA (BE-FR-NE-VD) a repris les missions de SWISS DAIRY FOOD en sursis concordataire. Un prêt de Fr.4'000'000.— sans intérêt a été octroyé par le Grand Conseil comme participation financière de notre canton pour assurer la récolte, la transformation et la mise en valeur du lait, ainsi que la sauvegarde des emplois.

L'audit du SAGR a permis d'avoir une vue d'ensemble de ce service, d'améliorer la communication à l'intérieur (montante et descendante), d'avoir entre la cheffe de département et le chef de service une stratégie claire et formalisée, ainsi qu'une vision partagée sur les enjeux majeurs de l'agriculture.

Office de la viticulture

Une visite dans deux domaines de la Côte, pendant les vendanges, nous a permis de constater que les contrôles des degrés Oechsle étaient bien exécutés, que les sondages étaient bons (moyenne de 73,29 pour le Chasselas, 85,63 pour le Gamay et 89,51 pour le Pinot noir) et que le raisin récolté était de bonne facture. La bise, le froid et le soleil du mois de septembre ont fait que les viticulteurs sont « déçus en bien » et que le millésime 2002 sera légèrement inférieur ou égal à celui de 2000, mais supérieur à celui de 2001. La visite des Hospices cantonaux du Chablais a confirmé l'excellence du travail dans les vignes et de la qualité de ses produits. L'état du stock des vins vaudois au 31 décembre 2002 reste excédentaire plus particulièrement dans les blancs. Enfin, depuis novembre 2002, le chef de l'office a un adjoint à 100% ce qui le décharge un peu de son immense travail.

Service de l'emploi (SDE)

La commission a visité le **SEMO** (semestres de motivation) **de Nyon**. Il s'agit d'une mesure active, financée par le SECO (secrétariat à l'économie) pour des jeunes entre 15 et 25 ans à la recherche d'une solution professionnelle. Il faut préalablement être inscrit à l'ORP (Office régional de placement) et à la caisse de chômage. Il y a six SEMO dans le canton : Bex pour le Chablais/Pays d'Enhaut, Vevey pour la Riviera, Yverdon pour le Nord vaudois, Payerne pour la Broye, Nyon pour la Côte et Lausanne. Celui de Nyon occupe une partie des locaux d'une ancienne usine rachetée par la Fondation Pro-Jet. D'autres

locataires sont de véritables partenaires de ce centre (stages). Il y a 47 places, toutes occupées avec une fluctuation des effectifs et une liste d'attente due à la conjoncture économique défavorable en cette fin d'année 2002. Ce centre permet aux jeunes de faire d'abord un bilan, une évaluation et une orientation qui débouchent sur un plan d'action. Il est doté d'ateliers pour l'entraînement en parallèle avec des stages à l'extérieur. Les travaux de transformations du centre sont réalisés par les jeunes sous le contrôle des professionnels des branches concernées. Leur motivation s'en trouve augmentée. L'encadrement et la prise en charge de ces jeunes après la scolarité obligatoire ou en rupture d'apprentissage évitent aussi des dérives comportementales suivant la provenance de leur milieu social. Environ 60% de ces jeunes trouvent un apprentissage après un passage au SEMO.

L'ORP de Nyon a 14 conseillers en placement. L'activité est en hausse avec une moyenne de 108 dossiers par conseiller. Le taux de placement est de 24%. Il y a 27% de demandeurs entre 50 et 65 ans. Proche de Genève, on trouve de nombreux cadres à la recherche d'un nouvel emploi. L'application des accords bilatéraux au 1^{er} juin 2002 sur la libre circulation des personnes n'a pas eu d'incidence majeure sur le marché de l'emploi. Les relations avec les entreprises de placement relèvent du partenariat régi par une convention de collaboration. Quant à la caisse publique de chômage, elle est constituée de 4,4 EPT. Le nombre de dossiers traités est en forte hausse. Par conséquent, les paiements sont devenus plus longs (3-4 jours). Le problème récurrent est celui des dossiers incomplets dont le paiement est différé jusqu'à l'obtention des éléments manquants. A ce jour, à part quelques excès de langage, la sécurité des collaboratrices n'est pas menacée. A ce propos, la gendarmerie a effectué une visite de 13 ORP vaudois entre novembre et décembre 2002, afin d'informer le personnel sur l'insécurité et les moyens sur place d'y faire face ou de la prévenir.

L'ORP de Lausanne diffère des autres sites par le fait que le personnel est rattaché à celui de la commune de Lausanne. Pour le reste, le diagnostic chiffré est le même que celui de Nyon compte tenu de la situation économique de cette fin d'année sur l'ensemble du canton. 30 postes supplémentaires en 2002 (à charge de la SECO) ont été nécessaires, pour le suivi de l'ensemble des dossiers en forte augmentation.

Un accord de prestations lie le Département fédéral de l'économie et les cantons dans l'exécution de la LACI pour prévenir et combattre le chômage. La réussite d'un canton est mesurée à la capacité de ses Offices régionaux de placement (ORP) à rapidement et durablement placer les chômeurs dont ils s'occupent. Les performances des ORP ainsi définies sont déterminées chaque

année et servent à classer les cantons. Ceux dont les résultats sont supérieurs ou inférieurs à la moyenne se voient respectivement attribuer un bonus ou un malus. Relevons que le canton de Vaud a bénéficié d'un bonus ces deux dernières années.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, une convention sur le contrôle des chantiers de la construction dans le canton lie l'Etat de Vaud, les partenaires sociaux et la Suva. Deux délégués, dont l'employeur est la Fédération vaudoise des entrepreneurs, exercent la surveillance des chantiers et veillent à l'application des dispositions légales conventionnelles. Les frais de fonctionnement sont répartis par 42,5% Etat de Vaud, 42,5% Partenaires sociaux et 15% Suva. Le 9 décembre 2002, une convention destinée à lutter contre le travail illicite dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration est signée par l'Etat de Vaud et les partenaires sociaux.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

La sous-commission de gestion s'est rendue dans le terrain, soit à **l'établissement scolaire de Puidoux-Chexbres** pour suivre l'enseignement de l'éducation physique en salles de gymnastique et au bassin de natation à différents niveaux de scolarisation. Trois objectifs généraux sont traités dans le plan d'études de l'éducation physique :

- le savoir-être (comportements ou attitudes) est basé sur le social, la construction de la personne, l'expression et les perceptions,
- le savoir-faire (compétences pratiques ou aptitudes) est basé sur les aptitudes motrices, l'expérimentation des stratégies d'apprentissage, la condition physique et la santé,
- le savoir (connaissances) est basé sur la sécurité, les connaissances spécifiques, l'organisation, l'ouverture sur l'environnement.

Des exercices appliquent ces trois objectifs dans le jeu, la course, le saut, le lancer, le grimper, l'équilibre, l'expression de son corps, son évolution à l'intérieur, en plein air ou dans l'eau. L'élève participe activement pendant la leçon et collabore fréquemment avec un autre élève dans des exercices à deux ou collectifs (putch ball). La rythmique se déroule en musique avec une maîtresse spécialisée. Un fil rouge permet d'enseigner l'éducation physique du cycle initial jusqu'au gymnase ou écoles professionnelles. Le cadre pédagogique est fixé par l'Etat (évaluation de la prestation sans note). Le suivi est assuré par l'animateur pédagogique et des cours de formation continue. En dehors de l'horaire scolaire, des sports facultatifs sont proposés. Des

documents par cycle contribuent à donner une image positive des activités en éducation physique (gestes justes pour préserver son corps dès l'enfance). Les installations sportives sont soumises à des prescriptions très pointues en matière de sécurité pour les utilisateurs (école ou sociétés sportives).

La présentation et la répartition des activités du service sont les suivantes :

- **Jeunesse et Sport** – planification, gestion et organisation des cours pour moniteurs, soit enregistrer et contrôler 2'500 cours pour 4'500 moniteurs actifs et 100 experts J+S actifs (210 jours de cours), participation aux séances intercantionales, nationale, et coordonner les activités scolaires (formation des maîtres d'éducation physique). Pour les subventions (Confédération), elles se chiffrent, pour notre canton, à Fr. 2'790'536.— pour 52'272 jeunes de 10 à 20 ans et 35 disciplines sportives. Elles sont versées aux clubs et non plus aux entraîneurs ou moniteurs.
- **Sport – Art – Etudes – Formation** – L'enfant est au centre d'un triangle comprenant le milieu social et familial, le milieu sportif et le milieu scolaire. On recense 3 centres de formation : le hockey (14 élèves) à Lausanne, le football (50 élèves) à Payerne et le ski (20 élèves) à Aigle. On relève encore un séminaire pour dirigeants de clubs sportifs organisé conjointement avec le Panathlon Club, une manifestation sportive (Ecrin vert, raid transfrontalier pour étudiants et apprentis) et un événement fair-play au Musée Olympique.
- **Sport international** – Guichet unique avec la ville de Lausanne pour une information centralisée avec un site Internet, cellule permanente du sport international dont la tâche essentielle est le maintien et la facilitation d'implantation de nouvelles fédérations sportives (4 arrivées en 2002 et 15 contacts en cours).
- **Délégué au sport associatif** – les missions sont : conseiller et soutenir le sport associatif, développer le sport pour tous, administrer et contrôler le Fonds du sport (aide du Sport-Toto ou garantie de déficit pour des manifestations sportives européennes ou mondiales).

Concernant la transmission du savoir et du prochain départ à la retraite du chef de service, la réponse donnée est qu'avec une équipe engagée, performante, expérimentée et clairement informée sur les activités du service à l'égard du sport, le changement à la tête du service n'altèrera en rien la poursuite des missions en cours ou à venir.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

En application de l'arrêté du 23 juin 1999 relatif à la lutte contre le harcèlement au travail dans l'Administration cantonale vaudoise, **le groupe Impact** (*Intervention et Médiation Pour l'Amélioration des Conditions de Travail*) est composé de six personnes dont une secrétaire. La cheffe de service et son adjointe en font d'office partie. Le groupe dépend du programme de réallocation. Les locaux permettent de gérer correctement les rendez-vous pour assurer une discrétion lors d'auditions. Le nombre de nouveaux dossiers depuis juin 1999 à octobre 2002 est de 301, dont 83% sont réglés, 10% ont nécessité une médiation et 7% un rapport pour la justice. Il n'y a pas d'accompagnement au tribunal. Le procès-verbal des entretiens est relu et signé par la personne auditionné(e), plaignant(e) ou témoin. Le rapport final peut être consulté par les deux parties avant l'envoi au chef de département. L'Ordre judiciaire ne contribue pas au bon fonctionnement de ce groupe « Impact » lorsqu'un cas survient en son sein. En vertu de la séparation des pouvoirs, il prend acte et ... ne fait plus rien !

La visite de **la garderie « Mosaïque »** a permis de constater que les mesures de sécurité demandées ont été appliquées. Par contre, le comportement des éducatrices de la petite enfance face à une situation de fumée dans l'escalier et d'évacuation des enfants laisse à désirer. Il faut rapidement faire un exercice avec les pompiers du CHUV et ceux de Lausanne. Un seul accident de ce type pourrait avoir des conséquences graves aussi bien physiquement pour l'enfant que pénalement pour l'éducatrice et la directrice. Les locaux et le matériel à disposition à chaque étage répondent parfaitement aux exigences de ce lieu d'accueil pour enfants en bas âge. Cependant le rapport du CCF (Contrôle cantonal des finances) sur la garderie Carambole met en évidence, soit en recommandation de haute importance, le fait que les garderies existantes de Carambole, Mosaïque et Marcelin n'ont pas de permission d'exploiter selon l'art. 21 de la LPJ (loi protection de la jeunesse) ! Le CCF demande que les locaux soient réexaminés par l'ECA et le SPJ afin de pouvoir statuer sur la conformité de la sécurité des locaux, condition nécessaire à l'obtention de l'autorisation d'exploiter. Affaire en suivre en 2003.

Service du logement (SLOG)

Auditeurs à l'**Office de conciliation en matière de baux à loyer à la Préfecture de Lausanne**, la sous-commission a constaté que dans certains cas, si les parties prenaient la peine de se voir au lieu de s'écrire à tour de rôle, des

solutions seraient trouvées avant le passage devant la commission. La disposition légale qui permet de contester un loyer 30 jours après le début du bail augmente le nombre de litiges à instruire devant les Offices de conciliation. Enfin, si la conciliation n'aboutit pas, le dossier poursuit son chemin en direction du Tribunal des baux.

La pénurie de logement n'a pas empêché le service de déménager dans de nouveaux locaux Rue Caroline - Rue St-Martin ! Suite au refus du rapport sur le logement par le Grand Conseil, un groupe de travail regroupant les services logement, tourisme, aménagement du territoire et le SCRIS, étudient des mesures à moyen et long terme. Un rapport intermédiaire sera déposé à mi-législature (juin 2004). Une enveloppe de 5 millions comme aide au logement est prévue dans le programme de législature 2003-2007. La loi sur le logement sur le plan fédéral (prêt sans intérêt, cautionnement, accession à la propriété) prévoit 480 millions en 5 ans pour 6'000 logements en Suisse...environ 1 logement par commune ! La volonté politique est de descendre à 350 millions, soit...0,5 logement par commune ! Le service s'interroge et s'inquiète des coupes opérées par les Chambres fédérales dans l'aide fédérale pour la construction de logements au cours de ces prochaines années. Le rôle de l'Etat avec l'économie privée est celui de régulateur et d'incitateur à construire des logements en situation de pénurie. La collaboration avec le SAT (Service de l'Aménagement du Territoire) est indispensable pour connaître les indicateurs ciblés à la problématique actuelle. Il faut remettre l'ouvrage sur le métier et faire des propositions (groupe de travail) sur des actions ponctuelles et des réflexions sur le long terme, en conformité avec le développement durable. La SVLM (Société Vaudoise pour la création de logements à Loyers Modérés) s'emploie à chercher des terrains à légaliser (1 à 2 ans) pour la construction d'immeubles d'habitation. Elle poursuit son effort à la viabilisation de terrains.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie pour l'année 2002.

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DINF)

M. Pierre-André Pidoux, rapporteur : — La sous-commission, chargée d'examiner la gestion du Département des infrastructures pour l'année 2002, est composée de MM. Michel Borboën et Pierre-André Pidoux, rapporteur.

Préambule

La sous-commission a effectué 19 visites, séances et séminaires, concernant les différents services du département et rencontré le chef du département. Nous remercions tous les responsables pour leur accueil, leur disponibilité et leur diligence à nous fournir les renseignements demandés.

Services visités :

- Secrétariat général (SG - DINF)
- Service des améliorations foncières (SAF)
- Service de l'aménagement du territoire (SAT)
- Service des bâtiments (SB)
- Service de l'information sur le territoire (SIT)
- Service des routes (SR)
- Service des transports (ST)

Secrétariat général (SG-DINF)

L'année 2002 a été marquée par le remplacement, dès le milieu de l'année, du secrétaire général. On remarque que de nouvelles méthodes de gestion des différents dossiers à traiter sont appliquées. Par cette façon de faire, chaque responsable de dossier se sent plus concerné, donc plus motivé. Nous avons constaté que le personnel est stable dans le département. Lors de l'entrevue avec le chef du département, nous avons relevé que le nombre d'apprentis est relativement faible. En effet, seule une quinzaine d'apprentis et apprenties sont formés sur un total d'environ 750 EPT. Malgré le fait que certaines professions sont difficiles à prendre en considération pour la formation professionnelle, chacun est d'avis qu'un effort pourrait être fait.

Service des améliorations foncières (SAF)

Le nouveau chef de service a pris ses fonctions en juillet 2002. On remarque une importante évolution des améliorations foncières par rapport aux interventions réalisées il y a une vingtaine d'années.

Ce sont les améliorations foncières qui sont en charge des mesures de gestion de l'espace rural, d'amélioration des conditions d'exploitation et d'utilisation des sols.

Les associations professionnelles concernées ont, en 1993 déjà, proposé une nouvelle conception qui prenait en compte les évolutions récentes dans l'approche de la société vis-à-vis de son patrimoine rural et environnemental.

Actuellement, des travaux sont engagés pour un montant d'environ 70 millions.

17 entreprises collectives en plaine ont été subventionnées. Cela concernait les remaniements parcellaires, les chemins, l'assainissement et autres améliorations.

9 entreprises collectives en montagne composées comme suit : les remaniements parcellaires, les travaux après réunion parcellaire, l'adduction d'eau et les chemins.

5 entreprises de construction ou amélioration de bâtiments ruraux.

19 constructions ou agrandissements de fosses à purin.

Dans le cadre de la nouvelle orientation des AF, on remarque qu'il y a une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement, de la nature et du paysage. Il y a une harmonisation des procédures AF avec celles liées à l'aménagement du territoire.

La sous-commission a visité le syndicat AF de Corcelles-près-Payerne. Ce syndicat a été constitué en 1985. La surface totale est de 979 ha, 249 propriétaires sont concernés, dont 40 exploitants agricoles. Le nombre de parcelles avant remaniement était de 1'730 ; il se monte maintenant à environ 400 parcelles. Actuellement, le 1^{er} lot de travaux collectifs est en voie d'achèvement. Les 2^e, 3^e et 4^e lots seront mis en soumission et exécutés en fonction des disponibilités financières de l'Etat et de la Confédération.

Dans le cadre de ce syndicat AF, du très bon travail a été effectué; c'est un outil efficace pour les exploitants, et d'autre part, on a fait de gros travaux pour contribuer à protéger l'environnement : bassins de retenue, biotope, replantation de haies. On relève par contre la problématique qui existe dans

tous les syndicats : il s'agit de la durée beaucoup trop longue entre la constitution du syndicat et la fin des travaux.

1^{re} observation

Dans le cadre des syndicats AF, les crédits à disposition doivent être répartis équitablement sur un certain nombre d'entreprises et d'années. Environ 30 ans pour un remaniement parcellaire, c'est long.

- *Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour permettre un déroulement plus rapide des diverses interventions.*

Service de l'aménagement du territoire (SAT)

Lors de l'examen du fonctionnement du SAT, le Contrôle cantonal des finances avait fait, entre autres, la recommandation suivante :

Lors des visites de la COGES, une information préalable devrait être donnée par le service, spontanément ou sur demande des commissaires, sur l'évolution des affaires par exemple :

- Organisation du service.
- Procédures de travail.
- Bases légales.
- Problèmes particuliers ou nouveaux.

Tous ces renseignements nous ont été fournis spontanément, sous la forme de documents très complets où figurent l'organisation détaillée du service et les différentes attributions de chacun en fonction des responsabilités qui lui sont confiées. Un tableau de bord synoptique 2002, sur lequel sont mentionnés de façon très claire les missions, les objectifs, les prestations permanentes, les projets et les sections responsables du pilotage nous a également été remis. Nous avons ainsi pu constater la bonne organisation de ce service et son efficacité.

Suite à la journée d'étude de la COGES à Cossonay, où un certain nombre de remarques avaient été formulées à l'encontre du SAT, nous avons rencontré les responsables de l'ARC (Association région de Cossonay), ainsi que quelques syndics du district. Cette réunion avait pour but de mieux cerner certains

problèmes et de faire le relais avec les personnes concernées au SAT, en vue d'améliorer les relations concernant certaines communes et le SAT.

Les sujets suivants ont été abordés :

- Accusés de réception des courriers (AR) : actuellement, ce n'est pas systématique, mais un logiciel avec AR sera mis en service dès 2003 (Gescour + Cendo = gestion du courrier + centralisation des dossiers).
- Respect des délais pour examen préalable des plans d'affectation : le SAT s'y tient systématiquement.
- Dossier lié à une seule personne : tous les dossiers remontent à plusieurs personnes, de façon à avoir une vision globale jusqu'à l'examen préalable.
- Coordination interservices, des contradictions ne sont pas rares : ce problème ne devrait pas se renouveler, car par exemple pour un plan d'affectation, la CAMAC ventile et recherche une coordination selon les préavis des divers services ; si des problèmes surviennent, une concertation est organisée.
- Schéma directeur Ouest lausannois : à Chavannes-près-Renens, le terrain est bloqué, car la commune, d'entente avec le canton, a instauré un moratoire, ceci pour des raisons de manque de fonds.
- Pôle de Vufflens, projet logistique COOP : une étude d'impact est demandée par l'Autorité cantonale. Vu le grand nombre de camions qui circuleraient si ce projet se concrétise, le mandat d'étude a été confié à un bureau spécialisé de l'environnement. Dans le cas de ce pôle, il semble qu'il y ait un choix politique important à faire : quelles sont les priorités, quel secteur faut-il développer ? Le PPA est déjà légalisé.
- Site de Cossonay-Gare-Penthalaz : le projet de places de parc se trouve à l'intérieur d'une zone mixte d'utilité publique et de verdure. Cette zone est en partie touchée par le plan de protection et par le plan d'affectation cantonal de la Venoge, qui est encore en partie à l'intérieur d'une zone de non-bâtir, dénommée canal d'Entreroches, du plan d'extension cantonal.

2^e observation

Au SAT, les prises de décisions et les octrois d'autorisations sont basés sur deux critères principaux : la légalité et l'opportunité. Si, comme le confirme le rapport du CCF, la légalité est relativement simple à appliquer, il n'en est pas de même de l'opportunité qui est basée sur des jugements subjectifs. En effet,

trop souvent, même si les « décideurs » sont des personnes habilitées, elles statuent en fonction de leur point de vue et de leur sensibilité en balayant d'un revers de manche des avis parfois beaucoup plus pertinents et beaucoup mieux adaptés.

Cette situation est intolérable, elle cause des torts financiers et moraux.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures transitoires nécessaires qu'il entend prendre avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi (art. 61), afin d'éviter les blocages et trouver plus facilement et surtout plus rapidement un consensus.*

Service des bâtiments (SB)

La sous-commission a visité le Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM) : c'est une construction neuve, qui vient d'être terminée, elle comprend :

- 42 salles polyvalentes.
- 3 laboratoires de dessin, assistés par ordinateur.
- 7 laboratoires de démonstration — sciences, peinture, chauffage, ventilation, sanitaire, horticulture, essais résistance des matériaux, présentation des matériaux — auxquels viennent s'ajouter les locaux d'administration et ceux pour les maîtres.
- 3 salles de sport.
- 9 salles d'informatique.
- 1 cafétéria.
- 2 auditorios.
- 1 bibliothèque.

Trois priorités ont été prises en compte lors de cette construction :

- la priorité économique,
- la priorité écologique : avec recyclage de l'eau de pluie pour les toilettes et le chauffage à bois (plaquettes),
- la priorité fonctionnelle.

Vu le montant élevé des devis, il a fallu renoncer à la double salle de gymnastique. On n'a pas rénové non plus le réfectoire existant, ainsi que la

cuisine et on a limité les places de parc. La sous-commission a remarqué certains problèmes de construction : les cages d'escaliers auraient presque pu remplacer « Blindekuh » de l'Expo. 02, tant elles étaient foncées (selon PV peinture refaite aux frais du consortium).

Sur les sols, les revêtements ne sont pas adéquats, une expertise a été ordonnée et ils devront être entièrement refaits (aux frais de qui ?).

Visite de la nouvelle construction de la MAP « La Croisée », à Orbe. Cet établissement date de 1981 et a été construit en trois étapes. Le dernier crédit date de juin 2001, il se monte à 17,5 mio (prix bloqués). La structure comprend des cellules préfabriquées : 60 places et la capacité totale est portée à 187 pensionnaires. Il est prévu de créer une section « mineurs » séparée. Les travaux ont été très difficiles à cause de la proximité des détenus et de l'imbrication des anciens et nouveaux locaux.

La politique de l'Etat en ce qui concerne l'assurance incendie des bâtiments a été abordée : les bâtiments sont régulièrement assurés. Pour certains chantiers (Perregaux), la décision a été prise de ne pas s'assurer en tant que Maître de l'ouvrage, cette solution étant plus favorable.

Avenches : section monuments historiques et archéologie.

Mission de cette section : sauvegarder et protéger le patrimoine archéologique cantonal.

Tout un programme ; lors de notre visite, nous avons pu nous rendre compte de tout le travail effectué : protection des sites, fouilles préventives, fouilles de sauvetage, et reconnaissances par sondage en travaillant souvent au pinceau et à la petite cuillère. Après avoir visité l'entrepôt de vestiges, on peut décemment se poser la question : les sections Monuments historiques et archéologie ne vivent-elles pas au-dessus des moyens de l'Etat ? Lorsque la question a été posée aux responsables, afin de savoir s'ils n'allaient pas se lasser à force de « découvrir » les mêmes pierres cassées, on nous a répondu : « on n'en aura jamais assez ». On peut comprendre qu'on n'en connaîtra jamais suffisamment sur notre passé, mais, vu les finances désastreuses du Canton, il faudrait aussi faire un effort aux Monuments historiques et mettre un peu la pédale douce.

Service de l'information du territoire (SIT)

De nombreux utilisateurs, internes ou externes à l'Administration cantonale vaudoise, utilisent les données cadastrales dans le but de rattacher leurs propres données à ce référentiel ou pour réaliser des projets de construction ou

d'aménagement. Ce sont principalement les bureaux techniques (ingénieurs, géomètres et génie civil, architectes, urbanistes), les gestionnaires d'infrastructures (services industriels, services d'assainissement, compagnies d'électricité, de gaz, d'eau), les communes et l'Administration cantonale.

Les plans cadastraux, généralement établis à l'échelle du 1:500 et du 1:1000, servent à délimiter la propriété foncière. Ils sont le complément technique indispensable des données de Registre foncier. Tandis que le plan d'ensemble, établi pour tout le territoire cantonal à l'échelle du 1:5000, est utile pour les projets d'envergure ou pour avoir une vue d'ensemble du territoire.

Ce service a deux orientations principales :

- L'acquisition, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle.
- La coordination et le pilotage des projets du système d'information sur le territoire de l'ACV, ainsi que la diffusion des données des autres services de l'ACV.

A la fin 2002, 65 % du territoire vaudois était « chargé » à la BDCO (base de données cadastrales officielle), 14 % du territoire était en cours de chargement et 5 % planifié.

Dans le courant 2002, le SIT a fait l'acquisition du logiciel Tridat LFP 1-2. Ce logiciel est déjà utilisé par une dizaine d'autres cantons.

En ce qui concerne l'information des fiches signalétiques de triangulation, l'objectif est de faciliter l'accès à l'information sur les points de base de la mensuration. L'Office fédéral de topographie envisage la mise en service d'une base de données informatisée, devant permettre une consultation rapide du réseau de points fixes à travers Internet. Dans le cadre de ce programme, le SIT travaille sur un projet qui mettra à disposition des utilisateurs les informations concernant les points de base de la mensuration nationale et cadastrale par un guichet virtuel.

La première phase consiste à informatiser l'ensemble des fiches signalétiques de triangulation. Les nouvelles fiches signalétiques sont disponibles avec photo et croquis scannés avec les détails, ainsi qu'un extrait du PE, ou encore avec adjonction d'un extrait d'orthophoto (désignation d'un point géométrique sur une photo).

Le SIT travaille, conjointement avec l'UCV, à la réalisation de SIT communaux ou intercommunaux pouvant rendre de nombreux services lors de

mise à l'enquête, construction, entretien des infrastructures, protection de l'environnement, etc.

Service des routes (SR)

Lors de notre visite au SR, on nous a donné des renseignements sur la nouvelle méthode de planification pour les routes cantonales vaudoises, qui consiste à choisir des projets sur une période de quatre ans, avec certaines priorités dans les deux ans. Il faut distinguer quatre types d'objets qui composent la planification quadriennale :

1. Les objets contraints : réalisation absolument obligatoire pour garantir la sécurité des usagers et le fonctionnement du réseau routier.
2. Les objets liés : contribuent à la réalisation de projets décidés dans d'autres cadres ou à d'autres niveaux.
3. Les objets répondant à un but spécifique : il peut s'agir par exemple de réaliser des projets ayant pour but spécifique de se mettre en conformité avec la loi, favoriser l'exploitation des transports publics, adapter des ouvrages d'art au nouveau poids autorisé pour les véhicules lourds (40 tonnes).
4. Les objets généraux : adaptation du réseau routier aux besoins du trafic constamment en évolution. Répondre aux demandes (communes, service des routes, groupes d'usagers ou d'habitants).

Chaque projet est jugé sur la base de 12 critères répartis en 3 groupes :

- circulation et sécurité (pôle social),
- qualité de vie et environnement (pôle environnemental),
- économie (pôle économique).

Un groupe d'évaluation des projets est composé de manière que chacun des 12 critères puisse être évalué objectivement. Durant l'année 2002, 44 chantiers ont été terminés. Nous avons visité le tronçon Ollon-Villars, dont les travaux se sont terminés fin 2002 : du bon travail a été fait, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une route de montagne donc de travaux plus onéreux qu'ailleurs. Le premier tronçon (virage au-dessus d'Ollon) est particulièrement bien réussi. On a rélargi la route, qui était particulièrement étroite à cet endroit, en taillant dans la falaise, mais sans créer de verrues. En résumé : amélioration de la sécurité et de la fluidité du trafic ; pas d'atteinte à l'environnement, puisque reboisement naturel et stabilisation du ruisseau.

Passerelle de Massongex

Cette passerelle, sur le Rhône, relie Bex à Massongex. Elle est uniquement destinée aux piétons, cyclistes et motocyclistes. Elle a été financée par moitié avec l'Etat du Valais. C'est une fort belle réalisation, mais qui a tout de même coûté la bagatelle de Fr. 800'000.— à l'Etat de Vaud. Elle est très bien intégrée. On a tenu compte de la proximité immédiate de l'église de Massongex.

3^e observation

Malgré le fait que l'Etat du Valais paie la moitié des frais inhérents à cette construction, il nous a semblé que l'on avait réalisé un projet de luxe, trop coûteux par rapport à son usage.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les standards qu'il imposera dorénavant au Service des routes au vu de la situation précaire des finances cantonales.*

Nous avons également parcouru le tronçon du chantier de l'A5, entre Grandson et Vaumarcus. Nous avons remarqué que les travaux allaient bon train malgré des imprévus de taille : les fouilles archéologiques provoquent des retards considérables. Il faut soit attendre, soit faire des détours aux endroits « stratégiques », ce qui remet en question la planification et génère des frais supplémentaires qui se chiffrent à plusieurs millions. De 8 mios prévus initialement, on estime à 44 mios le montant nécessaire, financé à raison de 86 % par la Confédération et 14 % par le canton.

Dans ce service, les salaires représentent 60% des charges. On essaie actuellement de rationaliser par exemple pour le déneigement et le salage. On n'emploie que des camions mixtes (lame à neige + sel simultanément). A titre indicatif, un jour complet de service hivernal coûte ½ million à l'Etat de Vaud. On a également créé un centre de compétences unique Etat de Vaud-police, mis en place en 2002, ce qui génère également des économies au niveau personnel. Durant l'année 2002, le système du contrat de prestations a été testé et il est prévu de l'appliquer après quelques aménagements en 2003, principalement en ce qui concerne l'ajustement des heures (2002, environ 1 million d'heures à ventiler). Le personnel a très bien réagi à la mise en place du contrat de prestations.

Service des transports (ST)

La mobilité — les transports au sens large, privés et publics — constitue sans doute l'une des composantes les plus stratégiques du développement économique, social et environnemental d'un canton. Il est nécessaire de renforcer la mobilité. Dans l'agglomération lausannoise, les transports individuels motorisés constituent 47% du trafic, alors qu'ils ne représentent que 28% à Bâle et à Berne.

Le service des transports va se transformer dès la fin du premier trimestre 2003 en « Service de la mobilité ». Les bases conceptuelles, structurales et procédurales ont été mises en place au cours du deuxième semestre 2002.

Le dossier « Glacier 3000 » n'est plus du ressort du ST puisqu'il a été transféré au Service du tourisme du DEC.

M2, situation actuelle

- Acquisition des terrains.
- Traitement des oppositions (expropriation).
- Approbation des plans + permis de construire.
- Discussion sur choix techniques.
- Début des travaux prévu pour août 2003.

En ce qui concerne les relations ST/communes, elles dépendent de la loi sur les transports. Une péréquation est effectuée selon la situation. Le ST travaille régulièrement avec les associations régionales. Il fait des propositions aux communes en vue d'améliorer la mobilité en général (Publicar). Les bassins de transports sont déterminés après consultation et discussions avec les communes.

Objectifs transversaux

Contrats de prestations

Le service des routes est le seul à avoir signé un contrat de prestations.

Ressources humaines (transmission du savoir)

Tous les services sont attentifs et prennent des mesures, afin de ne pas être subitement démunis. Le Service des routes est particulièrement bien organisé, puisqu'un concept a été élaboré (transmission) qui favorise la formation continue et la transmission du savoir-faire.

Commissions extraparlimentaires

Tous les services ont été consultés et aucune commission extraparlimentaire n'est « bidon » ni inutilisée !

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements, ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures pour l'année 2002.

DEPARTEMENT DES FINANCES (DFIN)

M. Albert Chapalay, rapporteur : — La sous-commission, chargée d'étudier la gestion du Département des finances pour l'exercice 2002, est composée de MM. André Delacour et Albert Chapalay, rapporteur.

Préambule

La sous-commission, chargée d'examiner la gestion du Département des finances pour l'exercice 2002, a complété au cours des visites organisées dans les différents services ses connaissances concernant d'une part, les activités du département entre 2001 et 2002, et d'autre part, les services qui étaient confrontés à des mutations et organisations nouvelles liées aux décisions du Parlement. Les constatations sont évoquées au fur et à mesure de la description des activités.

Par ailleurs, afin de ne pas surcharger le rapport, la sous-commission a communiqué, de façon régulière et plus détaillée, ses différentes constatations aux sous-commissions des autres départements concernés dans le cadre des démarches transversales.

Toutes les informations nécessaires nous ont été fournies par les chefs de service et leurs collaborateurs, ainsi que par le personnel en place. Pour l'exercice 2002, la sous-commission s'est plus particulièrement intéressée :

- aux effets de la taxation postnumerando, spécialement à ses préparatifs ;
- aux relations entre la CADEV et la CAHU en collaboration avec la sous-commission du DSAS ;
- aux mutations et projets informatiques du Canton en relation avec les communes. Cette préoccupation a été partagée avec la sous-commission du DIRE ;
- à la préparation des directives de la nouvelle loi sur le personnel (Lpers), ses futures contraintes, et les nombreux problèmes à venir au sujet de la Caisse de pensions ;
- aux missions du Contrôle cantonal des finances selon la loi sur les finances (Lfin) et son règlement.

Nous remercions les chefs de service, les adjoints et l'ensemble du personnel pour leur disponibilité. La sous-commission a été très bien documentée lors de

ces divers contacts qui font suite à la gestion « d'entrée en matière » de l'année 2002.

Organisation des visites

Un calendrier des visites a été fixé d'entente avec le secrétaire général adjoint et il a été pratiquement suivi, mis à part quelques impératifs de dernière minute.

Services visités

- Secrétariat général (SG-DFIN)
- Unité informatique départementale (UID-DFIN)
- Inspectorat du Registre Foncier (IRF)
- Administration cantonale des impôts (ACI)
- Service des finances (SFI)
- Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)
- Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS)
- Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)
- Service immobilier et logistique (SIL)
- Contrôle cantonal des finances (CCF)

Secrétariat général (SG-DFIN)

Les mouvements du personnel ont été nombreux en 2002. Pendant l'absence de la nouvelle titulaire du secrétaire général adjoint et pour réorganiser les locaux et le secrétariat, ce ne sont pas moins de quatre secrétaires intérimaires qui se sont succédées entre mi-février et fin août 2002. Un aide huissier est venu compléter l'effectif pour un total de 245,15 heures soit environ 20 heures par mois. Les locaux et la réorganisation donnent satisfaction aux utilisateurs. Il y a lieu de relever la très bonne collaboration entre le SG et le SIL pour la réfection des locaux.

Contrôleurs de gestion

L'introduction des contrôleurs de gestion annoncée comme totalement insatisfaisante dans notre précédent rapport a fait l'objet d'une réunion partielle. Il s'agit d'une équipe qui a été regroupée au sein du SAGEFI. Toutefois, du fait de leur ampleur, les deux départements Formation et jeunesse ainsi que Santé

et action sociale conservent leur poste de contrôleur de gestion qui dépend maintenant du responsable financier départemental.

Conclusion

La sous-commission aura l'occasion, dans le cadre de l'exercice 2003, de suivre l'évolution de ces nouvelles structures.

Unité informatique départementale (UID-DFIN)

La mise en vigueur du système de vote par correspondance VOTELEC, la préparation à la taxation annuelle (TAO) par des tests en relation avec le Bedag sont des mesures très importantes face aux citoyens. La maintenance des PC doit encore s'améliorer par une meilleure répartition des tâches et la mise en valeur des connaissances.

Dans le cadre des contrats de prestations, l'utilisation de la comptabilité analytique est opérationnelle depuis juillet 2002. Les différents services soumis à cette mesure doivent, bien évidemment, mettre tout en œuvre pour en tirer les enseignements utiles à la gestion qui leur est confiée. Il s'agit aussi d'obtenir des données budgétaires plus fines.

Par ailleurs, nos différents entretiens avec le service nous ont fait constater que, si la technologie informatique était disponible, la complémentarité des programmes n'était pas toujours suffisamment recherchée.

Dans ce contexte, une séance réunissant plusieurs utilisateurs devrait porter ses fruits assez prochainement. Il s'agit de l'exploitation :

- du Registre fiscal,
- du Registre démographique canton – commune,
- de Votelec, etc.

Les activités réalisées sont très nombreuses, particulièrement dans le domaine fiscal qui est en pleine mutation, avec des développements tels que :

- PENELOPE - Application de gestion de la centrale d'achat de l'ACV avec la possibilité de passer des commandes directement à la CADEV.
- SESAM - Gestion des subsides à l'assurance maladie.
- OP86 - Gestion des poursuites et faillites, etc.

Le secteur des ressources humaines (RH) est aussi très fortement dépendant des réalisations informatisées. La nouvelle Lpers, spécialement son application, doit impérativement être gérée de manière à faciliter les saisies salariales et tenir compte de la mobilité grandissante du personnel. (Voir rapport SPEV)

Conclusion

Tout développement informatique devrait systématiquement être l'objet d'une analyse préalable concernant les besoins et leurs effets dans les relations transversales.

Registre foncier (RF)

Les entretiens que nous avons eus avec le chef de l'Inspectorat du RF, ainsi que la prise de connaissance du rapport annuel de gestion permettent de constater que les missions principales du service se déroulent à satisfaction. En effet, mis à part les tâches courantes, les différentes saisies permettant d'informatiser les données se poursuivent à satisfaction.

Sur l'ensemble du canton, il a été effectué 45'757 mutations et près de 5'000 publications. A relever également le succès d'Internet avec plus de 280'000 interrogations pour les immeubles (1'200/jour).

Après avoir saisi la totalité des droits (comme Grandson, Yverdon et le Pays-d'Enhaut), le Registre foncier d'Aigle a débuté la saisie des exercices des servitudes. La saisie de ces informations est planifiée sur une dizaine d'années et s'étendra progressivement dans le Canton.

Comptes

Les comptes 2000 - 2001 et 2002 font ressortir les données suivantes :

	Comptes 2000	Comptes 2001	Comptes 2002
Charges	9'601'085.—	9'651'756.—	9'603'113.—
Revenus	<u>16'272'102.—</u>	<u>17'124'785.—</u>	<u>17'693'893.—</u>
Différence	6'671'017.—	7'473'029.—	8'036'780.—

Remarque

La sous-commission a constaté que le dépôt des servitudes n'est pas sécurisé (risque incendie) dans les registres fonciers. Certes, il existe dans la plupart

des cas, des copies auprès des communes, notaires et propriétaires, mais la reconstitution des dossiers serait très longue et coûteuse. Ne faudrait-il pas les microfilmer ? (Autre procédé ?)

Conclusion

Malgré une informatisation de plus en plus pointue, la présence des Registres fonciers dans les districts correspond à un besoin de proximité important. La collaboration avec les OID est indispensable.

Par ailleurs la remarque ci-dessus, reprise du rapport de l'exercice 2001, devrait conduire à une analyse du coût d'une telle opération. Les résultats comptables permettent de la réaliser avant d'avoir à déplorer un sinistre bien plus coûteux.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Depuis quatre ans, l'Administration cantonale des impôts est engagée dans une réorganisation du service, dans la perspective, notamment, du passage à la taxation postnumerendo.

Comme relevé dans l'exercice précédent, le programme « Harmonie 2006 » se poursuit par la mise en place de projets importants. Cette réorganisation sera analysée avec le nouveau chef de service qui doit encore prendre la mesure de la tâche qui lui sera confiée. A ce jour, cette nomination n'est pas encore connue.

Par ailleurs, l'organisation comptable entre l'administration cantonale et les OID n'est pas satisfaisante. L'occasion d'une mise à niveau des boucllements au 31 décembre pour l'ensemble des facturations doit être utilisée avec la mise en compte selon le système postnumerendo. Il s'agit de l'échéance des impôts sur les successions et donations ainsi que la part à l'impôt sur les gains immobiliers sur une période de 10 mois en 2003, soit du 1^{er} mars au 31 décembre 2003.

La mission de taxation des personnes morales doit être accélérée, même de manière provisoire, afin de faire respecter les échéances légales. Au 31 décembre 2002, il subsistait encore 4'433 décisions de taxation à rendre pour les années 1995 à 2000.

L'Inspection fiscale a traité 330 dossiers durant l'année 2002 produisant des recettes supplémentaires de Fr. 31'673'375.— amendes comprises. En outre, l'Inspection fiscale a été élevée au rang de division, elle se compose d'un effectif de 33 unités représentant 32,9 EPT.

Les sections spécialisées de l'administration centrale traitant des droits de

mutation, de l'impôt sur les successions et les donations ainsi que les gains immobiliers sont maintenant regroupés.

Lors de la mise en application informatique du système de récupération des actes de défaut de biens (ADB) en 2000, leur nombre était de 183'715 pour un montant de Fr. 524,4 millions. Au 31 décembre 2002, il est de 106'197 unités pour Fr. 318'201'765.—.

Une plus longue énumération des résultats présentés par l'ACI n'est pas utile. Il faut cependant constater que des efforts importants sont en cours pour une mise à niveau dans les meilleurs délais.

Par ailleurs les visites des OID d'Echallens et de Cossonay nous ont permis de constater que la valeur des estimations fiscales prises en compte pour les immeubles agricoles et/ou commerciaux tenait compte de la valeur de rendement. En ce sens le postulat Bugnon trouvait une réponse satisfaisante.

Conclusion

Les nombreuses missions, probablement trop nombreuses, menées de front doivent maintenant être conduites à terme par l'ACI. Le Gouvernement et le Parlement doivent laisser le temps nécessaire à la mise en œuvre des décisions politiques et administratives et contrôler les effets positifs et/ou négatifs. Les contribuables sont également dans l'attente d'une stabilité de ces mesures déjà passablement contraignantes.

Service des finances (SFI)

L'exercice sous revue présente un certain nombre de modifications des structures du Service des finances. La mission confiée au Département des finances de réformer l'ensemble de la fonction financière est donc en pleine évolution.

Il faut déjà retenir, la sous-commission s'en félicite, le regroupement partiel des contrôleurs de gestion (voir sous SG), ainsi que l'acquisition du logiciel OROS — outil de comptabilité analytique — destiné aux contrôleurs de gestion. Le suivi budgétaire trimestriel n'en sera que plus utile pour les projections financières de l'année suivante. Les écarts par rapport au budget de l'année précédente serviront aussi de références.

Suite à une observation de la COFIN, une fusion des fonds hors bilan a permis de réduire le nombre de ces derniers de 165 à 85. En 2002, le projet a pris fin avec le regroupement de cinq fonds du DIRE qui ont pu être fusionnés.

Le Comité de réalisation (COREA), soit le comité des responsables financiers départementaux, s'est réuni pour des opérations de bouclage de l'exercice 2001. Une synthèse et une appréciation globales pour l'ensemble de l'Etat ont été fournies pour le SFI dans les domaines suivants :

- Analyse du risque TVA.
- Evaluation des débiteurs.
- Régularisation des transitoires.

Un important travail de sensibilisation des unités financières départementales (UFD) est en cours. Des relations soutenues avec l'ACI doivent permettre prochainement de mieux maîtriser l'organisation comptable de l'Etat. Dès le 1^{er} janvier 2003, le SAGEFI a pris le relais du SFI.

La construction de la planification financière 2004 - 2007, la modélisation et les prévisions des charges et recettes totales du Canton de Vaud ont fait l'objet d'une mise à jour en décembre 2002. Pour la procédure budgétaire, et à la demande du Conseil d'Etat, une mise à jour, au moins annuelle est effectuée. La mission est importante.

La sous-commission tient à souligner la démarche du SFI (SAGEFI au 1.1.03) pour obtenir le « catalogue » des engagements conditionnels de l'Etat avec une détermination des risques encourus et une évaluation pertinente de ces derniers.

En outre notre sous-commission aura, dans le cadre du prochain exercice, l'occasion de prendre connaissance de l'évolution importante des nouvelles structures et des mesures en cours.

Conclusion

Comme cela est relaté sous le chapitre de l'ACI, les nombreuses missions, probablement assez complexes, menées de front doivent maintenant être menées à terme en collaboration avec, notamment, l'ACI. La mission du SAGEFI servira, fort probablement, à une clarification de la situation comptable de l'Etat et de ses engagements à venir. La Commission des finances devrait aussi y trouver un précieux appui d'analyse budgétaire.

Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Le rapport sur l'exercice 2001 soulignait les effets des décisions du Grand Conseil, car il s'agissait de mettre en œuvre les nouvelles lois sur le personnel et sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

La mise en vigueur de la Lpers, son règlement d'application et le suivi financier sont en cours. A ce stade les nouvelles contraintes ne sont pas encore effectives que déjà des interventions parlementaires devront être traitées. Parmi celles-ci, le problème de la Caisse de pensions (CPEV) ne sera pas le moindre et il pourrait avoir d'importantes répercussions financières pour l'Etat.

Le SPEV a traité plusieurs cas allant des engagements aux fixations de salaires, promotions, transferts, congés, etc. A titre informel les plus importants sont :

- Fixation de salaires 1'773 cas.
- Engagements divers 1'110 cas.
- Congés : 880 cas dont environ 400 cas de congés de maternité.

L'établissement du Guide pour l'entretien d'appréciation a permis le déploiement dudit entretien auprès de plusieurs départements. Une évaluation de la méthode, par un petit sondage, serait utile auprès des personnes concernées.

L'administration du personnel gère maintenant les mutations et assure le paiement des salaires de l'ensemble des collaborateurs de l'Etat (à l'exception des Hospices cantonaux) à l'aide du logiciel salaire ZADIG. Le logiciel AGIR n'est plus en service.

Il faut cependant noter que le projet SEQUOI@, qui représente la nouvelle démarche, a pour objectif de doter l'Etat d'un système informatique de gestion des ressources humaines. Il suppléera à fin 2006 au système ZADIG.

La décision de conduire un projet commun pour l'Etat de Vaud, la Ville de Lausanne et les Hospices cantonaux (SEQUOI@) est certainement louable, car source d'économies à terme. Malheureusement, en l'état actuel de nos informations qui seront complétées dans le cadre du prochain exercice, il n'est pas possible de dire qu'il ne faudra pas procéder par étapes successives au vu des échéances.

Conclusion

Au niveau des Ressources Humaines (RH), le SPEV est au centre de plusieurs décisions concernant les évaluations, les possibilités de transfert, les nominations, etc. Les difficultés sur le marché de l'emploi sont de nature à sensibiliser plus fortement le personnel en attente de décisions. Le SPEV doit mettre tout en œuvre pour réduire au maximum, et dans tous les cas, les délais de réponse aux personnes concernées.

Par ailleurs, le délai de carence de trois mois, institué il y a quelques années,

n'est pas forcément approprié. Il provoque le plus souvent des déperditions de connaissances et la transmission du savoir qui devrait et peut compenser les données écrites qui de toute façon font tout ou partiellement défaut.

Une attention plus particulière doit être vouée au développement informatique et au transfert de données en relation avec d'autres systèmes (RDCC, etc.)

Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS)

Le SCRIS publie annuellement un grand nombre d'informations qui peuvent servir tant aux professionnels qu'aux privés.

Des mandats sont attribués au SCRIS qui lui permettent de réaliser son savoir et ses méthodes. Un accord est déjà en cours avec l'Office cantonal de la statistique de Genève. Une première mise en œuvre se concrétise avec le canton de Neuchâtel et des échanges devraient se matérialiser avec le canton du Tessin ces prochains mois.

Comme cela est très souvent le cas, les collectivités publiques sont très fréquemment sollicitées pour préparer des simulations budgétaires et les valeurs de base sont alors disponibles.

Conclusion

L'ouverture de relations avec d'autres cantons ou organismes est à saluer avec satisfaction. Tant les échanges d'informations que les effets financiers seront bénéfiques pour tous les partenaires.

Service immobilier et logistique (SIL) et Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

Service immobilier et logistique (SIL)

Le Service immobilier et logistique (SIL) et la CADEV ont vu leurs missions se modifier et se compléter avec, entre autre, la reprise de la gestion de l'ensemble des locaux et la responsabilité de satisfaire aux besoins des services.

Plusieurs projets ont été réalisés dans l'année, dont la mise en valeur d'immeubles rénovés avec des résultats économiques favorables. A noter aussi, les résiliations anticipées de baux à loyers devenus inutiles.

L'incendie du bâtiment Perregaux a également occupé le SIL engendrant des mesures d'urgence de relocalisation du Secrétariat du Grand Conseil, du BIC et du Bureau de vente des lois.

La Section opérations immobilières poursuit ses démarches d'épuration qui s'inscrivent dans le compte spécifique « Fonds d'acquisition des immeubles de réserve » (FAIR) au fur et à mesure des opportunités financières et/ou administratives.

Par ailleurs, le SIL recherche les meilleures solutions pour assurer le nettoyage des surfaces des locaux de l'ACV. Il en résulte les données suivantes :

Surfaces entretenues : 180'000 m². Dépenses : Fr. 3'897'905.20, soit : **Fr. 20.75 /m²**

Centrale d'achats du Canton de Vaud (CADEV)

Les activités de la CADEV ont évolué très favorablement. Les sous-commissions DSAS et DFIN ont participé à une entrevue entre la Centrale d'achats des Hospices cantonaux et la CADEV (voir rapport DSAS), et les synergies entre les deux entités se renforcent.

Conclusion

Le regroupement du contrôle des baux à loyers, la disponibilité des locaux et un inventaire permanent devraient permettre d'obtenir des revenus et/ou des conditions locatives performantes pour l'ACV. Le désinvestissement ne peut être qu'encouragé pour les immeubles qui ne présentent pas ou plus d'intérêt.

Contrôle cantonal des finances (CCF)

Le Parlement, en vertu des articles 45 à 50 de la Constitution du canton de Vaud du 1^{er} mars 1885, a adopté la loi sur les finances le 27 novembre 1972. Cette dernière a subi plusieurs modifications, notamment en 1991 et 1996. Pour sa part, le règlement qui l'accompagne (Règlement sur le Contrôle cantonal des finances du 2 juin 1999) définit de manière plus précise les missions du CCF.

Il n'est pas inutile de rappeler brièvement quelques points essentiels des missions du CCF à l'intention des parlementaires et d'autres responsables des finances publiques.

Le Contrôle cantonal des finances exerce la surveillance financière en s'assurant du respect des principes suivants :

- **Légalité** : Examen de la conformité des opérations financières avec les dispositions légales en vigueur.
- **Régularité** : Comptabilité complète, véridique, claire, à jour, vérifiable

ultérieurement, organisée systématiquement et de manière rationnelle.

- **Efficacité** : Ce principe est respecté si :
 - les ressources sont employées de manière économe,
 - la relation entre coût/utilité est avantageuse,
 - Les dépenses consenties ont l'effet escompté.

La méthode de travail du CCF respecte les directives de la Chambre fiduciaire suisse et il adresse finalement aux destinataires prévus ses rapports selon les prescriptions légales.

La publication du rapport sur la révision des comptes annuels de l'exercice 2002 souligne, une fois de plus, les aspects contradictoires avec la Constitution vaudoise du 1^{er} mars 1885, la Constitution du 14 avril 2003 et la loi du 27 novembre 1972 sur les finances, modifiée le 17 décembre 1996 (Lfin).

Chaque député peut, sur la base du rapport précité, apprécier le très long chemin à parcourir pour satisfaire aux observations souvent très pertinentes du CCF. En vertu de la nouvelle Constitution vaudoise, le Gouvernement présentera-t-il des propositions financières en concordance avec les nouvelles règles constitutionnelles ?

Conclusion

La sous-commission poursuivra attentivement ses missions, notamment, la mise en place de la taxation annuelle postnumerando et ses effets, l'organisation comptable de l'ACI et ses relations informatiques transversales (RDCC - Registre fiscal etc.)

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances pour l'année 2002.

**Rapport de la Commission du système d'information
sur la gestion 2002 du Conseil d'Etat**

Préambule

M. Daniel Brélaz, président, rapporteur : — Pour l'exercice 2002, la Commission de gestion du Grand Conseil a confié trois mandats à la Commission du système d'information :

1. La Commission de gestion est interpellée par le fonctionnement et l'efficacité de l'informatique du Tribunal administratif. Elle mandate la Commission du système d'information, afin que celle-ci confirme ou infirme ses doutes. Le rapport de la CSI devrait suggérer les améliorations nécessaires.
2. La Commission de gestion a constaté que le réseau informatique vaudois est considéré comme performant, mais semble-t-il sous-utilisé. La COGES souhaite que la Commission du système d'information se penche sur cette question et l'informe sur d'autres possibilités d'utilisation de ce réseau.
3. La Commission de gestion est préoccupée par l'ensemble des discussions autour des logiciels PROGRES et SESAM. En particulier pourquoi n'y a-t-il pas une passerelle informatique entre le progiciel PROGRES et SESAM ?

1. Fonctionnement du Tribunal administratif

L'amélioration de l'efficacité de la gestion informatique du Tribunal administratif a souffert d'un retard de plusieurs mois. Ceci est une conséquence indirecte de l'opération DUPLO. En effet, l'unité informatique qui s'occupait de la gestion du Tribunal administratif et d'autres activités a été effectivement affectée à d'autres activités du DIRE. Ce n'est que récemment que la personne en question a pu être libérée des missions qui lui avaient été données de manière prioritaire pour s'occuper de la gestion du Tribunal administratif. Selon les services informatiques de l'Etat, cette nouvelle mise à disposition devrait permettre de résoudre encore, avant la fin 2003, les problèmes informatiques effectivement pénalisants subis par le Tribunal administratif. Cette situation n'amène donc pas d'observation mais un suivi, afin de s'assurer que les promesses faites seront tenues.

2. Utilisation du réseau informatique vaudois

Les grands opérateurs de télécommunication consacrent l'essentiel de leurs efforts aux villes et à un certain nombre d'axes prioritaires sur lesquels la rentabilité est intéressante. De ce fait, les régions plus décentralisées ou l'arrière pays subissent de forts contrecoups, ce qui signifie que leur câblage est très faible à l'exception de l'opérateur Swisscom qui, non mis en concurrence, peut pratiquer ici ou là, des tarifs de bord inacceptables pour les entreprises. Pour de nombreuses régions du Canton, le réseau cantonal vaudois est donc l'autre manière d'accéder à la région et aux entreprises régionales. Actuellement, le RCV est utilisé pour les préfectures et tend à être utilisé de plus en plus pour un certain nombre d'administrations communales. Diverses réflexions existent notamment quant à savoir si les capacités du RCV pourraient être mises à prix coûtant, voire avec un léger bénéfice, à disposition d'un opérateur autre que Swisscom, afin de stimuler la concurrence dans ces régions et de permettre une desserte plus équitable non seulement de ces régions, mais d'un certain nombre d'acteurs économiques qui tendraient à s'y implanter si les conditions de télécommunication étaient meilleures. Globalement, cela peut nécessiter des renforcements du RCV, car s'il y a ici ou là encore des surplus de capacité, les nouvelles technologies et ce qui est notamment demandé en matière informatique pour certaines transmissions administratives ou para-administratives de l'Etat sont en train de les résorber. La question de l'augmentation de capacité est ouverte. Tout cela conduit votre commission à formuler une première observation :

1^{re} observation

- *Le Conseil d'Etat est prié de préciser la politique d'utilisation du RCV qu'il entend suivre, en particulier quant à ses développements, la liaison avec les préfectures, mais aussi les administrations communales et enfin, la mise à disposition de capacité pour des tiers, que ce soit directement par l'Etat ou avec un opérateur intermédiaire.*

3. Logiciel PROGRES

La sous-commission du système d'information chargée des secteurs du DSAS a entrepris d'analyser cette problématique dans un rapport présenté par M. le député Eric Züger. Ledit rapport conclut pour l'essentiel que le logiciel PROGRES a présenté de très gros problèmes d'implantation à ses débuts en 1997, mais qu'aujourd'hui l'ensemble des problèmes et des reproches faits à PROGRES appartiennent à la réputation du logiciel et au passé. Lesdits

problèmes étant aujourd'hui résolus, un certain nombre d'aspects concernant la communication où le type de responsable affecté à la formation (informaticien à haut salaire plutôt qu'employé d'un moindre coût) ont été mis en évidence. Néanmoins et globalement, il semble qu'aujourd'hui il s'agit essentiellement de faire connaître les qualités du produit, afin de sortir de la mauvaise réputation que celui-ci a. Les utilisateurs, lorsqu'ils ont appris à connaître le produit sont, de l'avis général, relativement satisfaits.

Il y a encore lieu de préciser qu'aujourd'hui la formation à PROGRES est enfin effectuée par une personne venant des métiers du social qui est capable de faire le lien entre le métier social et le produit informatique, alors qu'auparavant, c'était le concepteur du produit qui devait faire la formation et de ce fait se basait probablement sur une optique trop informatique. Un problème de communication-formation a également pu être responsable d'un certain nombre de difficultés. En matière de communication où les évolutions du produit semblent avoir été très mal communiquées aux utilisateurs par le passé, il faut relever qu'actuellement un effort est fait pour que des améliorations puissent être exploitées au mieux par les utilisateurs.

Il y a lieu de préciser que la liaison entre PROGRES et SESAM est aujourd'hui faite à la satisfaction des services en mettant en place une transmission périodique d'information sur support informatique, ceci sans écrire une seule ligne de progiciel. Il n'y a ici pas de problème de logiciel, mais simplement un choix de ne pas transférer des données automatiquement, sachant qu'une analyse et une validation sont nécessaires avant leur introduction dans SESAM. Enfin, la sous-commission s'inquiète du fait que PROGRES qui est commun aux administrations genevoises et vaudoises, mais dans des concepts de mise à jour et de modifications qui sont souvent franchement divergents, se trouve rapidement dans une situation où l'exploitation en commun du produit pourrait devenir impossible et la collaboration tout autant difficile. La sous-commission déplore cette situation et souhaite, sans être sûre que cela soit réaliste, que la collaboration puisse se poursuivre.

Autres préoccupations informatiques

Enveloppe informatique

Actuellement, l'enveloppe informatique, y compris les investissements, est légèrement inférieure à 100 millions de francs par an. Or, divers gros projets informatiques ont des coûts de maintenance qui atteignent 2, 3 ou 4 millions de francs par an. Manifestement, un problème d'embouteillage est à l'horizon si

l'enveloppe doit être maintenue pour des raisons budgétaires. Pour maintenir cette enveloppe, il y a plusieurs manières d'agir, à savoir :

- Désinformatiser une partie des activités de l'Etat.
- Diminuer les standards afin d'avoir un coût par poste informatique inférieur comme cela semble être le cas dans les communes et dans un certain nombre d'organismes autonomes de l'Etat.
- Laisser augmenter l'enveloppe informatique.
- Créer des changements de base de logiciels informatiques ou s'équiper en nouveaux logiciels ou progiciels d'un coût d'exploitation moindre pour des services identiques.

Ces différentes stratégies conduisent à des résultats financiers et techniques différents. L'analyse des standards et des informatisations semblent indispensables si l'enveloppe doit être maintenue voire diminuée. Il nous apparaît que la politique de l'Etat en la matière n'est pas claire voire par certains côtés contradictoires, ce qui nous amène à formuler une deuxième observation :

2^e observation

- *Le Conseil d'Etat est prié d'expliquer s'il veut maintenir l'enveloppe informatique cantonale à son niveau actuel et, si oui, par lesquels des moyens énumérés ci-dessus voire d'autres il entend procéder pour y arriver ?*

Informatique fiscale

Bien que les délais semblent actuellement tenus, un nombre important de caps délicats doivent encore être franchis, avant que l'on puisse assurer que le calendrier de l'annualisation de l'impôt et des objectifs 2006 de l'Administration cantonale des impôts (ACI) puissent être maintenus.

3^e observation

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le degré de respect du calendrier présenté dans les différents EMPD concernant la fiscalité.*

**Rapport de la Commission spécialisée de santé publique
sur l'examen de l'évaluation du contrat de prestations 2001
des Hospices cantonaux**

M^{me} Edna Chevalley, présidente, rapporteure : — La Commission spécialisée de santé publique (CSSP) s'est réunie le 6 décembre 2002 dans la composition suivante :

CSSP	M ^{mes} et MM. Edna Chevalley, présidente, Jacqueline Borboën, Maryse Perret, Lise Peters, Jacques Chapuisat, André Chatelain, Aloïs Gavillet, Jacques-André Haury, Philippe Modoux, Marcel-David Yersin
COFIN	M ^{mes} Isabelle Moret et Monique Weber-Jobé
SSP	M ^{me} Martine Schorderet et M. Thierry Blanc
Hospices/CHUV	M. Luc Schenker

Les personnes suivantes étaient excusées

CSSP	MM. Philippe Martinet et François Payot
COGES	M. Jean Schmutz, président, M ^{mes} Christiane Jaquet-Berger et Linette Vullioud-Laurent
COFIN	M. Armand Rod, président
DSAS	M. le conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat et M. Bernard Decrauzat
SSP	M. Marc Diserens
SAU	M. Christian Pilloud
UNIL/Faculté de médecine	MM. les professeurs Jean-Marc Rapp et Michel Glauser

Préambule

Bien que ce soit la quatrième année consécutive que le Service de la santé publique (SSP) procède à l'évaluation du contrat de prestations des Hospices cantonaux (HC), ce n'est que la troisième fois que la CSSP est appelée à l'examiner. Même si la composition de la CSSP s'est modifiée avec la nouvelle législature, quelques commissaires y siègent depuis le début de son existence et ils constatent qu'il est très intéressant de suivre d'année en année l'évolution des prestations des HC. La continuité qu'il est possible de réaliser sera certainement utile tant pour les HC que pour le Parlement. On remarque d'emblée l'amélioration des indicateurs mis en place pour vérifier dans quelle mesure les parties au contrat ont respecté leurs engagements.

Bref rappel du dispositif de contrôle

Le dispositif de contrôle des Hospices cantonaux est constitué de six phases réalisées par divers organismes et instances :

- Un contrôle interne (rapport d'auto évaluation remis au SSP).
- Un contrôle des comptes par une fiduciaire (loi sur les HC).
- Un contrôle par le Contrôle cantonal des finances (CCF) (loi sur les finances).
- Un contrôle via les procédures de la Convention vaudoise d'hospitalisation (CVHo).
- Un contrôle du Service de la santé publique (SSP) et du Service des affaires universitaires (SAU) par l'évaluation du contrat de prestations.
- L'examen parlementaire (CSSP et Grand Conseil).

Depuis 1998, date du premier contrat de prestations, les ambitions ont dû être quelque peu réduites. Par exemple, le nombre d'indicateurs a passé de 30 à un peu plus d'une dizaine. Quelques projets ont été abandonnés faute de moyens financiers ou d'utilité réelle. Pour le contrat de prestations 2001, tous les projets ont été réactualisés.

L'évaluation 2001 respecte les modalités adoptées par le Conseil d'Etat. Pour la première fois, l'évaluation porte sur l'ensemble du Groupe Hospices (qui comprend les établissements affiliés). Les indicateurs de l'Université de Lausanne (UNIL) ont été retirés du contrat de prestations et introduits dans la

Convention d'objectifs 2001-2004 passée entre le Conseil d'Etat et l'UNIL, convention qui sera évaluée tous les quatre ans.

L'évaluation a été réalisée en deux temps à la demande de la COFIN. Dans un premier temps, un rapport sorti fin mai, destiné au Conseil d'Etat et à la COFIN, était centré sur l'engagement financier ainsi que sur l'évolution de l'activité pour permettre à la COFIN de boucler les comptes à fin juin selon les vœux du Parlement. Le second rapport, complet, comporte également l'évaluation des indicateurs de performance et l'évaluation des engagements liés au plan stratégique et des recommandations formulées dans les rapports précédents.

L'évaluation est basée sur le rapport d'auto-évaluation, le rapport d'audit Arthur Andersen, sur des séances de présentation des comptes 2001 par les HC et des entretiens particuliers.

Aperçu de l'évolution de l'activité des HC

Si la croissance de l'activité somatique s'est légèrement ralentie, l'activité en psychiatrie a progressé avec un nombre de patients qui augmente de 10,2% entre 2000 et 2001. Ce phénomène se retrouve dans les autres hôpitaux psychiatriques, mais une analyse spécifique à ce sujet n'a pas été entreprise. Il s'agit probablement d'un effet sociologique très net depuis les années nonante.

Après deux années d'augmentation, la durée moyenne de séjour (DMS) a légèrement diminué. Le projet de recherche en nursing (PRN), qui mesure la lourdeur des cas, a baissé. Est-ce dû à une meilleure utilisation du système ou à une réelle diminution de la lourdeur des cas ? Cela devra être vérifié. Le vieillissement de la population hospitalisée se poursuit et a une incidence sur la DMS ; elle est la seule à augmenter de 5,46%.

Les Urgences continuent d'augmenter légèrement au CHUV. 47% des patients sortis du CHUV en 2001 ont été admis en urgence (45% en 2000). En revanche, les Urgences de la Maternité ont baissé de 5,6% grâce à une meilleure coordination avec les médecins traitants.

Quelques aspects particuliers qui avaient interpellé en 2000

La CSSP avait demandé d'évaluer plus particulièrement le taux de réhospitalisation qui avait sensiblement augmenté en 2000. Or, il s'avère que cette augmentation était artificielle, car due essentiellement à un problème de définition. Les HC développent actuellement un indicateur plus fin, afin

d'analyser plus précisément le taux de réhospitalisation. Les résultats sont attendus pour 2002.

Quant au taux d'occupation des lits, il augmente à nouveau quelque peu, en partie, parce que tous les lits n'ont pas pu être ouverts comme prévu à cause des travaux de transformation dans le département de Médecine et faute de personnel. La méthode de calcul du taux d'occupation est complexe et manque encore de précision. Il s'agit de faire la différence entre un lit « exploité » et un lit « tout court ». On considère comme un lit exploité, un lit équipé de manière standard en lien avec la dotation en personnel. Aujourd'hui, on tient compte des fermetures temporaires de lits. Certains commissaires craignent que l'on ne soit plus en mesure de faire les comparaisons d'une année à l'autre si les fermetures temporaires de lits sont prises en compte, car les variations peuvent être importantes. En fait, sur une année et avec un nombre de lits voisin de 800, ces fermetures temporaires n'ont pas une influence majeure. En tous les cas, le taux d'occupation des lits est toujours trop élevé en Médecine. Il diminue en Gynécologie-obstétrique et en Pédiatrie.

En 2001 (et en 2002 également) les Ecoles de formation aux professions non médicales de la santé (bien que transférées au DFJ) sont encore gérées par les HC selon une convention signée entre le DFJ et le DSAS. Les importants efforts de recrutement engagés n'ont malheureusement pas porté leurs fruits. Les prévisions n'ont pas été atteintes pour les infirmières, les sages-femmes, les laborantines, les physiothérapeutes, les techniciens en radiologie et surtout les techniciennes de salle d'opération. Il a même fallu supprimer une rentrée de sages-femmes faute de candidates. Pour une capacité maximale de 810 places disponibles (toutes professions confondues), seules 727 ont été occupées. Ici, une recherche doit être engagée par l'ensemble des établissements concernés et vraisemblablement par le Conseil d'Etat également. Il faut se donner tous les moyens possibles pour assurer la relève. Par ailleurs les coûts sont plus élevés si les classes ne sont pas pleines, puisque les infrastructures sont tout de même nécessaires. Le SSP attend pour les années à venir une analyse des coûts par mois/étudiants.

En ce qui concerne les formations post-diplôme, la situation est meilleure, sauf pour les infirmières de salle d'opération. Là, les places disponibles ne sont pas toutes occupées. La salle d'opération, décidément, n'attire plus ! D'autres hôpitaux en Suisse vivent les mêmes difficultés mais dans une proportion moindre. A quand une analyse sérieuse ?

Engagements en matière de performance

Le premier contrat de prestations entre ARCOS et l'Etat de Vaud a été signé en avril 2001. Quatorze projets sont gérés par ARCOS dans quatre domaines différents : les personnes âgées et dépendantes, les soins palliatifs, la psychiatrie communautaire et l'appui à la constitution du réseau. La gestion commune des BRIOs (Bureaux régionaux d'information et d'orientation¹) et du BOUM (Bureau d'orientation des urgences médicales) fonctionne bien mais se heurte toujours au manque de lits C disponibles (180 à 200 dossiers en attente).

La collaboration interuniversitaire se développe, de même que le travail en réseau.

Le Programme Qualité se poursuit conformément aux prévisions. Plusieurs services ont obtenu leur certification ou accréditation.

En ce qui concerne les indicateurs, nous rappelons ici les six stades de réalisation :

- Stade 6 : comparaison avec un standard reconnu sur le plan cantonal, national ou international.
- Stade 5 : comparaison avec d'autres établissements du même type.
- Stade 4 : comparaison avec un standard interne.
- Stade 3 : comparaison interne sur plusieurs exercices (aucun pour 2001).
- Stade 2 : tests de l'indicateur.
- Stade 1 : conception de l'indicateur.

Comme les années précédentes, on constate que les comparaisons de plusieurs statistiques avec les autres hôpitaux ne sont toujours pas possibles, car ces derniers ne procèdent pas tous aux relevés nécessaires ou encore ne souhaitent pas les dévoiler. Les HC sont donc toujours en avance sur ce point.

La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS) a adopté définitivement la classification par APDRG (All patients diagnostic related groups) comme standard suisse, ce qui permettra prochainement de procéder

¹ Et non comme indiqué au dernier § de la page 21 de l'évaluation : Bureau d'orientation des urgences médico-sociales

aux comparaisons souhaitées. Il faut toutefois attendre que les établissements procèdent aux relevés de manière totalement identique.

Satisfaction des patients hospitalisés au CHUV

Si l'on considère la mission des soins, la satisfaction des patients est un point d'évaluation important. Une enquête de satisfaction a été réalisée en 2001 au moyen du questionnaire PICKER qui est également utilisé dans plusieurs établissements hospitaliers universitaires suisses. Le taux de réponses est particulièrement satisfaisant, puisque 69,3% des questionnaires sont rentrés. La comparaison avec les Hôpitaux universitaires de Genève n'a pas pu être réalisée, car ces derniers n'ont pas publié leurs résultats.

Quelques points doivent encore être améliorés, par exemples : les explications relatives aux nouveaux médicaments, les réponses des médecins aux questions posées par les patients ou encore la tranquillité. La question du goût des repas reste très sujette à discussion du fait de l'état des patients. C'est souvent l'appétit qui manque en premier lors de maladie, même bénigne. Parmi les meilleurs résultats, relevons le niveau de compétence, le traitement de la douleur, l'accueil. 70% des patients recommanderaient le CHUV à leurs proches s'ils devaient être hospitalisés.

Satisfaction du personnel

La mesure de la satisfaction du personnel fait partie du Programme Qualité des HC.

Seuls quelques aspects ont été évalués en 2001. Par exemple, le système de garderie a été considérablement amélioré et est considéré comme satisfaisant. Pourtant les HC estiment qu'une centaine de places supplémentaires serait nécessaire. Cela permettrait de compter sur environ 40 équivalents plein-temps de plus. Une nouvelle enquête sera faite en 2002 et comparée avec les deux années précédentes de 1996 et 1998.

Le taux de rotation du personnel a quelque peu diminué pour passer de 14,6% en 2000 à 13% en 2001.

Projets

Quarante projets ont occupé le Groupe Hospices. Parmi eux, cinq sont terminés, neuf sont en cours de réalisation et dix en cours d'étude. Les plus

importants qui sont terminés sont la réorganisation de l'Oncologie ambulatoire qui est maintenant logée dans l'espace anciennement occupé par le CEMCAV (Centre d'enseignement médical et de communication audio-visuelle). Il s'agit d'une amélioration considérable pour les patients et pour l'équipe soignante. Le second projet est la formation des aides infirmières. Un premier groupe a terminé sa formation et les candidats sont nombreux.

Certains projets à l'étude n'ont malheureusement pas encore le financement nécessaire.

Engagement financier

Les HC ont bouclé les comptes 2001 avec un excédent de Fr. 681'144.— sur un total de charges de 788 millions de francs. Le Groupe Hospices, quant à lui boucle ses comptes avec un bénéfice de Fr. 767'425.— sur un total de charges de 906 millions de francs. L'opération de recentrage des activités qui aurait dû dégager 3,3 millions de francs d'économie n'a engendré que Fr. 113'000.— de diminution de charges en 2001.

Les charges de personnel ont augmenté de 5,3% avec 175 postes équivalents plein-temps (EPT) en plus ; les biens et services médicaux ont augmenté de 6%.

Les revenus garantis ont augmenté de 3,5% (+24,65 millions) et les revenus hors enveloppe ont été plus élevés que prévu avec une augmentation de 9,74 millions de francs par rapport au budget. L'équilibre a donc été atteint en 2001.

Conclusion

En fin d'analyse, le SSP estime que les HC ont fourni un effort considérable pour réaliser les objectifs prévus et ont globalement respecté le contrat de prestations signé.

Le SSP fait quelques recommandations auxquelles la CSSP souscrit. Quelques exemples les plus importants :

- Présenter moins de statistiques mais les analyser davantage.
- Réaliser une analyse coût/bénéfice des indicateurs de performance (en particulier du PRN).

- Harmoniser la méthode de calcul des lits dotés dans tous les départements des HC.
- Préciser les objectifs d'amélioration à atteindre pour les indicateurs de performance.
- Préciser les règles d'élaboration du budget des charges.
- Assurer le suivi de la réalisation des projets pour lesquels un financement particulier a été donné.

La CSSP a apprécié que l'évaluation utilise la même méthode que les deux années précédentes, ce qui permet un meilleur suivi du développement des HC. Elle constate avec satisfaction de nombreuses améliorations et attend avec intérêt les comparaisons qui seront possibles, lorsque les autres hôpitaux universitaires de Suisse procéderont aux mêmes relevés et analyses.

C'est à l'unanimité des membres présents que la CSSP prend acte de l'évaluation du contrat de prestations 2001 des HC par le SSP.

La CSSP remercie la Direction des HC ainsi que le Service de la santé publique pour sa présentation et son accueil. Merci également à M^{me} Joëlle Gonthier pour la prise de notes de séance.